

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
 M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION
DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 27 octobre 2020 à 13 h
Bureau d'audiences publiques en environnement
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 27 OCTOBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
FIRME VISIONÈRE (DM169)	
Mme Nathalie Murray et Mme Roxanne Savard	2
ASSOCIATION ÉTUDIANTE DES CYCLES SUPÉRIEURS EN SCIENCE DE L'ENVIRONNEMENT (DM1643)	
Mme Gabrielle Roy-Grégoire	12
Mme Louise Paradis (DM347)	18
M. Pierre Laroche (DM1586)	25
GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS (DM2155)	
M. Robert Michaud	34
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (DM2500)	
Mme Susan Turcot	48
GREENPEACE CANADA (DM2464)	
M. Patrick Bonin et M. Daniel Horen Greenford	53
SOCIÉTÉ DU PONT SUR LE SAGUENAY À TADOUSSAC (DM1042)	
M. Pierre Breton	65
PÉTITION OUI AUX PROJETS ÉNERGIE SAGUENAY (DM1583)	
M. Pierre Charbonneau (1583.1)	73
SUSPENSION	
REPRISE	
CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (DM2397)	
Mme Geneviève Paul et Mme Anne-Sophie Doré	81
M. Dominic Gagnon (DM2201)	89
LE PERSONNEL D'ÉNERGIE SAGUENAY (DM997)	
M. Stéphan Tremblay	97
ACTION CLIMAT OUTAOUAIS (DM996)	
M. Réal Lalande	104
M. Guy Rochefort (DM1026)	110
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC (DM2142)	
M. Charles Breton	116

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES (DM2082)

M. Colin Pratte..... 121

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 OCTOBRE 2020 À 19 H

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* par GNL Québec.

10

Avant de laisser la parole au premier intervenant, voici quelques rappels importants :

➤ D'abord, tous les propos de cette deuxième partie sont enregistrés et les transcriptions seront accessibles dans une semaine environ sur le site Web du BAPE.

15

➤ Deuxièmement, soulignons que comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

20

Je vous rappelle qu'une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

25

La rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion, afin d'éviter tout débat.

30

Je vous signale que les rectifications pourront se faire par écrit jusqu'au 13 novembre, soit une semaine après la fin de la deuxième partie et nous avons aujourd'hui un nombre de 14 présentations qui sont à l'horaire de cette séance.

Le temps alloué pour les témoignages qui seront entendus est de 10 minutes, alors il est important, pour nous, de respecter l'horaire et d'être équitable envers tous les participants.

35 Et avant de céder la parole au premier participant, petite note. Donc, nous avons remarqué qu'il
y avait plusieurs mémoires qui utilisent des images et des photos pour illustrer leurs propos. À cet
égard, je souhaiterais prendre un moment pour rappeler aux auteurs, qui déposent un mémoire à
la commission, qu'ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les droits d'auteur et des autorisations pour
utiliser ces images et ces photos.

40 On peut comprendre que les aspects légaux ne sont pas toujours faciles à être compris
considérant la rédaction d'un mémoire, alors si vous avez des questions à cet égard, je vous
inviterais à communiquer avec nous.

45 _____
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme NATHALIE MURRAY ET Mme ROXANNE SAVARD (DM169)

50 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, pour notre première présentation, j'inviterais madame Nathalie
Murray et madame Roxanne Savard, s'il vous plaît.

55 **Mme ROXANNE SAVARD :**

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

60 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame, nous vous entendons.

Mme ROXANNE SAVARD :

65 Oui, bonjour. Je vais vous présenter le mémoire de la part de la Firme VisionÈre.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce que vous êtes madame Savard ou madame Murray?

70

Mme ROXANNE SAVARD :

Je vais commencer par le plan. Je suis madame Roxanne Savard. Nathalie est à côté de moi. On a une distance due au Covid.

75

LE PRÉSIDENT :

Alors, d'accord. Je vous cède la parole 10 minutes. Nous vous écoutons.

80

Mme ROXANNE SAVARD :

Parfait. Merci beaucoup. On va aller à la prochaine diapo, s'il vous plaît. Ici, le plan de la présentation va présenter la firme, ensuite nos intérêts et nos attentes, nos préoccupations, l'influence du projet, un projet acceptable, commentaires et suggestions, la position favorable et la conclusion.

85

Prochaine diapo, s'il vous plaît. Nous sommes situés sur la rue Racine, à Ville Saguenay. Nous sommes deux copropriétaires : Nathalie Murray et moi-même. On a plus de 25 ans d'expérience dans le domaine respectif, soit la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement dans les chantiers de construction, les industries et le domaine minier ainsi que l'accompagnement des entreprises, la recherche et l'éducation.

90

Le développement des compétences et des qualifications de la main-d'œuvre sont au cœur de nos préoccupations. La Firme VisionÈre est synonyme de changements durables et innovants.

95

Établir une complicité et de développer de solides partenaires sont nécessaires pour atteindre les plus hauts standards en termes de santé, sécurité et d'environnement.

100

L'autre diapo, s'il vous plaît. Notre vision, c'est le développement des compétences et la qualification de la main-d'œuvre sont au cœur des préoccupations.

105

Offrir des services spécialisés et innovateurs en accompagnant les organisations dans le domaine industriel et dans le secteur de la santé, tout en développant une culture santé sécurité environnement et la qualité, et ce, dans une perspective de partenariat à long terme.

110

Nos forces se distinguent par les membres de notre équipe, tous recrutés et mobilisés avec la volonté d'excellence et d'innovation dans tous nos procédés de gestion, de formation en Santé Sécurité Environnement et Qualité.

115

Nos services sont des services de soutien, de stratégie, d'organisation quant à l'expérience et l'expertise, et les compétences de l'équipe.

L'autre diapo, s'il vous plaît. Nos domaines d'expertise sont la gestion de la Santé, de la Sécurité et l'Environnement, nos ressources humaines. Nos formations sont interactives, en ligne et en réalité virtuelle justement pour que les travailleurs ou les gens, les gestionnaires soient compétents plus rapidement.

120

Prochaine diapo, s'il vous plaît. Nos technologies. On travaille avec les technologies du 360°, avec la réalité augmentée, la réalité virtuelle. Comme je vous ai dit tout à l'heure, c'est justement pour que les gens soient compétents plus rapidement, parce qu'il y a beaucoup de visuel et ils sont dans leur milieu de travail.

125

Prochaine diapo, s'il vous plaît. Nos intérêts et nos attentes. Vous comprenez que notre mission sur l'expertise, la technologie et l'innovation pour faire de nos projets une réussite et une fierté pour notre région. Nous n'en attendons pas moins de la part du promoteur.

130

Nous exigeons que ce projet reflète l'excellence dans leur façon de faire. Ce projet doit être sécuritaire autant pour la santé et sécurité des travailleurs, les communautés avoisinantes que pour la faune et la flore impactées.

L'autre diapo, s'il vous plaît. Nos préoccupations. Ensemble, nous sommes convaincus qu'il faut introduire la capacité d'un partage d'idées et d'expertise et ça, dans un esprit non compétitif. Acceptons la notion de résultat du partage collectif d'idées et de façons de faire qui dépassent ce qu'un seul individu peut accomplir.

135

Dans une perspective de développement durable, le dialogue encadré par des processus participatifs permet la coconstruction des valeurs et une finalité éthique pouvant participer au changement de culture organisationnelle et ainsi amener le promoteur à un projet meilleur.

140

L'autre diapo, s'il vous plaît. Nos préoccupations. Nous demandons d'inclure, tout au long de la vie du projet, les experts régionaux, petits et grands et ce, en respectant leurs champs d'expertises respectifs.

145

Travailler avec diverses firmes et élargir leur vision; avoir un cadre de gestion bien établi basé sur l'engagement, la planification des opérations et des ressources, des bilans, des objectifs de rendement, des indicateurs de performance et de l'évolution.

150

L'autre, s'il vous plaît. Nos préoccupations du concept, s'il vous plaît. Vous devez dès maintenant détailler vos intentions et de façon dont vous allez atteindre vos objectifs.

155

Une définition du développement durable ainsi qu'un engagement à améliorer sans cesse son rendement restent malheureusement insuffisants.

Il est essentiel que les principes du développement durable et de mise en place des mesures de sécurité soient travaillés, dès les premières phases, en équipes multidisciplinaires et gérées de manière concertée pour travailler à l'atteinte d'un objectif collectif.

160

L'autre diapo, s'il vous plaît. L'influence du projet. L'environnement, la qualité de vie, la sécurité. Ce projet influence l'environnement et la qualité de vie. Certes, tout projet a des impacts.

Outre les effets environnementaux, les effets cumulatifs reliés à la coactivité, lors des périodes plus critiques, telles que les phases de construction et de fermeture, certaines sont également importantes en termes de santé et de sécurité.

165 L'influence du projet, une absence de taille. Nous sommes d'avis que la santé et la sécurité dans les opérations quotidiennes et autres est un élément trop peu discuté dans l'équipe d'impact. Cela se planifie.

170 Nous croyons que le promoteur a tout à gagner de nommer une firme régionale spécialisée en santé, sécurité et environnement pour encadrer, soutenir et conseiller les gestionnaires. C'est la clé de la réussite; le promoteur doit s'assurer d'avoir les solutions innovatrices utilisant des nouvelles technologies.

175 L'autre diapo, s'il vous plaît. L'influence du projet, la technologie. La réalité virtuelle serait un outil parfaitement adéquat pour mieux planifier, optimiser, intervenir, assurer la sécurité des machines et former les équipes. La technologie doit se marier avec des spécialistes en santé et sécurité au travail.

Les valeurs des gens d'ici se refléteront dans les décisions prises par GNL; l'objectif est de réduire les impacts et ainsi développer une expertise unique et reportable partout dans le monde.

180 Si on cherche à s'outiller adéquatement, le promoteur doit fournir une information structurée, à partir de critères standardisés, reconnus, en vue d'alimenter le processus de décision.

185 Il est important qu'une volonté forte et durable provienne du promoteur. Une volonté traduite par l'engagement de moyens, tels que la disponibilité des personnes, budgets, programmes de formation et communication, soient mis en place dès les premières étapes.

Si on cherche à s'outiller adéquatement, l'existence d'un objectif de conformité réglementaire doit être remplie, au départ.

190 Il est nécessaire qu'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail soit mis en œuvre afin de progresser dans l'action et ainsi rétablir des temps d'action nécessaires pour réaliser les objectifs propres à la santé et à la sécurité.

195 La participation de tous. La participation des parties prenantes et des experts dans le processus d'évaluation et amélioration des façons de faire est sans aucun doute un gage de succès.

200 L'accès au savoir et à la recherche doit être encouragé de façon à stimuler l'innovation et la participation des firmes régionales. La participation locale, le partage de l'information, le développement des partenariats, l'innovation des méthodes doivent faire partie intégrante du projet.

La participation de tous. Engager et favoriser des actions sur les environnements et les milieux de vie, ainsi que l'acquisition de compétences individuelles permet de prévenir l'apparition de plusieurs pathologies. Cela doit faire partie du plan initial.

205 Ce concept ne doit pas être vu comme étant un projet d'amélioration de façons de faire, mais il doit de faire partie intégrante du plan initial.

210 Certains facteurs contributifs externes peuvent influencer sur la culture de la prévention. Entre autres, les firmes externes peuvent inciter une organisation à hausser son niveau et ses objectifs de santé et de sécurité et d'environnement.

215 Commentaires et suggestions. En somme, l'expertise externe est un facteur contributif, un élément clé d'une culture de prévention, de leadership et de soutien des dirigeants, de l'engagement des cadres, la participation des travailleurs et la prise en charge de la santé et sécurité au travail par l'ensemble des acteurs.

GNL doit fournir une information structurée. Nous sommes d'avis que l'annotation de principes généraux ne suffit pas.

220 Position favorable. La Firme VisionÈre est favorable au projet sous quelques conditions : Premièrement, les ressources humaines et matérielles de la région doivent faire partie du plan initial.

225 Les firmes spécialisées doivent participer au processus du début jusqu'à la fin du projet. Les façons de procéder doivent être innovantes et en respect avec les valeurs de notre région.

Deuxièmement, ce projet doit faire preuve d'initiative et être proactif en termes de préoccupations et de prévention.

230 Conclusion. Le succès passe nécessairement par une saine gestion de prévention des risques, de préoccupation et de la participation du plus grand nombre de personnes.

Il est essentiel de mettre en place des stratégies d'amélioration continue permettant un changement de culture organisationnelle vers le développement durable.

235 L'autre diapo, s'il vous plaît. Favoriser le partenariat, tout au long de la réalisation du projet, est un gage de succès et d'accessibilité sociale.

240 La reconnaissance des compétences et des forces permettra des partenariats durables et équitables.

Il faut reconnaître le potentiel d'innovation comme étant un facteur déterminant dans le changement des technologies et favoriser une meilleure démarche.

245 Finalement, il faut explorer de nouvelles options, favoriser les idées et les projets innovateurs.

La dernière. Remerciements. Merci aux commissaires de nous entendre, de nous écouter et de nous lire. Merci également au promoteur de préserver le dialogue et la participation des gens d'ici et ce, au cœur de nos valeurs.

250 Merci également à tous ceux et celles qui participent, discutent et partagent leurs préoccupations et leur volonté de faire de ce projet une réussite régionale.

255 Partageons le savoir de tous et chacun. Ensemble, il sera possible de coconstruire un projet non seulement rentable, mais également durable sur tous les points de vue. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup de votre présentation.

260 **Mme ROXANNE SAVARD :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

265 Monsieur Pilotto, des questions?

LE COMMISSAIRE :

270 Non, c'est très clair, mais peut-être une chose. Est-ce que vous avez été en contact avec l'entrepreneur en tant que firme de consultants qui peut offrir des services ou si votre mémoire est complètement indépendant ou disons, absent de tout, c'est ça, de tout contact avec le promoteur?

Mme NATHALIE MURRAY :

275 Nous, on n'a pas de contacts avec le promoteur.

Mme ROXANNE SAVARD :

280 On n'a pas de contacts avec le promoteur. C'est seulement parce qu'on travaille toujours en santé, sécurité, environnement durable. On a voulu faire un mémoire pour dire qu'ensemble, on peut réussir, mais on n'a aucun contact avec le promoteur, présentement. Je ne sais même pas s'ils nous connaissent.

Mme NATHALIE MURRAY :

285 Mais, si je peux me permettre, je voudrais rajouter, ici, ce qu'on veut mettre en valeur, c'est le fait que si c'est planifié d'avance, s'il y a la contribution d'experts, nous, on croit vraiment que le projet est essentiel et vers une valeur.

290 Et surtout, si on met déjà des choses en place pour mesurer et prévenir les effets qu'il peut y avoir pour le développement durable et la protection de l'environnement, mais on ne veut pas écarter par le fait la santé, sécurité dans tout ça, parce qu'on trouve que ça va ensemble. C'est stratégiquement tous ensemble ce qu'il faut planifier là, selon tous les éléments.

295

Mme ROXANNE SAVARD :

Est-ce qu'on a répondu à votre question?

300 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, bien, en fait, je posais cette question-là, parce qu'autant dans la documentation des milliers de pages qu'on a déjà dans le projet, puis ce qu'on a entendu aux audiences, au mois de septembre, au Saguenay, est-ce que vous avez été en mesure de prendre connaissance de cette information-là?

Il nous apparaissait que le promoteur semblait partager plusieurs des visions que vous exprimez dans votre mémoire, c'est pour ça que je me posais la question si vous étiez en contact ou pas.

310 **Mme ROXANNE SAVARD :**

Nous, depuis le début qu'on suit les BAPE. Que ce soit le projet GNL ou autres, on est habitués de travailler avec les normes, les lois et les ISO.

315 Fait que suite à ça, bien, nous, on a fait part de justement au promoteur comme de quoi que c'est important d'être là au début, à la fin, parce qu'on est habitués de travailler en mode prévention.

On fait de la prévention. On ne veut pas avoir des choses qui arrivent après, fait que quand on travaille en prévention, il n'arrive pas d'événements inappropriés ou qu'on ne s'attend pas, là. C'est pour ça que travailler en mode prévention, c'est une plus-value, là.

Mme NATHALIE MURRAY :

325 Évidemment, si on a une position favorable, c'est certainement parce qu'à quelque part, on est en accord avec certaines idées qui peuvent avoir émergées du projet et on a confiance que GNL mette tout en place.

Parce que nous, dans le fond, notre vision, en suivant le BAPE, s'est dirigée vers ce constat positif.

330

Mme ROXANNE SAVARD :

On trouve qu'on a les mêmes valeurs, les mêmes missions, puis c'est pour cela qu'on tenait à faire un mémoire aussi, parce qu'on est vraiment pour ce projet-là, parce qu'on voit qu'ils respectent les directives et l'environnement, et la santé sécurité environnement. C'était très important de faire part de notre mémoire vis-à-vis la commission.

335

LE COMMISSAIRE :

Bien, merci.

340

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup de votre présentation.

345

Mme ROXANNE SAVARD :

Un gros merci. Merci. Au revoir.

350

LE PRÉSIDENT :

Bonne fin de journée.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

355

360

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE (DM1643)

LE PRÉSIDENT :

365 Alors, j'inviterais maintenant Gabrielle Roy-Grégoire, s'il vous plaît.

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

370 Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame, nous vous entendons. Alors, nous vous cédon la parole, nous vous écoutons.

375 **Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :**

380 Parfait. Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Bonjour à tout le monde qui nous écoute. Je m'appelle Gabrielle et je suis étudiante de maîtrise en Sciences de l'environnement à l'UQAM.

Aujourd'hui, je prends la parole au nom de mon association étudiante qui représente environ 130 étudiants de maîtrise et de doctorat en Sciences de l'environnement, donc à l'UQAM évidemment.

385 On vous a soumis un mémoire qui porte sur trois aspects du projet GNL Québec qui suscitent de l'inquiétude, de l'angoisse et de la frustration au sein des étudiants de notre association.

Je vais donc m'efforcer de vous présenter ces trois aspects-là qui sont la justice climatique, la valeur d'existence des bélugas et la valeur du fleuve St-Laurent et du Fjord du Saguenay.

390 Donc, notre association étudiante est dotée d'une mission et de principes au cœur desquels on retrouve la justice environnementale, climatique et sociale, et donc, c'est pour ça qu'on a voulu commencer avec la question de la justice climatique.

395

En fait, c'est un peu le concept qui permet de comprendre les inégalités qui sont liées aux changements climatiques. En gros, il y a des inégalités et des injustices sociales qui découlent du fait que certaines personnes doivent vivre avec des variations de leur environnement qu'elles n'ont pas générées.

400

Par exemple, le transfert intergénérationnel du réchauffement du climat et les conséquences qui y sont associées, c'est une forme d'injustice qui nous tient particulièrement à cœur.

405

Et en 2020, qui n'a pas entendu parler d'écoanxiété? On côtoie énormément d'étudiants au quotidien qui témoignent d'être préoccupés par les perspectives d'avenir, qui sont concernés par le poids de leurs actions et qui sont aussi concernés par le legs aux générations futures, et c'est ça l'écoanxiété.

410

C'est qu'on vit dans l'attente d'un désastre environnemental appréhendé à l'échelle planétaire et ça peut engendrer un sentiment de peur chronique. Parce qu'il faut rappeler que quand il est question des changements climatiques, l'échelle spatiale est élargie et la temporalité est allongée, et on a globalisé les modes de production et on mène un style de vie énergivore qui est bâti sur des énergies fossiles.

415

C'est des choix qui ont causé des déséquilibres majeurs entre les groupes sociaux, les régions et les générations. Et c'est pour ça que présentement, on vit avec les coûts sociaux et écologiques transférés des générations qui nous ont précédés.

420

Donc, dans cette optique, on estime que la question de la justice au nom de tous les étudiants et ceux qui vont nous suivre, elle est cruciale dans la considération d'un projet comme celui d'Énergie Saguenay.

425

Mais, on n'est pas seulement des étudiants, on est aussi des vacanciers, par moment. On aime faire des *road trips* entre amis et en famille. Comme vous devez vous en douter, le Saguenay, c'est une destination de choix avec son fjord si vaste et si vibrant, mais il n'est pas seulement beau, le fjord, il est vivant.

Comme beaucoup de vacanciers, on scrute les eaux calmes pour apercevoir le béluga ou la baleine qui va venir frôler la surface, parce qu'on ne veut pas seulement être observateurs, mais on veut sentir qu'on fait partie de cette biodiversité foisonnante.

430 Sauf que tout ça, ça pourrait s'arrêter ici. Plutôt que de contempler la nature suivre son cours, on pourrait regarder des méthaniers traverser le fjord, remplis de GNL polluants extraits de fracturation hydraulique.

435 Admettons qu'on imagine une aquarelle, une belle toile, qui représente le paysage du Fjord du Saguenay, qui s'est peinte tout doucement au fil des années. Et là, on verse une chaudière d'encre noire sur ce tableau-là; c'est GNL Québec qui vient de causer un déversement de gaz naturel dans le fjord. Il n'y a plus personne qui va valoir acheter cette aquarelle-là et nous, non plus.

440 Mais, ce n'est pas seulement le paysage qui va souffrir des opérations de GNL Québec et des installations de son partenaire Gazoduc. Les mammifères marins, dont on fait l'observation durant nos aventures estivales, ils vont être mis à risque par de telles infrastructures.

445 Si GNL Québec se vante de faire un projet responsable, nous, on le comprend comme une promesse affligeante de lendemains incertains pour une espèce qui est emblématique dans le Fjord du Saguenay et qui est déjà largement éprouvée : le béluga.

C'est une espèce qui a été déclarée comme menacée en 2000 et elle doit être protégée et non pas pâtir d'un faux projet d'avenir comme Énergie Saguenay.

450 Soulignons que dans le sud du Québec, le Fjord du Saguenay et l'estuaire St-Laurent, c'est l'unique endroit où on retrouve les bélugas et il y a la Baie Sainte-Marguerite qui peut être considérée comme une pouponnière à bélugas et on entend par là que c'est un lieu de repos et de socialisation pour les jeunes.

455 Rappelons également à la commission qu'on est confronté aujourd'hui à la sixième extinction de masse. Le béluga, c'est une espèce parmi tant d'autres qui risque de chuter et de disparaître, si on continue comme société à faire des choix axés sur le portefeuille et non sur l'avenir.

460 On s'entend que la chute de la biodiversité, ça vient avec son lot de conséquences terribles pour l'espèce humaine également. Ce qu'on veut, c'est la reconnaissance que ces espèces ont une valeur d'exister et des projets comme Énergie Saguenay, on n'en veut pas, ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais.

465 Parlant de la valeur d'exister, on aimerait terminer en abordant la dernière question de la valeur du fleuve et du fjord. Comment ça se mesure, la valeur du fleuve St-Laurent? On peut dire d'abord que c'est la source d'eau potable de près de la moitié des Québécois, on peut dire qu'il s'agit d'un milieu estuarien unique au monde et on peut dire aussi qu'il s'agit d'une voie de communication, certes.

470 Dans l'imaginaire, ça représente une force tranquille, une présence immuable dans le temps et un point de repère rassurant pour de nombreuses familles.

475 Est-ce qu'on a oublié ses services au point de mettre en danger ses cours d'eau? Est-ce qu'on mesure la valeur des choses seulement une fois qu'on les a perdues?

On souhaite pour les générations futures un fleuve et un fjord sains où est-ce que c'est possible de pêcher, de se baigner, de se ressourcer et de se rassembler. Et, on veut la fierté de les avoir conservés, d'avoir lutté pour leur conservation.

480 Donc, aujourd'hui, on tient à saluer leur importance et à clamer notre engagement à les préserver, parce que pour vrai, combien de fois est-ce qu'il va falloir se lever pour bloquer les projets axés sur les énergies fossiles, que ce soit la fracturation hydraulique dans la vallée St-Laurent, le projet terminal Methania à Gros Cacouna ou le projet Gazoduc en Estrie?

485 On est cette jeune génération de chercheurs et de professionnels qualifiés, on est des citoyennes et des citoyens mobilisés, on a la force et on a l'avenir. On souhaite travailler à trouver des solutions pour un meilleur futur avec des alternatives énergétiques durables.

490 On aimerait utiliser notre énergie pour travailler sur les défis qui imposent des changements climatiques. Pensez à tout ce qu'on pourrait créer, les projets qu'on pourrait porter et le temps qu'on pourrait mettre ailleurs.

495 Au lieu de rajouter des menaces aux écosystèmes qui sont chers, on pourrait s'intéresser à l'entrée des polluants ou des contaminants chimiques et des eaux usées qui dégradent déjà notre fleuve. Est-ce qu'on peut définitivement stopper les projets pétroliers et gaziers dans le St-Laurent?

On aimerait conclure en soulignant que dans la documentation du projet GNL, le temps de verbe utilisé c'est le futur, comme si c'était un projet qui était déjà accepté, alors qu'il n'en est rien.

500 Au Québec, on est fier d'une énergie hydro-électrique écoresponsable. Il en serait autrement, si l'énergie de nos rivières servait à liquéfier le gaz de l'Alberta polluant, un gaz qui n'est pas prouvé d'ailleurs d'être une énergie de transition.

505 Après tout, il n'y a aucune garantie que le gaz naturel de GNL Québec ne ralentira pas l'innovation des vraies énergies renouvelables.

Le promoteur veut faire passer son projet en nous faisant gober de fausses informations, ce qu'on appelle la désinformation. Et en tant qu'étudiantes et étudiants universitaires, et citoyennes et citoyens québécois et qu'êtres humains conscientisés, on n'aime pas se faire manipuler.

510 Et par-dessus tout, on ressent une vive douleur à voir les paysages se faire éventrer pour des projets faussement réputés d'être bons pour la transition, un terme qui d'ailleurs est beaucoup plus en vogue que réellement considéré.

515 On est fatigué que les industriels et les politiciens ne prennent pas au sérieux les climatologues, on est révolté de voir tant d'actions chez les dirigeants pour assurer la qualité de vie pour les prochaines générations.

520 Il est grand temps de rejeter les projets nuisibles à notre environnement et qu'on cesse de prendre toutes les décisions en fonction du sacro-saint développement économique.

On termine avec un fait bien simple : sans environnement, de l'argent, il n'y en a plus, tout simplement. On serait beaucoup mieux de se concentrer sur des vrais projets avec une vision de durabilité plutôt que sur des projets désastreux pour l'environnement, camouflés sous des faux couverts écologiques.

525 Merci beaucoup de m'avoir écoutée. Si vous avez des questions, je vais essayer d'y répondre de mon mieux.

LE PRÉSIDENT :

530 Alors, merci pour votre présentation. Monsieur Pilotto, des questions?

LE COMMISSAIRE :

Non.

535

LE PRÉSIDENT :

Alors, le propos est clair.

540

LE COMMISSAIRE :

Très clair.

LE PRÉSIDENT :

545

Je vous remercie beaucoup de votre présentation. Alors, je vous souhaite une bonne fin de journée, Madame. Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

550

Merci.

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

555

Pareillement.

Mme LOUISE PARADIS (DM347)

560

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant madame Louise Paradis. Est-ce que madame Paradis est présente?
Bon, on me dit que madame Paradis est sur le point d'être présente. Madame Paradis?

565

Alors, Madame Paradis, malheureusement, nous ne vous entendons pas. Peut-être un problème de micro? Alors, une nouvelle fois, Madame Paradis, êtes-vous en ligne?

570

Bon, alors il y a un petit problème technique. Madame Paradis, malheureusement, il n'est pas possible d'échanger avec vous, ni d'entendre votre présentation.

Alors je suggérerais peut-être de passer à un autre intervenant, quitte à convenir avec madame Paradis, là, d'un retour, lors d'une prochaine présentation.

575

Bon alors, écoutez, compte tenu que madame Paradis serait disponible, mais avec un petit problème technique et qu'il n'y a pas un autre intervenant qui est présentement disponible pour faire sa présentation, nous allons prendre une courte pause, puis on va rester en ligne.

580

Nous allons rester présents, le temps, là, qu'on trouve le moyen de mettre madame Paradis en ligne. Alors, je vous remercie de votre patience.

585

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

590

Mme LOUISE PARADIS :

Oui, bon, pas de problème. Je suis bien là.

595

LE PRÉSIDENT :

Bon, alors on me confirme qu'on est en ligne. Madame Paradis, vous êtes présente?

600

Mme LOUISE PARADIS :

Je suis présente, complètement entière.

LE PRÉSIDENT :

605

Alors, écoutez, les voies de la technologie sont quelques fois impénétrables, mais nous les avons vaincues, aujourd'hui. Alors, écoutez, je vous cède la parole...

Mme LOUISE PARADIS :

610

Merveilleux.

LE PRÉSIDENT :

615

10 minutes de présentation. Nous vous écoutons, Madame Paradis.

Mme LOUISE PARADIS :

620

O.K. Alors, bonjour, Messieurs les commissaires. Le titre de mon mémoire est *Le projet GNL à l'écoute des besoins de la région du Saguenay-Lac-St-Jean*. Par une concertation sur une base continue... (coupure dû à un problème technique)

LE PRÉSIDENT :

Madame Paradis, on a un petit problème technique. On ne vous entend pas.

625

Mme LOUISE PARADIS :

(coupure dû à un problème technique)

630

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous n'avons pas vaincu nos problèmes technologiques.

Mme LOUISE PARADIS :

635

Bien, je vois ça, là.

LE COMMISSAIRE :

640

Ah.

Mme LOUISE PARADIS :

Là, c'est rendu la téléphoniste qui me parle en anglais. Est-ce que vous me comprenez?

645

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous vous entendons. Écoutez, prise deux. Essayez à nouveau de faire votre présentation, alors nous vous écoutons.

650

Mme LOUISE PARADIS :

655 Si je peux. O.K. Alors, le titre de mon projet, c'est *Le projet GNL Québec à l'écoute des besoins de la région du Saguenay-Lac-St-Jean par : une concertation sur une base continue, la création d'emplois et le développement de notre économie afin de contrer l'exode de nos jeunes*. Et en plus, le projet GNL, je souligne fortement leur engagement pour la protection de notre environnement. Il y a une grande volonté.

660 Alors, c'est une fierté pour moi, citoyenne impliquée dans sa région, de donner son appui au projet GNL Québec, aujourd'hui. Je vais vous faire part d'éléments retenus, suite à la première étape de consultation du BAPE qui font en sorte que je soutiens pleinement le développement du projet GNL.

665 Alors, premièrement, je considère que c'est un projet responsable. Pourquoi? C'est par les six priorités que je vais vous énumérer.

670 Alors, la première priorité, c'est la protection de l'environnement en appliquant des normes strictes lors de la conception des installations afin de diminuer les impacts sur l'environnement. Alors ça, c'est très important, parce qu'on a entendu beaucoup de gens inquiets à ce sujet.

675 Deuxième priorité, un transport sécuritaire et une navigation harmonieuse, car les navires seront récents et surtout ultramodernes. Et aussi, conçus spécialement pour assurer l'efficacité et la sécurité du transport de GNL. Alors, ça aussi, je pense que pour la région, c'est des éléments importants.

L'autre priorité, une charte d'engagement sur les mammifères marins, je pense que c'est une première, démontrant clairement le sérieux du projet afin d'établir de nouveaux standards et aussi d'innover en collaboration avec les principaux acteurs du milieu, afin de prendre toutes les mesures possibles et viables pour réduire les risques.

680 Quatrième priorité, un comité consultatif permanent. Je pense que la concertation, c'est vraiment important, de travailler en concertation avec la communauté ainsi que ses partenaires en mettant à profit l'expertise régionale. On a beaucoup de gens experts dans notre région et ça va être valorisant.

685 La cinquième priorité : les retombées économiques et sociales pour notre région, car ce sera le premier, ce sera le projet privé le plus important de l'histoire du Québec, et ce, dans notre région. Alors, c'est quand même très important pour nous.

690 C'est une occasion unique de diversification de notre économie, parce qu'il va avoir de la création d'emplois de qualité, un développement de la recherche et de l'enseignement. En plus, le savoir-faire régional spécialisé dans la production et le transport de GNL sera utilisé, sera reconnu.

695 Une réelle attraction afin de retenir nos jeunes dans leur région. Alors pour des parents, pour les grands-parents, pour la famille et pour toute la région, c'est important, puis une opportunité importante d'affaires pour nos entreprises régionales.

700 La sixième priorité : des mesures d'atténuation sur les impacts possibles. En étant proactifs et à l'écoute de notre milieu sur une base continue dans le sens de la sécurité des plaisanciers. Ça a été quand même beaucoup parlé, lors de la première étape.

L'industrie touristique, je pense que ça, c'est très pris en compte, puis on va faire en sorte qu'il y ait pas de problématique à ce niveau-là. La protection des mammifères marins avec la charte, je pense que ça, c'est un élément très important.

705 Finalement, je retiens que le projet GNL prend ses responsabilités envers notre région. Alors, j'ai une deuxième étape que j'aimerais faire part, aujourd'hui, dans mon mémoire, c'est un engagement régional fort et de quelle façon GNL le fait? Bien, leur engagement envers notre région, ça va assurer la vitalité économique et sociale, puis par les actions suivantes.

710 Premièrement, en étant des leaders de l'industrie du GNL en matière de santé, sécurité, éthique, protection de l'environnement et d'accessibilité sociale. Quand on dit que 37 000 citoyens se sont prononcés en faveur du projet, en préconisant une approche de développement durable très important.

715 Deuxième action, en contribuant significativement au développement économique de notre région en produisant un GNL sécuritaire, fiable, compétitif, ainsi que le GNL le plus propre sur la planète. Et, avec une usine d'alimentation 100 % hydro-électricité québécoise, alors ce n'est pas rien.

720 Troisième action, en opérant une usine 100 % carboneutre, ça, c'est une fierté régionale, car c'est une innovation au niveau international. Alors, on va être reconnus partout dans le monde.

725 Alors, pour toutes ces raisons-là, Monsieur le président et Monsieur le commissaire, et tous les éléments énoncés précédemment, la région du Saguenay-Lac-St-Jean ne peut pas se permettre de passer à côté de ce projet.

730 Nous voulons sincèrement qu'il se réalise et que le BAPE donne son aval pour la continuité du projet, pour le projet GNL au Saguenay-Lac-St-Jean. Merci, Messieurs les commissaires, de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre présentation, Madame Paradis. Dans votre présentation, vous faisiez allusion justement au comité permanent qui est proposé par l'initiateur avec la population.

735 **Mme LOUISE PARADIS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

740 Est-ce que vous pourriez vous exprimer là-dessus quant à l'éventuel rôle de ce comité-là et de sa composition? Comment voyez-vous, un peu, le fonctionnement de cet éventuel comité?

745 **Mme LOUISE PARADIS :**

Bien, ce que j'ai entendu à la première étape, là, où il y a eu des consultations publiques, c'est que ce comité-là, il est déjà existant.

750 Ça veut dire que ça existe depuis quand même peut-être un an, un an et demi et c'est les gens du milieu qui sont impliqués, l'industrie touristique, protection de l'environnement.

Tous ces gens-là, tous ceux qui gravitent autour du projet, puis qui peuvent être préoccupés, aussi le milieu des affaires sont impliqués.

755

Et ce que j'ai entendu et que j'ai trouvé vraiment important, c'est que GNL veut que ce comité consultatif là soit permanent, ça veut dire qu'il va toujours exister, même si le projet est en marche et que ça continue pour justement s'ajuster, tout au long des années, là, que GNL va fonctionner.

760

Je ne sais pas si je réponds à votre question, Monsieur le commissaire?

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous remercie beaucoup de cette précision.

765

Mme LOUISE PARADIS :

Pardon?

770

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de cette précision, Madame Paradis. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

775

Non, ça va. Merci.

Mme LOUISE PARADIS :

780

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie beaucoup, Madame Paradis, de nous avoir présenté votre opinion. Merci de contribuer à nos travaux. Alors, je vous souhaite une bonne fin de journée.

785

Mme LOUISE PARADIS :

Merci.

790 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

795 **Mme LOUISE PARADIS :**

Oui, puis vous faites un beau travail. Je suis fière de vous.

LE PRÉSIDENT :

800 Merci, Madame Paradis.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

805

M. PIERRE LAROCHE (DM1586)

810 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Pierre Laroche, s'il vous plaît.

M. PIERRE LAROCHE :

815

Oui. Bonjour, Messieurs les commissaires. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

820

Nous vous entendons très bien, Monsieur Laroche. Alors, écoutez tel que convenu, 10 minutes, alors la parole est à vous.

M. PIERRE LAROCHE :

825

Oui.

LE PRÉSIDENT :

830

Nous vous écoutons.

M. PIERRE LAROCHE :

835

Oui, merci. Alors, le titre *L'audacieux projet GNL Québec*, une opportunité pour le devenir de la planète, du Québec, de notre région, le Saguenay-Lac-St-Jean.

Or, les défis qui confrontent aujourd'hui notre planète sont nombreux : changements climatiques, santé des populations, exode des jeunes, vieillissement, appauvrissement des régions ressources, de même que la protection des diverses populations de mammifères marins sont de ce nombre.

840

Or, face à ces défis, le projet GNL Québec nous positionne en mode solution à la recherche d'innovations, tant au plan des technologies de pointe que des démarches avec les diverses communautés et institutions environnantes.

845

Aussi permettez-moi de saluer l'audace et le professionnalisme de la jeune équipe de GNL Québec, une équipe en développement dans une des plus belles régions du Québec : le Saguenay-Lac-St-Jean.

850

Or, l'Accord de Paris fixe pour nos sociétés des objectifs ambitieux de réduction de gaz à effet de serre : Devant ce défi, tous les pays ne sont pas égaux. En lien avec le développement, la richesse et les ressources d'énergie accessibles, les efforts peuvent être très différents.

855 C'est le cas du Québec qui possède en abondance une des sources d'énergie les plus propres au monde : l'hydro-électricité. Ce qui nous laisse comme grand défi dans la lutte au changement climatique le transport par véhicule, en général, et plus spécifiquement le transport des marchandises.

860 Or, pour le Québec, c'est principalement à ce niveau que nous devons attirer l'attention du grand public en promouvant l'achat de véhicules électriques et hybrides à faible émission de GES.

En ce qui concerne le projet de GNL, l'engagement du promoteur à en faire un projet carboneutre fait que son impact sera nul en regard du bilan global des GES du Québec.

865 De plus, si on tient compte des avantages que lui confère l'accès à l'hydro-électricité, ce projet sera l'un des plus propres au monde en matière de production de gaz naturel liquéfié. Il s'agira d'un gros plus pour la planète.

870 Or, aujourd'hui, le gaz naturel liquéfié est considéré comme une source d'énergie de transition importante au niveau international. Sous peu, il faudra pourvoir à l'épuisement de certains gisements de gaz et répondre aux engagements de divers pays à réduire leur consommation en charbon.

875 Le charbon qui, rappelons-le, représente toujours 70 % de la production d'électricité en Chine et 40 % du combustible utilisé pour produire l'électricité à l'échelle mondiale. Lorsque l'on considère qu'il émet généralement 40 % de plus de GES que le gaz naturel, c'est une quantité phénoménale de GES qui est en cause.

880 De plus, le charbon, contrairement au GNL, est une source très importante de pollution, sa combustion en rejetant dans l'air des suies chargées de produits toxiques qui sont très dommageables pour la santé des humains.

885 Alors, je pense que c'est une nécessaire transition énergétique. Dans la lutte aux changements climatiques, il est souhaitable de penser en termes de transition, car il serait impossible de se priver, du jour au lendemain, de toutes les sources d'hydrocarbures sans provoquer une misère humaine sans précédent et insoutenable à l'échelle mondiale, et ici même au Québec.

Aussi, afin d'éclairer ma conception sur la transition énergétique, permettez-moi de vous faire état de mes choix personnels concernant l'acquisition de ma dernière voiture.

890 Comme je vis à Alma, si je veux aller visiter une partie de ma famille et de mes amis qui vivent dans la région de Montréal, je dois parcourir une distance d'environ 1 000 km et traverser le parc deux fois.

895 Il y a cinq ans, j'avais d'abord pensé à m'acheter une voiture entièrement électrique. Toutefois, après avoir consulté auprès de l'Association des véhicules électriques, à défaut de pouvoir me payer une Tesla, il n'y avait alors pas vraiment d'alternatives.

900 Puis, il y a 2 ans, face aux limites toujours importantes des véhicules électriques, notamment face à nos hivers nordiques, j'ai fait un demi-saut et j'ai opté pour une voiture hybride branchable. Depuis, j'ai parcouru 25 000 km pour une moyenne de 2.2 litres aux 100 km.

Antérieurement, je roulais avec une voiture considérée comme pas très gourmande qui faisait 7.2 litres aux 100 km. Aussi, je me considère actuellement en transition énergétique et bien que j'utilise encore du pétrole pour rouler, je m'approche sérieusement du « zéro émission ».

905 Aussi, dans l'absence de véhicules électriques capables de faire fi de la rigueur de nos hivers et dont le prix est abordable pour monsieur et madame Tout-le-Monde, je peux donc continuer à traverser le parc en toute sécurité, hiver comme été, tout en ayant divisé par trois ma consommation d'essence liée à ce véhicule.

910 Or, le GNL et la transition énergétique. Certains disent que le gaz naturel qui alimentera le projet à l'étude, parce qu'il proviendra de l'Alberta, sera entaché, moins propre, présentant un bilan GES plus lourd. Donc, qu'il ne peut pas être considéré comme une véritable énergie de transition.

915 À cet effet, j'invite ces personnes à consulter les données du gouvernement fédéral qui démontrent les efforts importants qui se font actuellement pour réduire les émissions, dès maintenant et pour le futur.

De plus, je les exhorte à se tourner vers le gouvernement du Canada afin de faire pression sur ce dernier pour qu'il respecte ses engagements pris dans le cadre des Accords de Paris.

920

En tenant compte de la part importante de l'Alberta dans son bilan, si les cibles du Canada sont atteintes, ce sera assurément parce que les hydrocarbures, qui y seront extraits dans l'avenir, le seront avec des méthodes beaucoup moins émettrices.

925

Ce qui par le fait même, devrait entraîner la production d'un GNL québécois avec un bilan GES sans cesse amélioré au niveau de son cycle de vie.

930

Maintenant, si vous me permettez, j'aimerais revenir à ma voiture hybride branchable. Tout comme pour le gaz naturel qui proviendra de l'Alberta dans le cadre du projet qui est ici à l'étude, certains voudront réduire la portée de mon geste : l'achat d'une voiture hybride branchable.

Ils diront que les batteries de mon auto, fabriquées en Asie, le sont probablement avec une énergie sale : le charbon.

935

D'abord, je pense qu'il est très important de garder en mémoire que l'objectif n'est pas la disparition des hydrocarbures, mais bien le contrôle du réchauffement de la planète.

940

Ainsi, dans l'avenir, il y aura de plus en plus de charbon ou il y aura davantage de GNL toujours plus propre et disponible pour produire ces mêmes batteries, donc des gains toujours plus importants dans la lutte aux GES, grâce à la présence croissante des voitures électriques et hybrides.

945

Enfin, j'aimerais partager le rêve d'un ami. On prépare la transition vers un GNL produit à partir de la biomasse de nos forêts québécoises. Ici même, autour de l'usine à venir de GNL Québec, une usine alimentée à partir du gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien, mais qui pourrait aussi l'être à partir de nos forêts, le moment venu.

950

Or, l'importance du projet GNL Québec pourrait assurer un avenir meilleur au Saguenay-Lac-St-Jean. La forêt et l'aluminium sont les piliers importants de notre économie. Toutefois, au cours des dernières années, la croissance dans ces secteurs s'est traduite par une perte nette d'emplois.

Or des emplois qui sont généralement bien rémunérés. Combiné à cela, le développement de l'économie numérique qui se concentre pour l'essentiel autour des grands centres, un peu partout sur la planète.

955 Et vous avez là, en bonne partie, la réponse à l'exode d'une jeunesse, toujours plus instruite, qui souhaite s'inscrire dans les métiers et professions d'avenir. Et cela, malgré le déploiement, au cours des 50 dernières années, de quatre Cégeps et d'une université d'importance dans la région. Ce qui s'est traduit par une perte nette de tout près de 20 000 personnes, au cours de cette même période.

960 Aussi, si nous voulons être en mesure de garder ou encore d'attirer une nouvelle jeunesse, nous avons besoin de projets signifiants et porteurs d'avenir, capables d'offrir un nombre important d'emplois de qualité et bien rémunérés.

965 Pour une région ressource comme la nôtre, c'est exactement ce que représente le projet GNL Québec : un projet structurant, parce qu'il produirait en abondance une nouvelle énergie propre dans la région capable d'attirer d'autres projets.

970 Maintenant, la protection du béluga et des différents mammifères marins et le projet GNL. Personnellement, j'ai fait quelques recherches en ce qui concerne le déclin du béluga du St-Laurent et je comprends qu'il est nécessaire de lui porter une attention particulière.

975 Dans le programme de rétablissement de l'espèce de 2012 de Pêches et Océans Canada, ce ne sont pas tous les bruits subaquatiques qui sont susceptibles de déranger la vie des bélugas. Ce sont les sons émis sur une fréquence entre 0 et 3,5 kHz, de même que celles beaucoup plus élevées émises entre 30 et 60 Hz.

Or, quelles sont les embarcations qui émettent ces bruits et ces fréquences? Toujours d'après le plan d'action, les navires marchands qui circulent? Pas vraiment.

980 Ces derniers émettent pour l'essentiel entre 0,02 et 0,2 Hz, ce qui est nettement inférieur aux fréquences nuisibles. Ce sont les bateaux plus petits, notamment les canots pneumatiques, qui émettent à ces fréquences.

985 Or, maintenant, venons à la surpêche comme cause essentielle du déclin du béluga du St-Laurent. Or, si on veut agir de façon significative sur le devenir du béluga, je crois qu'il est important de se rappeler les causes historiques du déclin de l'espèce des bélugas qui vivent dans le St-Laurent.

990 La chasse est la cause principale du déclin du béluga. Sa population estimée était de 15 000 individus dans les années 1800. Entre 1920 et 1946, le béluga était considéré comme un concurrent déloyal pour les pêcheurs de hareng et autres poissons commerciaux.

995 Le gouvernement donnait alors 15 \$ par béluga capturé, de même qu'il subventionnait l'achat de dynamite pour éloigner les troupeaux de bélugas des zones de pêche. Il ne faut donc pas se surprendre du déclin dramatique de l'espèce.

La chasse fut interdite à partir de '79 et d'espèce indésirable, le béluga, avec ses quelques mille individus restants, fut alors propulsé au rang d'espèce menacée qu'il faudra dorénavant protéger. Le parc marin fut créé et dès lors, les études se sont multipliées et plans d'action ont été élaborés.

1000 Toutefois, à mon avis, une donnée essentielle n'est pas mise suffisamment en évidence et prise en considération. Le nombre de bélugas matures, environ 600 individus, capables d'assurer la reproduction de l'espèce, se trouve sous le seuil de diversité génétique nécessaire à assurer une saine reproduction de l'espèce.

1005 Il faudrait qu'il y ait au minimum 1 000 bélugas adultes, selon la norme établie par le comité sur les espèces en péril du Canada. Il en manque 400 sur un total de 1000. À mon avis, c'est énorme.

1010 Conséquemment, nous sommes actuellement à un niveau où l'espèce béluga du St-Laurent se reproduit dans la consanguinité, ce qui n'est pas sans conséquences majeures pour la survie et la santé des nouveau-nés et par extension, pour le futur de l'espèce.

1015 Je crois qu'il faut réfléchir sérieusement à innover et sortir des sentiers battus. Alors, qu'on me permette, ici, une suggestion. Pourquoi ne pas travailler immédiatement à la mise sur pied d'un programme de diversification de l'apport énergétique du béluga du St-Laurent?

Les bélugas de la Baie d'Hudson ou encore de la mer de Beaufort pourraient être mis à contribution. À partir de ce que j'ai pu lire sur le sujet, le béluga est un mammifère marin qui se prêterait probablement très bien à ce type d'ambition.

1020 En conclusion, le projet GNL Québec représente, à mon sens, un nouveau souffle pour le devenir de la région. Il s'inscrit pleinement dans la nécessaire transition énergétique et la multiplication des nouvelles initiatives dont la planète a un urgent besoin.

1025 Il s'appuie sur une approche innovante avec sa charte de protection des mammifères marins et du partenariat qu'il veut construire autour de cette dernière. Il aborde la problématique de la protection du béluga de manière concrète en proposant des mesures innovantes et pragmatiques.

Or, merci à l'équipe GNL de nous proposer une voie d'avenir. J'espère que nous aurons l'immense plaisir d'assister à la première pelletée de terre très bientôt. Merci.

1030

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup de votre présentation, Monsieur Laroche.

1035

LE COMMISSAIRE :

Merci, Monsieur.

1040

M. PIERRE LAROCHE :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

1045

Alors, est-ce qu'on a des questions à soumettre pour monsieur Laroche?

LE COMMISSAIRE :

1050 Je voulais juste avoir une précision. Vous avez évoqué la possibilité que le GNL soit fait à partir de biomasse, là, et vous évoquez le rêve d'un ami. Est-ce que vous pouvez m'en dire plus, là-dessus, s'il vous plaît?

M. PIERRE LAROCHE :

1055 Oui, tout à fait. En fait, sans pouvoir vous en donner beaucoup plus. En fait, on sait que le GNL peut être produit à partir de la biomasse, O.K.? Ça, c'est possible.

1060 Maintenant, comment un tel projet pourrait se réaliser pour qu'il soit en conjonction ou comment dirais-je, en jonction avec celui de GNL Québec, actuellement? Tout ce que je sais de mon ami, c'est que les discussions existent déjà, à ce sujet-là.

Et donc, ce ne serait pas impossible, à un moment donné, parce qu'on sait que dans le projet, on a parlé d'un horizon de 25 ans pour mettre le projet sur le marché.

1065 Alors, si d'ici là, devenait disponible un GNL produit à partir de notre biomasse et qui pouvait faire jonction, j'imagine que ça pourrait être très intéressant pour l'entreprise de s'approvisionner directement à partir d'ici. Voilà.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Bien, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1075 Alors, merci de votre présentation, Monsieur Laroche. Merci de votre contribution à nos travaux. Alors, nous vous souhaitons une bonne fin de journée.

1080 **M. PIERRE LAROCHE :**

Merci infiniment, à vous aussi.

1085 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

M. PIERRE LAROCHE :

1090 Vous aussi également.

1095 **M. ROBERT MICHAUD (DM2155)**

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Robert Michaud, s'il vous plaît.

1100 **M. ROBERT MICHAUD :**

Oui. Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le commissaire. Est-ce que vous m'entendez bien?

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous entendons très bien, Monsieur Michaud. Alors nous vous écoutons, la parole est à vous, 10 minutes.

1110

M. ROBERT MICHAUD :

1115 Merci. Sans, Messieurs les commissaires, diminuer l'importance des préoccupations que plusieurs de mes concitoyens et nombreux groupes environnementaux vous ont transmises sur les impacts possibles du projet de GNL sur la trajectoire des changements climatiques.

1120 On a concentré notre mémoire sur notre sphère d'expertise, c'est-à-dire, sur les mammifères marins, sur les bélugas en particulier, alors c'est de ça que notre mémoire traite.

1125 Comme vous le savez, l'implantation d'un complexe de liquéfaction dans le Haut-Saguenay pourrait entraîner une augmentation significative du trafic maritime dans le Saguenay. On parle de peut-être doubler ce trafic avec les autres projets qui sont présentement à l'étude ou certains démarrés.

1130 On envisage même une augmentation du trafic qui pourrait aller jusqu'à trois fois dans le Saguenay, augmentation qui se répercute par une augmentation de près de 10 % du trafic maritime dans l'estuaire maritime et ça, c'est conséquent.

1135 Or, le bruit sous-marin entraîné par ce trafic-là est considéré comme une des principales menaces au rétablissement du béluga du St-Laurent.

1140 Alors, étant donné la situation critique des bélugas du St-Laurent qui sont apparus sur la triste liste des espèces en péril, en 1983. En 2004, on les a jugés comme menacés et plus récemment, en voie de disparition.

1145 Ce rehaussement du statut des bélugas du St-Laurent s'appuyait en grande partie sur les observations des experts de Pêches et Océans qui disaient que la population était en déclin et qu'on observait une forte hausse des mortalités chez les nouveau-nés.

1150 Alors les inquiétudes étaient au maximum et qu'est-ce que ça veut dire une population en voie de disparition? Ça veut dire qu'on considère qu'elle est susceptible éminemment de disparaître du Canada ou de la planète, selon le cas, mais dans ce cas-ci, on parle d'une population, ça fait qu'on parle de disparaître du Québec.

1145 Étant donné l'importance des sons pour la vie des bélugas pour communiquer, manger et naviguer;

1150 Étant donné l'impact du bruit de mieux en mieux connu et documenté sur plusieurs éléments essentiels de la vie des bélugas;

1155 Les scientifiques se sont entendus et ont identifié une série de ces impacts là : perturbations comportementales, perturbations au niveau du stress, élévation du stress physiologique, masquage communication, masquage écholocation.

1160 Et malgré notre difficulté, aujourd'hui, de mesurer précisément les effets cumulatifs de ces perturbations, les effets sur le succès reproducteur ou encore sur la survie des bélugas, un peu partout sur la planète et ici, on considère que le bruit est une des menaces principales au rétablissement de plusieurs espèces en péril.

1165 Étant donné ces considérations-là, le bruit, le dérangement anthropique, mais particulièrement le bruit sous-marin, figure aujourd'hui dans la liste des principales menaces dans le plan de rétablissement des bélugas.

1170 Cette liste-là de menaces a été révisée plusieurs fois, depuis le développement et l'élaboration du plan de rétablissement en 2012.

1175 En 2014, en 2017 et 2018, les différents avis de Pêches et Océans ont remis le bruit comme menace et préoccupation prioritaire avec un rappel particulier et plus récent que parmi les actions possibles à poser pour favoriser le rétablissement des bélugas du St-Laurent, la réduction du bruit figurait parmi les options les plus vraisemblables d'avoir un impact rapide.

1180 Et de là, la préparation du premier plan d'action pour favoriser le rétablissement des bélugas, plan d'action qui porte spécifiquement sur la réduction du bruit.

1185 Dans ce plan d'action, qui a été adopté très récemment, 32 mesures y figurent. Plusieurs d'entre elles, en fait, presque la moitié porte sur la recherche scientifique, l'acquisition de nouvelles connaissances.

Plusieurs des mesures recommandées sont en cours avec des échéances, soit courtes et moyennes, soit 0-5 ans ou 5-10 ans.

1180

Plusieurs autres mesures portent sur des actions, des mesures de gestion pour réduire le bruit. Ces mesures-là commencent. Ces recommandations-là sont en effet, mais les actions commencent et pour se déployer, devront s'appuyer sur les résultats des recherches scientifiques en cours.

1185

Je vais poursuivre, Messieurs les commissaires, ma liste d'« étant donné », mais portés maintenant, mes « étant donné », sur les actions qui sont en cours au niveau du gouvernement fédéral et provincial pour tenter de répondre à ces préoccupations-là.

1190

Depuis quelques années le gouvernement fédéral a multiplié des annonces assez spectaculaires d'investissements qui visent à mieux protéger nos océans. Et plusieurs des initiatives engagées visent particulièrement à mieux comprendre et atténuer l'impact du bruit sous-marin, en particulier sur les mammifères marins.

1195

Un de ces programmes là est une initiative dirigée par nos collègues de Pêches et Océans Canada, ici au Québec, à l'Institut Maurice-Lamontagne. C'est un programme qui s'étend de 2017 à 2022 et on cherche à trouver des solutions et une meilleure compréhension spécifique.

1200

Encore la semaine dernière, le gouvernement fédéral annonçait, dans le cadre de ce grand plan d'action, un plan de protection des océans, d'autres initiatives, dont la stratégie nationale pour la réduction du bruit.

1205

Et encore aujourd'hui, je recevais, dans mes courriels de Transport Canada, une invitation à commenter le cadre national d'évaluation des effets cumulatifs du bruit.

Comme on le voit, il y a énormément d'efforts en cours pour mieux comprendre l'effet du bruit, pour répondre à cette priorité-là et mieux comprendre comment en atténuer les effets.

1210

Le gouvernement du Québec a fait un geste similaire en investissant dans un programme de recherche dirigé par l'Université du Québec en Outaouais. Un programme sur cinq ans qui aboutit bientôt vers des premiers résultats qui pourraient nous aider à mieux évaluer les choix auxquels vous, en particulier, mais nous, collectivement, on fera face, au cours des prochaines années.

1215

Étant donné les résultats de la première année de ce programme-là, qui ont été communiqués publiquement récemment, qui mettent en lumière quelque chose qu'on soupçonnait, mais qu'on peut maintenant quantifier.

1220

C'est que les évaluations sur lesquelles on s'appuie, présentement, pour prédire les effets de l'augmentation du trafic sur les bélugas, sous-estiment grandement un facteur important qui est les particularités sociales et les préférences de distribution spatiale des bélugas.

1225

L'exercice qu'on a mené avec nos collègues de l'Université du Québec en Outaouais a démontré que lorsqu'on prend en compte ces informations-là qui sont maintenant disponibles, bien, nos prédictions des niveaux d'exposition des bélugas peuvent être jusqu'à trois fois plus élevées que ce qu'on avait fait précédemment.

1230

Or, on croit qu'avec ces conclusions-là, on n'est pas encore, aujourd'hui, en mesure de faire les prédictions justes.

Étant donné, Messieurs les commissaires, l'importance particulière du Saguenay pour les bélugas du St-Laurent; étant donné que le Saguenay est utilisé par une forte proportion des bélugas du St-Laurent, qu'il fait partie de l'habitat essentiel du béluga du St-Laurent.

1235

On entend par l'habitat essentiel, l'habitat sans lequel une population ou une espèce ne pourrait pas se rétablir, mais étant donné surtout une des grandes particularités du Saguenay, c'est qu'il constitue, aujourd'hui, un des seuls refuges acoustiques pour les bélugas.

1240

Le Saguenay fait partie du parc marin Saguenay-St-Laurent qui a été identifié, il y a près d'une trentaine d'années et créé, il y a un peu plus d'une vingtaine d'années pour protéger le béluga.

Or, ce Saguenay est le seul endroit où les bélugas peuvent trouver une forme de refuge au bruit prédominant de nos activités, des activités humaines dans l'ensemble, dans le reste de son habitat essentiel.

1245 Les zones de tranquillité sont de mieux en mieux identifiées comme une des stratégies pour protéger les mammifères marins de cette menace prédominante du bruit sous-marin. Il sera très difficile de réduire le bruit dans les habitats déjà *insonifiés* par les activités humaines.

1250 Or, l'existence de refuges acoustiques, d'endroits qui ne sont pas encore envahis par nos activités humaines, l'existence de ces refuges-là nous offre une option importante pour la protection à long terme des mammifères marins. Or, le Saguenay constitue exactement un de ces refuges.

1255 Or, Messieurs les commissaires, étant donné que le projet de GNL augmenterait considérablement le trafic et le bruit sous-marin dans l'habitat du béluga du St-Laurent;

1260 Étant donné que ce projet-là n'est pas le seul qui risque d'augmenter le bruit dans l'habitat du St-Laurent, on sait que plus en amont dans l'estuaire du St-Laurent, dans le fleuve du St-Laurent, à Québec, Contrecoeur, Trois-Rivières, même Montréal, il y a plusieurs projets qui risquent d'augmenter le trafic;

Et étant donné cette augmentation généralisée du trafic; étant donné l'impact du bruit de mieux en mieux connu; étant donné qu'on le considère comme une menace principale au rétablissement des bélugas, on est d'opinion qu'il est prématuré et peut-être impossible de bien évaluer l'impact que le projet GNL pourrait avoir sur les bélugas.

1265 Nous recommandons donc que l'évaluation de ce volet-là du projet soit remise. Et, étant donné que tant d'efforts sont en cours, présentement;

1270 Et étant donné que le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ont investi des sommes et des énergies considérables pour répondre à ces questions-là;

Étant donné qu'il y a des consultations publiques qui sont annoncées sur exactement ces considérations-là.

1275 Bien, on pense qu'il est prématuré d'évaluer l'impact et d'autoriser un projet qui pourrait avoir un impact important sur l'avenir des bélugas. Cet impact-là...

LE PRÉSIDENT :

1280 ...Monsieur Michaud, on arrive au terme de votre présentation, de votre temps de présentation, alors je vous demanderais, s'il vous plaît, de conclure, s'il vous plaît. Merci.

M. ROBERT MICHAUD :

1285 Juste un dernier mot pour dire que l'impact non seulement pouvant être un impact direct sur les bélugas, sur leur physiologie, l'*insonification* du Saguenay pourrait, et je termine avec ça, nous exclure d'une possibilité de protéger les bélugas dans l'avenir en créant, dans le Saguenay, formellement un refuge acoustique.

1290 Alors, comme deuxième recommandation, je sais que ce n'est pas tout à fait votre mandat, mais on lance l'idée de considérer dans un avenir prochain la création d'une aire marine tranquille dans le Saguenay comme un des outils pour protéger et assurer le rétablissement des bélugas du St-Laurent.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de votre présentation, Monsieur Michaud. D'ailleurs, on va prendre un peu de temps avec vous, compte tenu justement des deux derniers éléments que vous nous avez soulevés dans votre présentation où vous suggérez, en tout cas, ou vous proposez de reporter l'évaluation du projet.

1300

Évidemment, vous ciblez plus particulièrement, et en ce qui nous concerne, c'est le projet GNL. On comprend qu'il y a un volet d'impacts cumulatifs possibles au regard d'éventuelles réalisations de projets industriels autres dans la région du Saguenay.

1305

Vous faites allusion aussi à certains projets qui vont se dérouler complètement à l'extérieur. Vous parlez de Montréal, Trois-Rivières, Contrecoeur. Alors, est-ce que l'éventuel report de l'évaluation du projet pourrait aussi porter sur ces projets?

M. ROBERT MICHAUD :

1310 Bien, en fait, les différents gouvernements, en reconnaissance de l'urgence du problème auquel on fait face, ont investi énormément de ressources pour tenter de répondre à ces questions-là.

Plus spécifiquement par le développement de simulateurs qui nous permettraient d'évaluer l'impact relatif de différents scénarios.

1315

Alors, sans proposer de mettre une cloche de verre sur le St-Laurent, évidemment, ce qui est impossible, peut-être souhaitable, mais peu probable, l'idée d'avoir des outils en main pour évaluer l'effet de l'augmentation du trafic dans le Saguenay, par exemple.

1320 Étant donné les autres sources d'augmentation, pourrait nous aider à faire des choix plus éclairés.

Alors, comme ces projets-là sont éminents, et comme l'aboutissement des travaux, ce n'est pas de remettre aux calandres grecques, ces évaluations-là, le gouvernement fédéral a annoncé ces investissements, il y a déjà plus de trois ans.

1325

Les travaux sont sur le point d'aboutir vers 2022, 2023. Alors, je crois qu'on sera en mesure de faire un choix beaucoup plus éclairé pour voir si on peut augmenter le trafic dans certains secteurs, tout en développant des mesures d'atténuation efficaces qui pourraient constituer des mesures compensatoires.

1330

Et ce qui nous préoccupe particulièrement par rapport au Saguenay, c'est que le Saguenay pourrait être vu comme une des principales ou des plus prometteuses mesures compensatoires pour accommoder l'augmentation du trafic et du bruit sous-marin dans l'ensemble de l'habitat essentiel des bélugas.

1335

Alors, de voir disparaître cette opportunité-là, de gérer globalement les effets cumulatifs de nos activités humaines, m'apparaît très malheureux dans le contexte où on a une population qui est *critiquement* en voie de disparition. Et qu'une des causes de cette disparition-là pourrait être le bruit.

1340

En tout cas, un des facteurs limitant son rétablissement est définitivement le bruit.

LE PRÉSIDENT :

1345 Alors, un autre élément que vous avez soulevé, la proposition d'une création d'une aire marine tranquille. À notre connaissance, ce n'est pas un statut officiel reconnu comme étant, comment dire, un statut de protection officiel reconnu, donc on est devant un nouveau concept.

Alors je vous offre l'occasion peut-être de le développer, histoire de mieux faire comprendre, là, les enjeux qui tournent autour de la création d'une aire marine tranquille.

1350 **M. ROBERT MICHAUD :**

1355 Oui, et je vous remercie de m'en donner l'occasion. La préoccupation sur le bruit, le bruit sous-marin sur les mammifères marins, comme je le disais, n'est pas limitée aux bélugas du St-Laurent, ni à l'est du Canada. C'est une préoccupation qui est mondiale et à laquelle font face plusieurs législations.

1360 Dans un article assez innovateur en 2015 là, un de nos collègues, Rob Williams, a proposé, en observant la répartition des zones tranquilles et des zones *insonifiées* par les activités humaines, une stratégie innovante de conservation.

1365 On observe que les endroits bruyants sont nombreux à travers la planète. Le St-Laurent en est un. Certains de ces endroits là cohabitent avec des aires de concentration de mammifères marins, le St-Laurent est également un de ces endroits là.

Et malgré tous les efforts et toute la volonté qu'on a, de rendre ces endroits bruyants moins bruyants constitue un défi majeur.

1370 C'est possible, dans le St-Laurent, il y a déjà des initiatives de réduction de vitesse dans certains secteurs qui se sont démontrées être efficaces pour réduire le bruit. Ce n'est pas l'objectif qui était visé.

On a réduit la vitesse des navires dans une partie du parc marin Saguenay-St-Laurent pour réduire les risques de collisions. Ce faisant, le niveau d'exposition des bélugas par exemple au bruit pouvait être réduit, sauf que les gains sont minimes.

1375

Une façon d'assurer des gains durables à long terme, c'est d'identifier des zones qui sont actuellement tranquilles et de prévenir qu'elles deviennent des zones insonifiées.

1380

Alors, suite au travail de notre collègue Rob Williams, c'est une espèce d'appel à identifier, pour chacune des espèces en péril, des zones, qui actuellement importantes pour soutenir ces populations-là, des zones qui sont actuellement tranquilles.

1385

Et, ça donne que dans le parc marin Saguenay-St-Laurent qui a été créé pour la protection des bélugas, bien, à peu près 80 % à 85 % de l'aire couverte par le parc, est un secteur bruyant, est un secteur *insonifié* à 100 % du temps. Le Saguenay est une de ces aires tranquilles.

1390

D'ailleurs, le parc marin Saguenay-St-Laurent a innové en créant une forme de sanctuaire pour réduire les activités et le dérangement, les activités humaines et le dérangement dans une toute petite partie du Saguenay.

Alors, l'idée de créer une aire marine tranquille, ce serait une extension de ce concept-là s'appuyant sur la recommandation du docteur Williams et de ses collaborateurs qui observaient l'universalité de cette problématique dans toutes les législations à travers le monde.

1395

Alors, si on veut faire face à l'augmentation importante, on parle de niveau de bruit ambiant dans les océans qui a doublé, triplé, quadruplé autour des dernières, au cours des quatre dernières décennies.

1400

Alors c'est un problème important. De revenir en arrière, ça va être très difficile, alors que de protéger les endroits présentement tranquilles pourrait être une avenue très prometteuse.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de ces précisions, Monsieur Michaud. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

1405

Oui, Monsieur Michaud. J'ai retenu des conversations que nous avons eues, lors de la première série d'audiences, que vous aviez, bien, pas vous, nécessairement, mais enfin qu'il y avait comme trois grandes menaces, principales menaces qui étaient identifiées : le bruit en étant une, mais aussi la diminution des stocks de poissons qui constituent l'alimentation des bélugas. Et évidemment, tout l'aspect pollution, contamination des eaux.

1410

Vous mentionnez que vous avez de la difficulté à expliquer la mortalité des veaux dans les plus récentes études. J'ai de la misère à voir le lien entre l'augmentation ou la présence de bruit et la mortalité des veaux par rapport à ces autres menaces là qui m'apparaissent être plus stressantes pour l'animal, non?

1415

M. ROBERT MICHAUD :

Bien, vous soulevez une question intéressante. La question a évidemment intéressé les scientifiques.

1420

D'ailleurs, Pêches et Océans Canada a donné récemment un mandat à une équipe de chercheurs d'essayer de discriminer entre l'importance relative de ces trois menaces et l'efficacité éventuelle de l'atténuation de ces trois menaces sur la survie des bélugas.

1425

Alors, si on avait une baguette magique, puis on pouvait dire : « Bon, bien, on va faire revenir les stocks de poissons ou réduire les contaminants, ou réduire le bruit. », quel premier coup de baguette on devrait donner?

1430

Mais, les connaissances scientifiques ne nous permettent pas de mener l'exercice, aujourd'hui, à terme. C'est-à-dire, qu'on ne peut pas, avec les connaissances scientifiques disponibles, bien discriminer les bienfaits que représenterait un retour des stocks de poissons versus une disparition des contaminants ou l'élimination du bruit.

1435

Et face à ce constat-là, les chercheurs ont identifié que parmi les actions possibles, alors leur recommandation, c'est de travailler sur les trois fronts, mais parmi les actions possibles qui pourraient favoriser le rétablissement des bélugas, une seule peut être menée rapidement et qui est susceptible d'avoir un effet positif.

1440

Et c'est pour ça que de toutes les menaces, aujourd'hui, celle qui est constituée par le bruit sous-marin en est une sur laquelle on peut agir.

1445

Et c'est pour ça que de voir disparaître des options de conservation liées à cette mesure-là est aussi inquiétant, parce que ça demeure, aujourd'hui, une des seules mesures qu'on pourrait prendre qui auraient un effet favorable rapide.

1450

Rappelons que cette observation-là se fait dans le constat d'une population qui est en voie de disparition, dont la disparition pourrait être éminente, que le déclin est estimé de 1 à 1.5 %. Et, qu'on n'a pas encore expliqué cette fameuse mortalité des nouveau-nés qui n'a pas encore été prise en compte dans les modèles de la trajectoire de la population.

1455

Ce que je veux dire, c'est que quand on va prendre en compte la disparition de ce potentiel de rétablissement, c'est-à-dire, la mortalité accrue dans les projections de l'évolution de la population, la situation pourrait être encore plus inquiétante que ce qu'on voit présentement.

LE COMMISSAIRE :

1460

Pour revenir à la question du bruit, cependant, vous n'êtes pas sans savoir que le trafic maritime dans le Saguenay, dans les années 80 était, on l'a vu en première séance, on a eu des graphiques, là-dessus, était nettement supérieur à ce qu'il est rendu présentement.

1465

Donc en principe, le facteur stressant du bruit a diminué dans le Saguenay et donc, par inférence dans l'estuaire du Saguenay qui se jette dans le St-Laurent. Donc, ça va à l'encontre de ce qu'on observe sur la population des bélugas, non?

M. ROBERT MICHAUD :

1470 Bien, c'est très difficile et parfois périlleux de faire des projections par en arrière, mais ce n'est pas inintéressant, je vous l'accorde. Je pourrais vous proposer une alternative, une autre façon de regarder la situation.

1475 Au mieux de nos connaissances, on pense que la population a augmenté entre le début des années 80 et le début des années 2000, légère augmentation. Est-ce que c'est en lien avec la réduction du trafic dans le Saguenay qu'on a vu cette augmentation de la population?

1480 Évidemment, on ne pourra pas confirmer cette hypothèse, peut-être un peu farfelue, mais c'est difficile, puis je dis ça juste pour illustrer que c'est difficile de voir l'effet que des phénomènes pour lesquels on n'avait pas de mesures, à l'époque, quel effet pourrait avoir sur la trajectoire, aujourd'hui.

Chose certaine, c'est qu'il y a plusieurs activités humaines qui ont contribué au piètre état de la population des bélugas dans les années 50, 60, 70 et 80.

1485 Ce qu'on peut faire aujourd'hui, au mieux, c'est de s'assurer que les conditions, qui prévaudront dans les années 2020, 30 et 40, seront favorables au rétablissement. Et ce que la science nous enseigne, aujourd'hui, c'est que le bruit a effectivement un effet.

1490 Quelle a été la contribution du bruit dans l'évolution passée de la population du béluga? C'est difficile à dire. On a assez d'informations, aujourd'hui, pour supporter une approche de précaution, dire que pour le rétablissement des bélugas du St-Laurent, moins de bruit sera mieux, à tel point que le premier plan d'action porte sur la réduction du bruit, sur le développement de stratégies pour atténuer l'effet du trafic maritime et qu'il y a beaucoup d'énergie investie dans ce sens-là.

1495 Et avant de compléter cet exercice-là qui est fait un peu dans un état d'urgence, et c'est rare qu'on réagisse de façon aussi synchronisée sur une menace, il y a un effort synchrone massif pour trouver et pour mieux comprendre l'impact du bruit, puis trouver les solutions.

1500 Alors, d'autoriser un projet comme GNL qui pourrait avoir un impact, qui pourrait nous exclure d'une option pour la conservation, aujourd'hui, alors qu'on est sur le point d'aboutir à ces évaluations, ça m'apparaît au moins malheureux.

LE COMMISSAIRE :

1505 Et si vous permettez une dernière question de néophyte, quant à la diminution des stocks de poissons qui constituent l'alimentation de base des bélugas, est-ce que le béluga n'est pas en compétition avec le phoque, notamment du Groenland, qui est de plus en plus présent dans l'estuaire du St-Laurent?

1510 Est-ce que ça peut expliquer en partie la diminution des stocks, la quantité importante du cheptel de loups marins?

M. ROBERT MICHAUD :

1515 Il y a non seulement le phoque du Groenland, mais le phoque gris pourrait être également un compétiteur, mais ça n'a pas été retenu comme un facteur limitant, quand on a examiné ces modèles-là.

1520 Je ne suis pas un expert dans les modèles de prédation qui sont des modèles assez complexes, mais dans les derniers exercices qui ont été conduits par nos collègues à Pêches et Océans, la menace de la compétition, l'impact de la compétition comme facteur limitant n'a pas été retenu.

LE COMMISSAIRE :

1525 Très bien. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1530 Merci, Monsieur Michaud, de votre contribution à nos travaux. Alors, nous vous souhaitons une bonne fin de journée.

M. ROBERT MICHAUD :

Merci à vous, Messieurs.

1535

LE COMMISSAIRE :

Merci.

1540

M. ROBERT MICHAUD :

Et bonne chance pour la suite.

1545

Mme SUSAN TURCOT (DM2500)

LE PRÉSIDENT :

1550

Merci. Alors, j'invite maintenant Susan Turcot, s'il vous plaît. Alors, Madame Turcot?

Mme SUSAN TURCOT :

Oui, bonjour, Monsieur Bergeron. Bonjour.

1555

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Turcot.

1560

Mme SUSAN TURCOT :

Bonjour.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous entendons, nous vous écoutons, 10 minutes. La parole est à vous.

1570 **Mme SUSAN TURCOT :**

Merci. En tant qu'artiste, professeure et déléguée du SPUQ, le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAM, j'aimerais vous partager un extrait du dossier du SPUQ précisant la position adoptée en regard des changements climatiques.

1575 Je vous lirai ensuite la résolution que le SPUQ a adoptée à l'unanimité contre le projet GNL Québec.

1580 Face à la crise climatique, tout professeur d'université est impliqué quelles que soient ses recherches, sa discipline, ses positions politiques, ses pratiques quotidiennes de consommation ou de transport. Cette crise nous concerne collectivement en tant qu'universitaires.

1585 Le constat du réchauffement climatique et la primauté des causes humaines de ce réchauffement, ainsi que les prévisions des conséquences environnementales, économiques, sociales et géopolitiques du réchauffement sont établis par des scientifiques, des universitaires, ici, comme partout dans le monde.

1590 Il y a certes des zones d'incertitude dans ces constats, mais il y a aussi une unanimité très rarement atteinte dans les milieux scientifiques quant à l'urgence d'agir pour éviter, autant que possible, les conséquences les plus catastrophiques du réchauffement climatique.

Les chercheurs le répètent depuis des décennies, il faut absolument agir, agir résolument, immédiatement.

1595 Ces chercheurs ont publié des centaines et des centaines d'articles sur le sujet, ont participé à des travaux collectifs sans précédent dans le cadre du GIEC, ont signé de très nombreuses pétitions ou lettres ouvertes et pourtant, l'action politique au Québec, comme ailleurs, n'est pas à la hauteur de l'urgence.

1600 Comme professeurs d'université, nous avons la responsabilité d'assurer la transmission de l'héritage culturel et scientifique accumulé, de veiller au développement des connaissances et de les diffuser le plus largement possible. En un mot, assurer la continuité du monde, ainsi que l'a avancé Hannah Arendt.

1605 Je la cite : « *L'éducation est le point où se décide si nous aimons assez le monde pour en assurer la responsabilité et si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde, ni les abandonner à eux-mêmes.* », fin de citation.

1610 Cette double mission est devenue plus grave que jamais, puisque l'inaction politique locale et globale ouvre sur l'abîme, la possibilité que nous ne laissions que des ruines en héritage, faillant ainsi envers le monde comme envers les générations montantes.

1615 Suivante. Alors, je lis notre résolution. Il est résolu :

- 1620 ➤ attendu que le projet de GNL Québec, qui comprend un gazoduc de plus que 750 kilomètres, une usine de gaz naturel liquéfié et un terminal maritime ;
- 1625 ➤ attendu que ce gazoduc traverserait de nombreuses rivières et aires protégées affectant l'habitat de 17 espèces vulnérables ;
- 1630 ➤ attendu que l'exportation maritime exigerait le passage annuel de quelques 160 méthaniers dans le parc marin du Saguenay-St-Laurent menaçant la survie du béluga ;
- attendu que GNL Québec est une entreprise financée par des actionnaires installés dans des paradis fiscaux ;
- attendu que le cycle de vie du gaz naturel, de l'extraction jusqu'à l'usine de liquéfaction, engendrerait plus de 4 millions de tonnes de GES annuellement ;

1635 Suivante.

- 1640 ➤ Attendu que les recherches sur les changements climatiques montrent l'urgence d'agir rapidement et significativement pour réduire les émissions de GES;

- attendu la volonté affirmée par le SPUQ de contribuer à la mobilisation sur l'urgence environnementale,

1635 Il est résolu que le conseil syndical s'oppose au projet de GNL Québec et de LNG Canada, adopté à l'unanimité.

1640 Suivante. Je suis une artiste dont les œuvres sont collectionnées à l'échelle internationale et au Musée des Beaux-Arts du Canada. Au cours des 20 dernières années, mon travail a souvent porté sur les questions d'environnement au Québec, en Alberta et au Brésil.

Je vis à Tadoussac depuis 54 ans et je peux dire que le fjord vit en moi, que je sois en sa présence ou ailleurs.

1645 Suivante. Le fjord est en voie de récupération après des années de déversements de déchets toxiques. La vie marine, les poissons, les mammifères ont beaucoup souffert à cause de l'accumulation de ces toxines.

1650 Les niveaux de pollution sonore présents dans l'environnement du Saguenay et du St-Laurent ont de graves répercussions sur les mammifères comme le béluga, une espèce en voie de disparition.

1655 Mon projet actuel consiste à rencontrer et à faire le portrait du plus grand nombre possible de résidents du fjord. Ces portraits mettront en évidence notre besoin de protéger cet environnement et seront largement partagés, car nous ne pouvons pas risquer l'impact que ce projet de GNL aura sur le fjord.

1660 L'argent n'a plus d'importance lorsque les rivières mortes et les mammifères morts sont éparpillés autour de nous. Est-ce que vous êtes avec les photos?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

1665

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame.

1670 **Mme SUSAN TURCOT :**

Oui. Alors, je finis avec la dernière photo et je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1675

Alors, nous vous remercions de votre présentation, Madame Turcot. Merci de votre contribution à nos travaux.

Mme SUSAN TURCOT :

1680

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1685

À moins que monsieur Pilotto ait une question?

LE COMMISSAIRE :

1690

Ça va.

LE PRÉSIDENT :

1695

Alors, monsieur Pilotto n'a pas de questions. Alors, merci encore de votre contribution à nos travaux, Madame Turcot. Nous vous souhaitons une bonne fin de journée.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

Mme SUSAN TURCOT :

1700

Merci.

1705

M. PATRICK BONIN ET M. DANIEL HOREN GREENFORD (DM2464)

LE PRÉSIDENT :

1710

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Patrick Bonin et monsieur Daniel Horen Greenford, s'il vous plaît. Bonjour, Messieurs.

M. PATRICK BONIN :

1715

Bonjour.

M. DANIEL HOREN GREENFORD:

1720

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Alors, 10 minutes de présentation. La parole est à vous. Nous vous écoutons.

1725

M. PATRICK BONIN :

1730

Merci. Donc, oui, je suis Patrick Bonin, responsable de la campagne Climat énergie, à Greenpeace Canada et je suis accompagné aujourd'hui par monsieur Daniel Horen Greenford qui est scientifique doctorant à l'Université Concordia, qui a également participé à la rédaction de certaines composantes du mémoire.

D'emblée, nous croyons que la commission doit rapidement rejeter ce projet-là, parce qu'il n'y a, un, pas d'acceptabilité sociale pour ce projet au Québec.

1735 Deux, il menace les bélugas, une espèce en voie de disparation; et trois, c'est une véritable bombe climatique, c'est un projet qui est complètement incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, au moment où la science ne cesse de nous rappeler que nous sommes en urgence climatique et qu'on doit faire un virage rapide pour se sortir des combustibles fossiles.

1740 Pour nous, il faut absolument que la commission évalue le projet dans son ensemble. Ce projet-là, c'est un projet d'expansion de la production de gaz produit par fracturation hydraulique, du gaz non conventionnel et c'est un projet d'exportation de ce gaz là, d'exportation massive de ce gaz, je devrais dire.

1745 On parle quand même de 2,5 fois la consommation annuelle de gaz au Québec qui serait exportée par ce projet-là, donc c'est majeur.

1750 Pourquoi l'évaluation doit-elle être globale? Parce qu'il faut outiller les gouvernements dans leur prise de décision, dans ce cas-ci, c'est le gouvernement du Québec, et leur donner une image réelle de ce portrait-là. Et faire la même chose pour la population qui a son mot à dire au niveau de l'acceptabilité sociale du projet.

1755 D'autant plus que le gouvernement Legault parle de financer ce projet-là potentiellement et qu'il y aurait de l'aide financière, entre autres, à travers Hydro-Québec et les tarifs préférentiels pour ce projet de combustibles fossiles.

1760 Si on regarde, malgré le fait que la population n'a pas encore toute l'information, clairement, il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour ce projet-là, au Québec. Quand on regarde ce qui s'est passé dans le passé, eh bien, les Québécois et Québécoises se sont mobilisés comme jamais contre les gaz de schistes, contre la technique et la technologie de fracturation hydraulique.

C'est probablement une des mobilisations les plus importantes au Québec, à laquelle on a assisté, donc clairement, ils ont dit non aux gaz de schiste, non à la fracturation hydraulique.

1765 Les Québécois et Québécoises sont aussi majoritairement, à plus de 80 %, en faveur de
davantage d'actions dans la lutte contre les changements climatiques et il y a une panoplie de
preuves à ce sujet-là.

Pensez, par exemple, aux 500 000 personnes qui étaient dans la rue, l'année passée, pour
1770 exiger de l'action drastique de la part de nos gouvernements.

Si je reviens à la question de GNL, Gazoduc, parce que c'est bien de ce dont on parle, GNL et
Gazoduc, c'est le même projet. Eh bien, il y a déjà plus de 87 000 personnes qui ont signé une
pétition contre ce projet-là et ce n'est pas terminé.

1775 Pour le dossier des bélugas, on va passer rapidement, Monsieur, parce qu'on entérine
essentiellement les recommandations du GREMM qui ont été présentées de long en large au BAPE.

Et pour nous, c'est essentiel, les gouvernements ont une responsabilité de protéger les bélugas
1780 qui sont en voie de disparition et dont l'habitat, on le sait, est menacé par ce projet-là.

D'un point de vue climatique, quand on regarde l'Accord de Paris, l'Accord de Paris sur le climat,
cet accord-là, bien, il engage tous les pays de la planète à faire des efforts et à limiter le
réchauffement planétaire nettement sous les deux degrés Celsius et à viser 1,5 degrés Celsius par
1785 rapport au niveau d'émissions et à la température qu'il y avait à l'ère préindustrielle.

Pour ce faire, les pays ont commandé un rapport, un rapport spécial sur le réchauffement de
1,5 degrés Celsius par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : le GIEC.

1790 Ce rapport-là est sorti en 2018 et clairement, le GIEC présentait, en 2018, déjà ce qu'on doit faire
pour limiter le réchauffement planétaire à 1.5 degrés Celsius.

Et ce qu'on doit faire, c'est couper les émissions mondiales de CO₂ de moitié d'ici 2030 et les
ramener à zéro carboneutralité entre 2040 et 2055. Donc, c'est majeur comme virage, ce qu'on doit
1795 faire.

Sur ce point, je voudrais vérifier, j'ai omis de le demander. J'avais envoyé une présentation PowerPoint à votre collègue. Je ne sais pas si elle est disponible.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Actuellement, on a une présentation PowerPoint qui est présentée en même temps que vos propos, Monsieur Bonin.

1805 **M. PATRICK BONIN :**

Ah, bien, vous voyez à quel point c'est intéressant. Désolé, mon visionnement ne m'a pas permis de voir ça. Donc, j'imagine là on voit l'acétate du GIEC?

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Exact.

1815 **M. PATRICK BONIN :**

Essentiellement, ce que vous voyez sur l'acétate actuel, c'est la trajectoire des émissions, selon le scénario P1. Ce scénario-là, c'est le scénario le plus probable et le plus réaliste pour limiter le réchauffement planétaire à 1.5 degrés Celsius.

1820 Et, il montre clairement, vous voyez en gris, la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'industrie des combustibles fossiles.

1825 Le scénario P1 du GIEC montre clairement qu'on doit couper la consommation de gaz de près d'un tiers entre 2020 et 2030. Donc c'est ça que la science nous dit qu'on doit faire, couper d'un tiers et la ramener, cette consommation-là, à 75 % moins, en 2050, au niveau du gaz.

Donc, ce sont des réductions drastiques de gaz qu'exige le scénario de GIEC.

Si on regarde sur le prochain acétate.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bonin, juste vous préciser, lorsque vous souhaitez qu'on change le visuel en lien avec votre présentation, il suffit d'en faire mention et on changera le visuel en conséquence.

1835 **M. PATRICK BONIN :**

D'accord. Donc, je vous demanderais de peut-être changer l'acétate, s'il vous plaît. Donc, le promoteur parle d'un scénario de l'Agence internationale de l'Énergie, le scénario du développement durable. Vous avez, ici, trois scénarios de l'Agence internationale de l'Énergie.

1840

Celui au centre, c'est le scénario de développement durable et là, on voit la baisse de la demande d'énergie ou la hausse, selon le type d'énergie, d'ici 2030 pour différents scénarios.

1845 Si vous regardez le scénario à droite, qu'on va mieux voir sur le prochain acétate. Prochain acétate, s'il vous plaît.

On voit que ce nouveau scénario là, qui a été proposé en octobre dernier, de l'Agence internationale de l'Énergie, c'est le scénario NZE2050, exige une réduction de 9.5 % de la demande de gaz. Ça, c'est l'Agence internationale de l'Énergie.

1850

Et, ce scénario-là a été produit parce que plusieurs ont critiqué l'Agence en disant que le scénario de développement durable ne fonctionnait pas, ne permettait pas de respecter l'Accord de Paris.

1855 Donc, ce scénario-là encore une fois, il a des limites et il compte sur beaucoup de captation de carbone massive, une technologie qui n'existe pas, mais on voit déjà qu'il y a une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre requise et de la consommation de gaz.

Donc, par la suite, peut-être que je vous dirais d'enlever la présentation, si c'était possible. Merci. On me voit maintenant? Pas encore?

1860

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Bonin.

1865

M. PATRICK BONIN :

Super. Donc, maintenant, parlons de cette réalité-là des changements climatiques et l'impact climatique de ce programme là, de ce projet-là, plutôt, au niveau des émissions totales du projet.

1870

On n'a pas vu, dans les documents par le promoteur, les émissions globales de ce projet là. Nous, ce qu'on a fait, c'est une évaluation sur l'ensemble du cycle de vie pour voir quelles vont être les émissions du projet.

1875

Si on regarde avec, on a pris un taux d'émissions fugitives de 2.7 %, ça, c'est le taux recommandé par la littérature revue par des pairs. C'est beaucoup plus élevé comme taux que le 1.2 % d'émissions fugitives qu'a utilisé le promoteur.

1880

Donc, si on regarde ce taux-là de 2.7 %, je vous demanderais de peut-être mettre le prochain acétate. Nous avons calculé quelles sont les émissions en amont du projet, donc en amont de l'usine. Je ne sais pas si vous voyez l'acétate? Ah, le prochain acétate. Merci.

1885

Donc, vous voyez qu'on arrive à des émissions en amont de l'ordre de 13 millions de tonnes par année de CO₂, lorsqu'on fait l'analyse du cycle de vie de ce projet là. Évidemment, ce n'est pas la seule empreinte de ce projet-là, il faut regarder sur l'ensemble.

1890

Et quand on regarde l'ensemble du projet, incluant évidemment la production, mais aussi la combustion finale, ce qu'on se rend compte et on peut le voir peut-être sur le prochain acétate, s'il vous plaît. Ah, merci.

Donc, ce qu'on peut voir, pour un taux d'émissions fugitives de 2.7 %, encore une fois, c'est relativement conservateur, d'autres parlent de 3.7 % comme taux qu'on devrait utiliser pour le gaz non conventionnel, eh ben, avec ce 2.7 % là, on parle d'un ajout potentiel de 56 millions de tonnes.

1895 En fait, on parle d'émissions de l'ordre de 56 millions de tonnes par année jusqu'à un niveau de 83 millions de tonnes par année, dépendamment d'où est brûlé ce gaz-là et comment il est brûlé.

Évidemment, si on le brûle, par exemple, pour produire de la chaleur industrielle, on n'a pas les mêmes émissions que si on le brûle pour produire de l'électricité, à partir de centrales qui, elles aussi, ont des taux d'efficacité différents.

Donc, essentiellement, je pense qu'on peut enlever les acétates maintenant.

LE PRÉSIDENT :

1905 Oui. Monsieur Bonin, on arrive au terme de vos 10 minutes de présentation. Est-ce que c'est possible pour vous de conclure, s'il vous plaît?

M. PATRICK BONIN :

1910 Oui, désolé, mais pouvez-vous enlever ça? J'ai eu... désolé, on a eu... j'ai eu quelques petits problèmes avec les présentations.

Donc, essentiellement, ces calculs-là sont là. À ça, il faut rajouter le fait qu'on ne peut plus rajouter d'infrastructures de combustibles fossiles et plusieurs études le disent, si on veut limiter le réchauffement 1.5 degrés Celsius.

Le fait que le gaz, en augmentant l'offre de gaz, eh bien, on crée une influence à la baisse sur le prix du gaz et donc, on crée une augmentation de la consommation.

1920 On compétitionne aussi les énergies renouvelables. Dans un contexte où le promoteur n'a présenté aucune garantie qu'il allait faire de la substitution du charbon, il n'y a aucun contrat qui a été présenté et même l'étude de marché du promoteur n'a pas été entérinée par le CIRAIG, entre autres.

1925 Donc on se retrouve probablement avec un ajout de combustibles fossiles qui va venir s'ajouter à tous ceux déjà présents.

1930

Et même s'il y a la substitution, quand on regarde la littérature, le gaz produit à partir de la fracturation hydraulique, il y a des émissions de méthane massives et ces émissions-là font en sorte qu'il y aurait soit à peine de gain, soit pas de gain par rapport au charbon.

1935

Et la littérature, entre autres, Alvarez 2012, dit qu'au-delà d'un taux de 3.2 % d'émissions fugitives, eh bien, le gaz n'est pas intéressant et n'est pas avantageux d'un point de vue climatique par rapport au charbon.

1940

Donc, ce n'est pas une énergie de transition, le gaz. Nous, ce qu'on dit, c'est que le Québec peut et doit faire mieux, le Québec mérite beaucoup mieux qu'un projet qui est une bombe climatique, qui va menacer les bélugas, surtout qu'on n'est pas en voie au Québec, au Canada et dans le monde de respecter l'Accord de Paris.

1945

Et pour le faire, bien, il faut faire un virage drastique, sortir des combustibles fossiles, surtout pas en ajouter et on ne peut pas se permettre donc, de nouvelles infrastructures de combustibles fossiles, surtout que les énergies renouvelables sont rendues à maturité.

1950

Par exemple, le solaire actuellement est moins cher que le charbon ou le gaz dans la production d'électricité mondiale.

Donc c'est clair, pour nous le projet GNL, ce n'est pas le type de futur qu'on veut, ce n'est pas le type d'économie qu'on doit développer. Se lancer dans le gaz, ce n'est pas le type de relance juste et verte qu'on doit faire au Canada.

1955

Il n'y a pas d'avenir dans le gaz. L'avenir est dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie, la sobriété énergétique, la mobilité durable et le respect de l'Accord de Paris, clairement pas dans GNL.

LE PRÉSIDENT :

1960

Alors, merci beaucoup pour votre conclusion, Monsieur Bonin. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

1965 Oui. Monsieur Bonin, j'aimerais qu'on revienne sur les taux d'émissions fugitives, puis on ne fera pas un débat d'experts, parce que nous ne sommes, ni vous ni moi, experts dans le domaine, mais on fait référence à des études, à de la littérature.

1970 Hier, on avait monsieur Marc Durand qui, lui, prétend que les taux d'émissions fugitives se situent plutôt entre 4 et 9 %, et même dans certains cas, jusqu'à 15 %. Là, on va se perdre dans les chiffres là.

1975 Moi, sur ce quoi je veux vous entendre, c'est que le Canada, signataire des Accords de Paris, a pris des engagements justement pour réduire, imposer aux producteurs de gaz en Alberta des nouvelles normes en matière de *venting*, *clearing* et *capturing* de puits ainsi que mesures.

Bien, enfin, toute une série de mesures pour s'assurer que justement les émissions fugitives sont réduites au minimum.

1980 Puis ça, c'est des engagements qui sont même déjà entrés en vigueur sur la base d'un règlement qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, et dont il y aura un autre volet qui va rentrer en vigueur en 2023.

1985 Donc, est-ce que vous reconnaissez que le Canada est quand même différent, on va dire des États-Unis qui produisent beaucoup de gaz de schiste par fracturation? Est-ce que vous reconnaissez ça, qu'il y a une différence dans le contexte canadien de production de gaz?

M. PATRICK BONIN :

1990 Bien, ce qu'il faut comprendre, d'emblée, c'est que le Canada n'est vraiment pas en voie de respecter son propre engagement dans l'Accord de Paris, engagement...

LE COMMISSAIRE :

...Oui?

1995

M. PATRICK BONIN :

...qui n'est pas suffisamment ambitieux par rapport au GIEC. Et le problème principal, c'est l'expansion de la production de gaz et de pétrole au Canada qui est le principal secteur en termes d'émissions.

2000

Donc ce secteur-là, à la base, ne peut même plus croître, si on est sérieux et vous regarderez dans notre mémoire, nous avons fait deux tests climatiques basés justement sur la documentation qui démontrent que c'est impossible de faire cette expansion-là, si on veut respecter l'Accord de Paris.

2005

Si on regarde les émissions de gaz à effet de serre en provenance du secteur pétrolier et gazier, et on l'inscrit dans notre mémoire, elles sont extrêmement minimisées par les déclarations actuelles.

Donc, elles sont sous-estimées de manière massive par rapport aux émissions réelles qui sont calculées sur le terrain, autant en Alberta qu'en Colombie-Britannique.

2010

Et si on regarde encore une fois, la littérature, on parle essentiellement du même type de roches ou presque, le même type de production et d'utilisation technologique pour produire ce gaz-là qui est non conventionnel.

2015

Encore une fois, je vous le rappelle, à hauteur de 85 % actuellement en Alberta, qui exige la fracturation hydraulique.

2020

Et lorsqu'on regarde, nous, on a présenté un taux d'émissions de 2.7 % pour arriver aux chiffres justement de l'impact des émissions globales en lien avec ce projet-là, ça, c'est 2.7 %; Howard utilise 3.7 %, en parlant de gaz non conventionnel. Donc on a été relativement conservateur en utilisant le 2.7 %.

2025

Et encore une fois, ce qu'il faut faire pour établir un taux d'émissions, il faut regarder quelle est la science la plus à jour et cette science-là, elle doit avoir été revue par des pairs.

Et actuellement, bien, c'est ce vers quoi ça tend, lorsqu'on regarde au niveau justement de la production de pétrole et de gaz, à partir de ce type de formation là, actuellement.

Donc, c'est... je ne sais pas si monsieur Greenford a quelque chose à rajouter sur la question du commissaire, à ce niveau-là?

2030

M. DANIEL HOREN GREENFORD :

Oui, sur la question des *régulations* de méthane, les *régulations* étaient vraiment précisées et les trucs qui peut-être ne... *will not resolve the main sources of leakage...* pour les émissions fugitives et il y a par chance, par exemple, le rapport de Pembina, étude qui dit que maintenant les régulations en place ne font un gros changement entre le gaz canadien et le gaz américain.

2035

Alors, il n'y a pas de raison de croire que les performances de l'extraction du gaz canadien vont changer tellement trop. Et le taux qu'on utilise est vraiment conservateur pour ça, et vraiment, oui, les taux plus hauts peut-être, ce n'est pas comme Durand.

2040

Je crois que c'est possible à être plus haut, mais quant à les meilleures performances, sur la table maintenant, sont les changements qui ne sont pas en effet, encore, *even West, the new methane regulations, it's not... yes, it's not clear that they will actually impact the losses to an extent to make a difference on the rates that are published to date.*

2045

M. PATRICK BONIN :

Hum, hum. Et j'ajouterais également que les émissions fugitives de méthane, vous avez eu une présentation hier de monsieur Durand, actuellement dans ce que le promoteur évalue, il dit qu'il n'y a aucune émission fugitive de méthane, une fois que les puits sont fermés, ce qui n'est clairement pas le cas lorsqu'on regarde sur le terrain.

2050

Ces émissions-là continuent d'avoir lieu, après la fermeture du puits et la difficulté avec les émissions fugitives de méthane, c'est que oui, il y a des législations qui ont été renforcées, qui ne le sont pas encore assez, selon nous, par rapport à ce qu'on doit faire.

2055

Mais les émissions fugitives de méthane, elles proviennent d'un peu partout autour des puits, donc pas nécessairement à la sortie du puits, là où c'est possible de le capter, donc c'est un des autres enjeux.

2060

Et on voit lorsqu'il y a, entre autres, des relevés aériens et des vérifications sur le terrain que ces émissions-là fugitives de méthane sont extrêmement difficiles à cerner et à capter en raison de leur caractère diffus qui vient directement de la fracturation hydraulique elle-même qui fracture la roche, comme vous le savez, sur un territoire qui peut aller jusqu'à deux km de la tête du puits.

2065

Donc, vous avez toute une circonférence autour du puits où la roche est fracturée, où il y a création de fissures qui peuvent faire en sorte qu'il y a des émissions de méthane.

2070

Et pas peut faire en sorte, qui fait en sorte qu'il y a des émissions fugitives de méthane qui sont beaucoup plus élevées dans le cadre de la fracturation hydraulique que dans le cas de la production de gaz dit conventionnel ou classique.

LE PRÉSIDENT :

2075

Alors, je vous remercie beaucoup, Messieurs, de votre présentation et de votre contribution à nos travaux, alors nous vous souhaitons une bonne fin de journée.

LE COMMISSAIRE :

2080

Merci.

M. DANIEL HOREN GREENFORD :

2085

Merci.

M. PATRICK BONIN :

2090

Merci. Merci à vous.

M. PIERRE BRETON (DM1042)

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant monsieur Pierre Breton, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Breton.

2100 **M. PIERRE BRETON :**

Oui. Bonjour, Monsieur Bergeron. Vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2105 Nous vous entendons très bien. Nous vous voyons. Alors, écoutez, tel que convenu, 10 minutes. Nous vous écoutons.

M. PIERRE BRETON :

2110 Excellent. Bonjour, Monsieur Pilotto. Bonjour, Monsieur Bergeron. Alors, je représente la Société du Pont sur le Saguenay à Tadoussac qui est un organisme qui a été fondé en juin 2000, il y a 20 ans.

2115 Il y a plus de 20 ans maintenant, qui est formé de bénévoles, de bénévoles de la région Côte-Nord, de la région de la Capitale-Nationale, de la région de Montréal, tous des gens qui ont conscience de l'importance de lever les barrières du Saguenay.

2120 La Société est financée, entre autres, par la Table des préfets de la Côte-Nord, puis à l'origine, les différentes MRC de la Côte-Nord.

J'aimerais maintenant fixer les limites de notre intervention. Nous ne prendrons pas position pour ou contre le projet de GNL Québec ; nous n'en avons pas l'expertise suffisante pour nous prononcer.

2125 Cependant, à la lumière de ce qu'on a entendu depuis quelques semaines dans les travaux de la commission, il est apparu évident qu'on devait intervenir pour bien présenter notre proposition d'un geste concret et hautement significatif pour solutionner les problématiques qu'on retrouve dans le Saguenay présentement.

2130 Soit le maintien des populations de mammifères marins et si possible, leur rétablissement, et la possibilité d'avoir une circulation respectueuse ou une navigation maritime respectueuse de l'environnement. Alors, ce sont les deux aspects sur lesquels on veut discuter, aujourd'hui.

2135 Et évidemment, le geste concret qu'on propose, parce que vous avez entendu, comme moi, monsieur Michaud et plusieurs autres précédemment qui nous disent qu'ils ont essayé de toutes les manières, depuis 25 ans, d'améliorer l'environnement sous-marin pour les mammifères marins, pour permettre leur survie et faciliter leur alimentation, leur communication avec l'écholocalisation, et cetera.

2140 Nous proposons, tout simplement, d'accélérer le processus qui est en cours de construction d'un pont sur la rivière Saguenay dans l'estuaire.

2145 C'est un processus qui a été amorcé, il y a déjà 40 ans, déjà sous Lucien Lessard, en 1979 et je ne vous ferai pas tout l'historique, parce qu'on n'aura pas le temps, mais j'aimerais tout de suite passer au point du pourquoi.

 Pourquoi un pont? Bien, un pont, c'est d'abord pour sécuriser et faciliter la navigation maritime dans l'estuaire du Saguenay, un des endroits les plus dangereux au monde pour la navigation.

2150 Et là, vous avez des références ou mémoires à l'étude environnementale qui ont été présentés par GNL Québec, mais vous avez aussi une référence du ministère de l'Environnement qui date de 2001, du 12 juin 2001, en pages trois et quatre.

2155 Où, les pilotes qui utilisent l'estuaire du St-Laurent, les pilotes des traversiers expriment et expliquent en quoi c'est eux qui définissent le lieu comme un des lieux les plus difficiles à naviguer au monde.

À cause des marées qui vont et qui viennent, des glaces, des brumes, des courants d'eau douce qui arrivent avec les courants profonds du Labrador, puis les courants du fleuve St-Laurent, eau salée, eau douce.

2160

Enfin, c'est un milieu très particulier pour la navigation. Et évidemment, l'idée de voir plus de navires qui viennent croiser les traversiers, ça cause problème.

2165

Alors, ce que je voudrais souligner comme chiffres rapidement, c'est que si on regarde la circulation maritime, à l'année, sur le Saguenay, les informations qu'on a sont à l'effet qu'il y a 106 passages par jour dans l'estuaire du Saguenay, en moyenne, annuellement. Là, je fais abstraction des passages de navires saisonniers.

2170

Et si, demain matin, le pont est construit, on sait que ça prend quatre ans pour le construire. Si demain matin, le pont est construit, le nombre de passages dans l'estuaire du Saguenay va passer de 106 à 1.2, aujourd'hui.

2175

Et si tous les projets, qui sont en gestion actuellement au Saguenay, voient le jour, va passer à 3.7 navires par jour.

Alors, l'idée même de mettre fin au service de traversier prend déjà tout son sens, indépendamment des autres bienfaits qu'un exercice comme celui-là apportera.

2180

La présence des traversiers sur le plan de la pollution sonore, à elle seule représente, selon les scientifiques de Pêches et Océans, une augmentation de 30 à 35 % de décibels de plus que la sonorisation habituelle dans l'estuaire, ce qui, semble-t-il, est très significatif.

2185

En mettant fin évidemment au service de traversier, on rétablit la quiétude essentielle pour l'alimentation des bélugas et des autres mammifères marins, on permet aussi une meilleure communication entre les veaux et leurs mères, entre les différents groupes de bélugas.

2190

Et sachant que depuis 25 ans donc, les programmes de rétablissement du béluga n'ont pas fonctionné, parce que les moyens, qui étaient disponibles pour améliorer la quiétude dans l'estuaire du Saguenay, n'étaient pas suffisamment significatifs.

De mettre fin à 40 000 passages de traversiers, jour et nuit, 365 jours par année, en plein cœur de l'estuaire du Saguenay est une façon rapide et efficace de rendre, d'une part, la possibilité de navigation plus facile, en prenant évidemment les précautions nécessaires et de rétablir en même temps les bélugas.

2195

Alors nous, on pense que c'est vraiment une façon pertinente d'éliminer la pollution sonore dans l'estuaire du Saguenay qui, comme vous le savez, a été qualifiée par les scientifiques, là, de différentes façons.

2200

On l'a qualifiée, entre autres, la présence des traversiers comme l'éléphant dans la pièce, c'est-à-dire, le service ou le nombre de passages qui cause le plus de problèmes de sonorisation. Et on a aussi qualifié ça de discothèque de l'estuaire du St-Laurent, c'est-à-dire, le lieu où il y a le plus de bruits.

2205

On peut comprendre qu'avec les parois abruptes du Saguenay, le son se réverbère sur le roc de part et d'autres, les traversiers accélèrent pour partir, puis décélèrent rendus au milieu de la rivière, puis ils ont seulement un mile marin pour traverser. Alors c'est une problématique majeure.

2210

D'autre part, le pont évidemment, puis là on peut en parler longuement, on a présenté un mémoire à la Société de l'assurance automobile du Québec, lors de ses consultations, en février 2017, que vous pouvez consulter sur le site ponttadoussac.ca, dans la section Archives.

2215

Et là, on fait le tour de la question des problématiques terrestres de la traverse, des problématiques sur la circulation routière.

Et on doit aussi souligner la pertinence d'un pont pour rétablir la fluidité et la sécurité de la route 138, et diminuer les émissions de gaz à effet de serre par les véhicules et les camions, pendant les heures d'attente au traversier.

2220

Pendant les détours, lorsqu'il y a des bris de service, pendant les périodes imprévisibles de bris de service qui peuvent s'allonger.

Et là, on arrive, le traversier est pris dans les glaces, on attend une heure, deux heures, trois heures; on n'a pas de moyen de savoir quand est-ce que ça va être... qu'il va se libérer.

2225

Le temps perdu, aussi, les émissions de gaz pendant les temps de déplacement allongés dans les pelotons de sortie des traversiers, des pelotons qui peuvent s'étendre, là, jusqu'à La Malbaie, facilement, maintenant avec les gros traversiers.

2230

Et évidemment, on parle de réduction des émissions de gaz naturel, des émissions de gaz à effet de serre, pardon, avec le diesel, la fin du diesel qui est utilisé actuellement dans les nouveaux traversiers, avec la fin du gaz naturel qui est utilisé dans les nouveaux traversiers, aussi jour et nuit, à l'année.

2235

Alors, au risque de me répéter, la fin du service de traversier permettra de concilier deux grands enjeux en apparence irréconciliables : protéger la faune marine de l'estuaire du Saguenay et sécuriser et faciliter la circulation maritime dans le Saguenay.

2240

Alors, le pont lui-même, de quoi est-ce qu'on parle? On parle d'un projet qui a été présenté par la Société du Pont, déjà en 2015, est un pont de 1 150 m. situé à un lieu qui s'appelle La Boule, un des endroits les plus étroits de l'estuaire, qui avait été proposé à l'origine, en 1979, par les ingénieurs qui avaient été mandatés par le ministre des Transports d'alors, Lucien Lessard.

2245

Aux pages 16 et 17, vous pouvez avoir une description plus précise du pont et de la façon dont c'est construit. C'est un pont qui a les deux piliers au sec, de part et d'autre, donc il n'y a pas de travaux dans l'eau directement.

2250

Et c'est un pont suspendu, comme le pont Pierre-Laporte, par exemple, mais qui, au lieu d'avoir six voies, va avoir deux voies seulement, comme ça se fait en Scandinavie, et avec des coûts de construction inférieurs à ceux des traversiers, en l'occurrence. On parle d'un échancier de construction...

LE PRÉSIDENT :

2255

...Alors, on arrive au terme de votre délai de présentation. Je vous inviterais à conclure, s'il vous plaît.

M. PIERRE BRETON :

2260 Oui, parfait. Alors, un pont, ça permet aussi, puis c'est le gouvernement du Québec qui l'a exprimé, un, de faire confirmer, le cabinet du ministre des Transports a confirmé, et la faisabilité, et les coûts que nous avons présentés pour le pont.

2265 Il a confirmé que c'était réaliste, a permis d'établir que le pont à Tadoussac s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de faire un corridor économique vers la Province de Terre-Neuve.

Et finalement, a permis au ministère des Transports de lancer des appels d'offres pour réviser les études et mettre à jour les études, et confirmer la faisabilité et les coûts du pont.

2270 Nous, l'exercice qu'on fait aussi, aujourd'hui, c'est que considérant l'expérience passée, on demande au gouvernement du Québec, et nous avons formulé cette demande-là aujourd'hui même, lors de la commission parlementaire.

2275 On demande d'accélérer les travaux vers la construction du pont, ce qui permettra de lever les barrières pour la circulation maritime, des barrières pour la circulation routière, les barrières pour le rétablissement des populations de bélugas.

Et on pense que c'est dans l'intérêt de tous les Québécois d'accélérer ce processus-là. Merci, Monsieur le président.

2280

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Breton.

2285

M. PIERRE BRETON :

Je ne sais pas si vous avez des questions?

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Breton, pour votre présentation. Alors, peut-être une question. Quel est le coût avéré de l'infrastructure que vous préposez?

2295 **M. PIERRE BRETON :**

C'est un coût qui se situe au-delà, pardon, en deçà de 300 millions de dollars. Alors, il y a trois infrastructures comme identiques à celle qu'on propose ou semblables à celle qu'on propose dans les pays scandinaves. Alors, on a été visiter ces ponts-là.

2300

On a eu confirmation que ces ponts-là avaient été soumissionnés en bas de 250 millions de dollars chacun. Et ils ont, tous les trois, plus qu'un kilomètre de portée centrale, ce qui est ce que ça prend au-dessus du Saguenay.

2305

Et aujourd'hui, les technologies permettent de faire un pont rapidement. Quand je vous dis quatre ans, là, les tabliers sont préparés préalablement, mis sur un bateau et apportés, et en 35 jours, on fixe les tabliers aux câbles accrocheurs.

2310

C'est les seules interventions. Il y a deux bateaux qui viennent. En fait, il y a un bateau qui vient au début pour les torons, pour les deux câbles principaux, puis quelques années plus tard, quand tout est construit en haut, là, c'est une construction aérienne.

2315

Quand tout est construit, là on fixe les tabliers, puis là, il reste peut-être huit mois, un an de soudure et de travaux pour fixer, mais on parle d'un temps de construction de quatre ans et d'un coût qui est inférieur à 300 millions de dollars de 2015.

2320

On a eu une confirmation par les experts internationaux en construction de longs ponts suspendus, la firme COWI International qui, aujourd'hui même, par exemple, a travaillé et travaille à la conception du plus long pont suspendu du monde en Turquie, le pont Çanakkale, mais ils sont impliqués dans des ponts partout au Canada.

LE PRÉSIDENT :

2325 Alors, merci de cette précision, Monsieur Breton. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2330 Non, ça va. C'est clair.

LE PRÉSIDENT :

2335 Alors, merci beaucoup, Monsieur Breton, de votre présentation, de votre contribution à nos travaux. Alors, bonne fin de journée.

M. PIERRE BRETON :

Merci.

2340 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

M. PIERRE BRETON :

2345 Merci beaucoup. Merci.

2350

M. PIERRE CHARBONNEAU (DM1583 et DM1583.1)

2355

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur Pierre Charbonneau, s'il vous plaît, à venir nous présenter son mémoire. Monsieur Charbonneau, bonjour.

2360

M. PIERRE CHARBONNEAU :

Bonjour, Monsieur le président. Est-ce que vous m'entendez bien?

2365

LE PRÉSIDENT :

Nous vous entendons très bien et nous vous voyons. Alors, écoutez, je vous cède la parole nous vous écoutons.

2370

M. PIERRE CHARBONNEAU :

Parfait, merci. Étant donné que je devais présenter deux mémoires, je vais présenter les deux dans le temps qui est alloué.

2375

Alors, en premier lieu, je vais présenter le mémoire de la pétition en appui au projet GNL. Alors, initialement, devant le climat médiatique qui prévalait, l'année dernière, où on entendait seulement les opposants, il n'y avait pas de leadership au niveau des appuis, des partisans du projet et de ceux qui sont du monde industriel qui sont en accord avec le projet.

2380

Alors, j'ai initié une pétition pour faire entendre les gens de la majorité silencieuse qui n'avaient pas de point d'attache pour s'exprimer. Alors la formule de pétition a été adoptée pour aller recueillir leurs appuis, leurs signatures.

2385

Alors, la pétition a été déposée, l'année dernière, au promoteur. On était à l'ordre de 9 500 signatures. Maintenant, on tourne autour de 12 832. Or, dans ça, il y a 7 400 signatures en ligne et 5 432, papier.

Dans la version en ligne de la pétition, il y a 349 personnes qui ont écrit des commentaires. Alors, c'est sur ces commentaires-là que je veux faire part. C'est ce qui est le plus important.

2390 Alors, ce qui ressort dans les commentaires en général, c'est que les gens appuient le projet pour des raisons économiques et d'emplois, et tous les avantages au niveau des bénéfices sociaux de la région qui encourent.

2395 Et ensuite, ils ont confiance que le projet va respecter les exigences environnementales, les lois et des recommandations du BAPE.

2400 Donc en détail, les commentaires touchent sur l'amélioration du marché de l'emploi régional qui va apporter des retombées économiques très importantes. Comme au niveau des commerces, ça va améliorer la démographie. Même si ça ne l'empêche pas de baisser, ça va au moins ralentir son déclin.

2405 Ensuite, le projet va être bénéfique pour l'environnement, parce qu'il a été démontré que le GNL, le gaz naturel va remplacer l'utilisation de combustibles beaucoup plus polluants comme le charbon, le mazout, et le bunker.

2410 Ensuite, une nouvelle industrie dans la région, ça va apporter de la stabilité, donc ça va maintenir un meilleur marché immobilier, meilleur marché d'emploi, puis au niveau de mes commentaires personnels, ça va être aussi bénéfique pour les milieux de l'enseignement.

2415 Par exemple, des jeunes familles avec des jeunes enfants, il va avoir plus d'inscriptions dans les écoles, les Cégeps et l'université.

2415 Et au niveau universitaire, ça va apporter des nouveaux domaines de recherche et développement universitaires, au même titre que l'aluminium et le bois, la forêt actuellement.

Alors, grâce à la participation des bénévoles et la bonté des commerçants, et l'effort de mobilisation des citoyens non-militants et non-membres de groupes activistes, alors je présente leurs commentaires au nom de tous les signataires devant la commission.

2420 Donc, maintenant, je vais passer à mon mémoire personnel, si vous permettez. Alors, au niveau des... bon, je devais avoir des PowerPoint, mais ils n'ont pas été transmis. Ils étaient envoyés, mais ils n'ont pas été transmis.

2425 Alors, au niveau de mon mémoire personnel, au niveau de la construction, on va avoir, si je reprends un peu les termes des premières phases.

Donc en construction, on va avoir un *boom* économique qui va être comparable à l'usine d'Alma, en l'an 2000, et avec un facteur deux, éventuellement, si on actualise les valeurs d'argent.

2430 Ensuite, on va avoir des achalandages au niveau des restaurants et des commerces, puis soit dit en passant, actuellement, c'est eux qui vivent le coup le plus dur avec la pandémie, donc ils vont en avoir grandement besoin.

2435 Ensuite, au niveau des travailleurs, on va aller chercher des millions d'heures-homme travaillées dans divers domaines d'expertise qui est la construction d'un complexe industriel, tant du génie civil jusqu'au génie informatique.

2440 Alors, les travailleurs locaux vont pouvoir vivre avec leur famille pendant quelques années et voir leurs enfants grandir. Donc, il y en a énormément qui doivent toujours travailler à l'extérieur, puis ils ne voient pas leurs enfants grandir.

Ça, ça a été des témoignages qui m'ont été faits, là, par beaucoup de gens, puis ça, c'est quand même touchant, là, d'entendre ça.

2445 Maintenant, au niveau des retombées socio-économiques, c'est sûr qu'en exploitation, l'usine va apporter une meilleure stabilité économique, comme les placements qu'on fait de nos économies dans les fonds de placement.

2450 Alors, on va avoir moins de problèmes familiaux, moins de pauvreté, les commerces vont être florissants.

Puis les personnes âgées vont pouvoir mieux vendre leur maison. Quand ils doivent quitter pour aller en résidence, ils sont pris avec une maison qui ne se vend pas, leur capital est gelé, alors ça, ça pose un gros problème, depuis quelques années.

2455

Et ces gens-là vont pouvoir vendre leur maison à des jeunes familles qui vont venir prendre la relève et travailler dans la région.

2460

Ensuite, au niveau de l'enseignement, comme j'ai dit tantôt, ça va être bénéfique pour le milieu scolaire, parce que c'est un des domaines qui est le plus durement touché dans la région, depuis des années.

2465

Et au niveau de la recherche universitaire, bien, on va aller chercher des créneaux d'expertise dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences appliquées.

D'ailleurs, GNL a manifesté son intérêt pour ces domaines-là et ça va se faire comme ça se fait avec Rio Tinto actuellement, au niveau de l'aluminium et la foresterie.

2470

Maintenant, au niveau des marchés, là GNL, on s'entend qu'il va être sujet à trouver preneur chez les pays qui ont les plus grosses empreintes carbone. Par exemple, en Europe, on a la Pologne, on a l'Estonie qui sont les plus élevés.

2475

Aussi, on va être moins dépendants du gaz russe. Ça va permettre d'avoir un plan B, en cas de... pour des négociations ou encore diversifier les marchés, les sources d'approvisionnement.

Maintenant, si on regarde sur le site electricitymap.org, donc là, je n'ai pas la présentation pour vous faire le lien. C'est un site, ça, qui donne en temps réel les empreintes carbone des pays qui sont participants, puis le Québec se situe à 26 g. CO₂ par équivalent kilowatts/heure produits.

2480

Par comparaison, l'Estonie peut monter à 1 100 g., selon les heures de la journée, pour vous donner une idée. C'est énorme.

2485

Alors, la Norvège, qu'on aime bien comparer, elle, se situe dans les 24 à 28, 32, selon les heures de la journée, mais elle n'a vraiment pas la capacité de production que le Québec a, que nous, si on prend les deux facteurs, on est vraiment le leader mondial en énergie verte.

Et si on regarde qu'on alimente la Nouvelle-Angleterre et les Maritimes avec notre énergie, puis on améliore le bilan environnemental de ces zones-là, on ne peut pas dérouler le fil jusqu'en Europe.

2490 Alors l'avantage, à produire du GNL, c'est qu'on utiliserait nos kilowatts/heure pour le faire, puis on l'expédie en Europe.

Et puis, on peut faire bénéficier nos kilowatts/heure à l'Europe via le GNL, donc ça fait une chaîne de contributions indirectes.

2495 Puis ce GNL-là, bien, il est 15 % plus performant que le GNL qui est produit en Russie, par exemple, à cause du prélèvement du gaz pour le liquéfier, donc au niveau de la source d'énergie pour le faire.

2500 Maintenant, au niveau des réalités dans le monde, on sait que la Chine, l'Inde, la Russie, sont les pays les plus pollueurs. Ils font énormément de GES, de rejets acides.

2505 Donc, il y a des pays qui sont victimes des pluies acides comme le Québec a vécues dans les années 70, 80. Alors, on parle de la Corée, du Japon, tous ces pays-là où est-ce que l'air de la Chine s'en va. Eux, ils mangent ça chaud.

Alors, il faut toujours penser, quand on parle d'un bilan d'un projet, de regarder les coûts versus les bénéfices.

2510 Alors, c'est certain que le projet GNL va avoir certains coûts environnementaux, sauf que il va faire bénéficier davantage des améliorations environnementales chez, là, où dans les pays où ils vont consommer ce GNL. Alors, on parle, là, d'un gain, un bilan environnemental positif.

2515 Et puis, si on regarde dans les réalités dans le monde, dernièrement, le satellite GHGSat a été mis en service, et puis la commission pourra consulter les cartes, la cartographie en temps réel des émissions de méthane dans la version haute résolution.

Le public a accès à la basse résolution seulement. Et la commission pourra valider tout ce qui se dit sur les émissions de méthane. Que ça soit des partisans, des opposants, peu importe, tout ce qui se dit va pouvoir être validé, en temps réel, avec ça.

2520

Et je peux vous dire, j'ai été voir. La première chose que j'ai regardée, c'est où est-ce que c'est rouge, alors ce n'est pas en Amérique du Nord et encore moins au Québec; c'est en Inde, en Chine et en Arabie saoudite. C'est là que les zones d'émissions de méthane sont critiques.

2525

Alors, ici, au Québec, on est vert et on est vraiment, là, on fait l'envie du monde entier, à ce niveau-là. Et nos pratiques industrielles sont parmi les meilleures au monde. Donc, vous êtes là pour en témoigner.

2530

Maintenant, si on regarde d'autres projets dans le monde qui se font, qui ont été démarrés, en Australie, on a le projet Carmichael, qui est une mine de charbon de 447 km carrés sur 50 km de long, qui va produire 40 milliards de tonnes de CO₂ par année, sur 60 ans. Alors ça, ça vaut 1 400 fois le projet GNL à lui seul. Donc, ce n'est pas de la petite bière.

2535

On va donc, avec cette mine-là, alimenter en énergie, en charbon, la Chine et l'Inde, mais c'est selon ce que j'ai lu, là, puis éventuellement d'autres, mais c'est un projet gigantesque.

2540

Puis en Australie, il y a au-dessus de 130, 140 mines, je ne me rappelle plus du chiffre exact, il suffit d'aller voir. Et ce n'est pas la seule. Alors, donc le charbon est encore en utilisation massive et va l'être encore pour longtemps.

2545

LE PRÉSIDENT :

Alors, on arrive à la conclusion.

2550 **M. PIERRE CHARBONNEAU :**

Oui. Pour terminer, au niveau du dernier point, la navigation sur le Saguenay. Au niveau de la ligne 735 kV, il n'y a pas de problème, il n'y a pas de danger, parce qu'entre les deux phases, il y a 735 000 volts.

2555

Il n'y a pas d'arc électrique, même quand qu'il y a des nuages dans la ligne et d'une phase à la terre, on réduit de 42 % la tension qui est 424 000 volts.

2560

Et alors, donc le bateau, lui, ne passera pas dans les zones, dans les marges de sécurité électrique où la distanciation pourrait créer un arc. Et ça, je le démontre dans mon mémoire avec des calculs et une modélisation de la ligne 735, donc vous pourrez apprécier.

2565

Alors, je vous invite à discuter avec Hydro-Québec, parce que je suis certain que s'il y avait eu un problème, ils auraient dit : « Oui, bien, c'est bien de valeur, mais on va monter la ligne, parce que ça ne passera pas. »

C'est ça qui serait arrivé et ils n'auraient pas empêché le projet, ils auraient apporté des correctifs, comme ça se fait sur le fleuve St-Laurent.

2570

Alors, étant donné le temps qu'il reste, je crois que j'ai terminé.

LE PRÉSIDENT :

Exact. Alors, je vous remercie de votre présentation.

2575

Mr. PIERRE CHARBONNEAU :

Parfait.

2580

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

2585 Non, c'est un mémoire très touffu avec beaucoup d'informations, alors je vous remercie du travail accompli et on va en tenir compte, bien évidemment.

LE PRÉSIDENT :

2590 Alors, merci beaucoup de votre contribution à nos travaux.

Mr. PIERRE CHARBONNEAU :

2595 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Charbonneau.

2600 **Mr. PIERRE CHARBONNEAU :**

Bonne semaine.

LE PRÉSIDENT :

2605 Bonne fin de journée. Alors, la commission va prendre une pause de 15 minutes et va vous revenir pour la suite de la présentation des mémoires.

2610

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2615

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme GENEVIÈVE PAUL ET Mme ANNE-SOPHIE DORÉ (DM2397)

LE PRÉSIDENT :

2620

Alors, nous allons reprendre nos travaux. Donc, je demanderais maintenant à madame Geneviève Paul et madame Anne-Marie Doré de venir nous présenter leur mémoire.

Mme GENEVIÈVE PAUL :

2625

Bonjour, Messieurs les commissaires. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2630

Bonjour, Mesdames. Nous vous entendons, nous vous voyons. Alors, comme convenu, 10 minutes. La parole à vous. Nous vous écoutons.

Mme GENEVIÈVE PAUL :

2635

Parfait. Merci. Au nom du Centre québécois du droit de l'environnement, merci à la commission de nous recevoir aujourd'hui. Donc, je suis Geneviève Paul, directrice générale du CQDE et je suis accompagnée de ma collègue, Anne-Sophie Doré, avocate au sein de notre organisation.

2640

Aujourd'hui, nous allons concentrer nos remarques sur les quatre points suivants, c'est-à-dire, la considération des impacts cumulatifs du projet, la participation du public, la protection de la biodiversité et bien sûr, j'ai envie de dire la prise en compte des impacts climatiques.

2645

Donc, d'entrée de jeu et de manière générale, et comme l'auront déjà souligné de nombreux intervenants, intervenantes, le CQDE estime qu'il est essentiel, hein, de considérer l'ensemble des impacts associés au projet et nous condamnons, comme nous l'avons toujours fait, la pratique du saucissonnage des projets.

2650

Bon, bien sûr, on le sait, hein, une telle pratique vient, selon nous, affaiblir sérieusement la crédibilité des processus d'évaluation environnementale et nous éloigne des objectifs visés par ceux-ci.

2655

Conformément, donc aux bonnes pratiques en matière d'évaluation d'impacts, le CQDE espère que la commission formulera des recommandations à ce sujet et fondera son analyse sur l'ensemble du projet, en tenant compte des impacts cumulatifs du projet et de ses composantes indissociables, tant en amont qu'en aval du complexe de liquéfaction.

2660

Par ailleurs, on invite aussi la commission à fonder son examen sur l'analyse de scénarios où les impacts du projet viennent, s'ajoutent, en fait, à ceux des projets auxquels vous avez fait référence, Monsieur Bergeron, tout à l'heure.

2665

Donc, d'autres projets dans la région, notamment la Mine Ariane Phosphate, la Fonderie de métaux BlackRock qui illustrent, selon nous, une multiplication préoccupante, hein, de projets à risques environnementaux élevés dans le milieu d'accueil primaire, à savoir le Fjord du Saguenay.

2670

Enfin, en plus de présenter les solutions de rechange au projet, l'étude d'impacts devrait, selon nous, également présenter la solution zéro, c'est-à-dire la situation dans laquelle le projet ne se réaliserait tout simplement pas comme une alternative au projet.

2675

Au niveau de mon deuxième point, en ce qui concerne la participation du public, et je reviens encore à la pratique du saucissonnage des projets qui fait en sorte, selon nous, évidemment de venir complexifier, hein, la participation pour le public, là.

2680

On le sait tous et toutes, on se retrouve là devant quatre processus distincts pour ce projet, ça vient, selon nous, évidemment miner la capacité du public de participer de manière significative en multipliant les forums et complexifiant la participation.

Et parallèlement à ça et c'est une des dimensions essentielles, hein, du droit à la participation en matière environnementale, le CQDE croit qu'il est évidemment important et essentiel de s'assurer que les citoyens puissent avoir accès à des renseignements de qualité et indépendants.

Donc évidemment, on espère que la commission va pouvoir s'assurer que des réponses aux questions soulevées par la population soient fournies en s'appuyant sur des experts indépendants.

2685 Et en exigeant de l'initiateur qu'il rende public les données sur lesquelles celui-ci s'est appuyé pour réaliser son étude d'impacts.

Et vous l'aurez vu, dans la première partie, le CQDE, comme d'autres, mais le CQDE notamment a soulevé plusieurs questions en ce sens-là.

2690 On a indiqué notamment là où les rapports étaient tout simplement manquants, n'étaient pas publics, et ce sont tous des rapports sur lesquels se fondaient l'initiateur du projet, là, dans ses scénarios notamment.

2695 Mon troisième point, ça concerne la protection de la biodiversité. On le sait, on l'a beaucoup entendu déjà, la situation de certaines espèces, dont l'habitat subirait des impacts en raison du projet, est à ce point, est tellement alarmante qu'elles font l'objet de protection légale, hein, par le biais, soit du droit provincial ou fédéral.

2700 Et là, on parle notamment du rorqual bleu, du rorqual commun, de la baleine noire et du béluga pour la population du St-Laurent. Donc, entre autres, et depuis plusieurs années déjà, on le sait que le béluga, sa population du St-Laurent, fait l'objet d'un programme de rétablissement.

2705 C'est dans ce contexte-là qu'on fait la recommandation d'évaluer le projet et l'importance d'évaluer toute perturbation anthropique additionnelle, à la lumière des règles, des plans et des programmes de rétablissement visant le béluga notamment, mais donc les espèces visées et leur habitat.

2710 Le ministre de Pêches et Océans Canada a déjà rappelé, hein, les principales menaces auxquelles fait face le béluga de l'estuaire du St-Laurent.

2715 C'est en visant cet objectif de réduire ces menaces, auxquelles a également fait allusion monsieur Michaud, tout à l'heure, que le CQDE invite la commission à insister dans son rapport sur la nécessité de tenir compte des avis scientifiques indépendants, dans le processus d'autorisation environnementale.

2720 Et les tribunaux abondent de plus en plus dans ce sens, comme l'a rappelé la Cour fédérale dans une décision qui a beaucoup fait jaser, portant sur la rainette faux-grillon de l'Ouest, et en lien avec le régime de la Loi sur les espèces en péril.

2725 Le gouvernement du Canada, d'une part, s'est engagé formellement, dans le préambule de la loi fédérale, à conserver la diversité biologique, et à respecter le principe voulant que : s'il existe une menace d'atteinte grave ou irréversible à une espèce sauvage, et c'est le cas ici, le manque de certitudes scientifiques, et je cite : « [...] *ne doit pas être utilisé comme prétexte à retarder la prise de mesures efficaces pour prévenir sa disparition ou sa décroissance.* »

Donc, ici, c'est un appel évidemment que le CQDE appuie fortement, c'est-à-dire, un appel à la proactivité pour prendre des mesures de précaution, donc plutôt que d'attendre qu'il ne soit trop tard.

2730 On se souviendra que cette décision a essentiellement contraint la ministre fédérale de l'Environnement, à l'époque, à recommander que le gouvernement adopte un décret ayant pour effet de bloquer le projet en question, qui est au Québec, afin de protéger l'espèce.

2735 Dans une décision de la Cour supérieure, en 2014, concernant l'oléoduc Énergie Est, la Cour est quant à elle venue rappeler l'idée que de protéger une espèce menacée n'est pas d'attendre l'inéluctable, mais de prévenir le préjudice. Donc, on en parle, ici, évidemment dans une approche de précaution.

2740 Et là, dans ce dossier-là, la Cour supérieure venait relever que, soulignait, là, qu'il y avait encore des études qui étaient en cours, que la preuve scientifique divergeait quant aux effets du bruit sur le comportement des bélugas, en particulier sur les mères et les veaux, à cette période de l'année. Et, abordait les limites des connaissances scientifiques sur le sujet.

2745 La même juge, dans une décision subséquente, concluait que rien n'indiquait que les représentants du ministre, ayant travaillé le dossier, ne connaissaient les mammifères marins. Et, elle déplorait qu'ils n'aient pas jugé utile de consulter le Comité sur le rétablissement du béluga.

2750 Si je cite ces exemples, c'est qu'ils viennent appuyer la recommandation du CQDE et viennent faire écho aussi aux remarques qu'on a entendues de la part de scientifiques et notamment, de monsieur Michaud du GREMM, sur le besoin, bon, de recherches scientifiques additionnelles et la nécessité d'agir avec prudence et de consulter les experts, dans le cadre des régimes d'autorisation environnementale, dans le respect du principe de précaution.

2755 Contrairement à ce qu'affirmait, par exemple, l'Association de l'énergie du Québec, hier, qui disait que tant qu'il y a un marché, Énergie Saguenay devrait avoir lieu.

2760 Le CQDE affirme au contraire que la priorité doit être sur l'évaluation de la conformité avec nos lois et règlements avec, entre autres, le principe de précaution, mais les autres principes aussi de la Loi sur le développement durable, auxquels est assujetti le BAPE, et qui, donc, on le sait, guident vos travaux.

2765 En plus des dispositions récentes de la Loi sur la qualité de l'environnement qui, rappelons-le, vient d'être réformée et qui visait à prendre en compte, et c'est notre dernier point, les impacts climatiques pour favoriser notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Et sur ce point, je passe la parole à ma collègue, Anne-Sophie Doré.

Mme ANNE-SOPHIE DORÉ :

2770 Oui. Donc, dans son mémoire, le CQDE, il a fait quelques recommandations justement à la commission concernant la considération des émissions de gaz à effet de serre, donc les GES.

2775 Donc, premièrement, le CQDE soulève l'importance de considérer l'ensemble des émissions de GES qui sont associées au projet.

Cet argument-là et cette recommandation-là, on les fait notamment en raison de l'argumentaire de l'initiateur de projet qui repose largement sur les allégations, selon lesquelles la réalisation du projet aurait pour effet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

2780 Donc, pour vérifier cette hypothèse-là, il apparaît incontournable que les émissions de GES du projet soient évaluées dans leur ensemble, incluant les émissions en amont et en aval.

Puis aussi, en fait, que les possibilités d'augmentation des émissions de GES soient autant considérées que les possibles diminutions de ces émissions-là.

2785 Deuxièmement, donc les impacts climatiques du projet doivent être évalués, à la lumière des obligations environnementales et climatiques internationales du Canada, notamment telles que définies par l'Accord de Paris.

2790 Mais seule une évaluation complète et rigoureuse du projet, incluant les émissions totales de GES et son impact sur les marchés énergétiques mondiaux, à la lumière des engagements climatiques du Canada, en vertu notamment de l'Accord de Paris et de tout autre traité pertinent, va permettre à la commission de se prononcer de manière éclairée et précise sur la question.

2795 Troisièmement, l'analyse du projet doit permettre de prendre en considération les cibles de réduction des émissions de GES fixées par le gouvernement du Québec et les actions qui sont requises pour atteindre ces objectifs.

2800 Alors que le Québec ne sera vraisemblablement pas en mesure d'atteindre la cible fixée pour 2020, la nécessité d'effectuer un virage majeur, tel que reconnu par le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, revêt encore plus d'importance.

2805 Le gouvernement du Québec y parle déjà de transition énergétique et écologique, et pour respecter la cible de réduction qui est fixée pour 2030, cette transition écologique et énergétique là doit être mise en place.

2810 Et au regard de cette nécessité-là, le CQDE demande à la commission d'évaluer les effets de la transition énergétique et écologique sur le projet dans une perspective de diminution de la consommation et de la diminution (coupure technique) énergétique (coupure technique) plus de la transition vers des sources d'énergie qui sont autres que des énergies fossiles.

2815 Finalement, l'application des principes de développement durable, telle que reconnue par la Loi sur le développement durable, incite à une prise de considération rigoureuse des émissions de GES.

Et, le respect de cette loi fonde la nécessité de prendre en compte les impacts cumulatifs, notamment les impacts climatiques globaux de ce projet.

LE PRÉSIDENT :

2820 Alors, c'était votre conclusion, c'est ce que je comprends?

Mme GENEVIÈVE PAUL :

2825 Exactement, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de votre présentation. Monsieur Pilotto?

2830 **LE COMMISSAIRE :**

2835 Je voulais juste une précision. Vous faites référence à quatre processus distincts d'analyse du projet. Pouvez-vous me les nommer rapidement juste pour qu'on s'entende sur les quatre, en question?

Mme GENEVIÈVE PAUL :

Oui, bien sûr. On faisait référence aux deux processus au niveau fédéral et aux deux processus au niveau provincial, là, à la fois pour Énergie Saguenay et Gazoduc.

2840 **LE COMMISSAIRE :**

O.K.

2845 **Mme GENEVIÈVE PAUL :**

Donc, on considère que le projet aurait dû, les deux, qu'il s'agit du même projet, là, que les composantes, ce sont des composantes indissociables, et qu'il aurait dû y avoir une seule évaluation pour Énergie Saguenay et Gazoduc. Est-ce que ça répond à votre question?

2850 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui, oui. Très bien.

2855 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, simplement vous rappeler quand même la mise au point que j'ai faite en début de séance, hier. J'ai quand même signalé que ce n'est pas une discrétion de la commission que de n'évaluer que le GNL, que le projet GNL, c'est...

2860 Alors, c'est la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements qui font que la loi nous oblige, et le ministre nous a mandatés pour analyser le projet GNL, alors ça a été... Je l'ai réitéré, encore hier, comme de quoi que ça ne relève pas de la responsabilité de la commission.

2865 Toutefois, selon ce qu'on sait comme information pour ce qui est du projet Gazoduc, je pense que les deux paliers de gouvernement sont en discussion pour ce qui est d'une évaluation environnementale conjointe.

2870 Alors, c'est ce qu'on peut vous dire actuellement pour ce qui concerne la fusion éventuelle d'une évaluation environnementale commune.

Alors, je vous remercie de votre contribution à nos travaux. Alors, je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci.

Mme GENEVIÈVE PAUL :

2875

Nous vous remercions. Bonne chance pour la suite des travaux. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2880

Merci beaucoup.

M. DOMINIC GAGNON (DM2201)

2885

LE PRÉSIDENT :

2890

Alors, j'inviterais maintenant Dominic Gagnon, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Gagnon. Donc, on ne vous entend pas, Monsieur Gagnon. Alors, on a un problème de son. Vous avez peut-être un microphone qui n'est pas ouvert?

M. DOMINIC GAGNON :

2895

Voilà. Est-ce que maintenant, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, nous vous entendons. Vous avez une présentation, je crois?

2900

M. DOMINIC GAGNON :

Oui, effectivement. J'aimerais... avant qu'on passe à cette présentation-là, croyez-vous que ce soit possible, là, que vous puissiez me voir, un petit peu, avant, et je reviendrai au graphique?

2905

LE PRÉSIDENT :

Oui, sans problème. Alors, écoutez, je pense que notre équipe technique va vous mettre en ligne. Alors, on comprend que c'est une présentation de 10 minutes?

2910

M. DOMINIC GAGNON :

Oui, tout à fait. Je vais démarrer mon travail.

2915

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, écoutez, on me signale...

M. DOMINIC GAGNON :

2920

...Est-ce que vous me voyez présentement? Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2925

Bon, nous vous entendons, mais on me précise que c'est vous qui avez le contrôle de votre présentation, donc au niveau du partage, vous devriez retirer votre présentation, si vous souhaitez qu'on vous voie, là. Voilà. Alors là, on vous voit.

M. DOMINIC GAGNON :

2930

Bon.

LE PRÉSIDENT :

2935

Et ce sera à vous éventuellement, lorsque vous arriverez au moment, d'utiliser votre présentation, de la mettre en ligne.

M. DOMINIC GAGNON :

2940

Bon, O.K., d'accord. J'imagine que le soutien technique pourra aider également. Je ne suis pas très familier avec la technologie, vous me pardonnerez.

LE PRÉSIDENT :

2945

Oui.

M. DOMINIC GAGNON :

2950

Alors, je me présente. Je suis Dominic Gagnon. Alors vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

2955

Oui, oui, allez-y.

M. DOMINIC GAGNON :

2960

Alors, je me présente. Je suis Dominic Gagnon. Je suis un médecin, ici, impliqué également, là, au niveau de la vie municipale.

Bon, j'ai participé à la première portion des audiences du BAPE en soulevant des questions sur deux enjeux qui me tiennent à cœur, dont entre autres, tout ce qui touche le bruit subaquatique et l'impact que ce bruit pourrait avoir sur les bélugas, ce qui est un enjeu assez important.

2965

Et également tout l'enjeu également de l'économie circulaire également, là, des rejets qui sont faits par l'usine de GNL qui pourrait être bonifiée.

Alors, maintenant, je passerais effectivement au graphique sur lequel je voulais échanger avec vous concernant le béluga et également le bruit subaquatique.

2970

Alors, ce que vous voyez, ici, est tiré directement de l'étude de WSP, là, étude de Gauthier, en fait, qui a été faite dans le cadre de l'entreprise Ariane Phosphate et de l'Agence canadienne d'impact en environnement.

2975 Alors, ce qu'on constate sur le graphique, vous voyez, il y a des courbes qui sont hachurées. Ça, c'est le bruit, en fait, que vont émettre sept différents vraquiers qu'on a en décibels, là, en échelle, en fonction de la fréquence sonore également.

2980 La raison pour laquelle, ça, ces ondes-là ont été mises, c'est qu'il faut les interpréter également en fonction de ce qu'on appelle l'audiogramme du béluga, pour savoir vraiment qu'est-ce que le béluga, dans son appareil auditif, est capable d'entendre.

2985 Et là, vous avez la ligne rouge un peu courbée là vers le bas et qui remonte un petit peu, et ça, c'est directement tiré des travaux d'une sommité mondiale, hein, qui est madame Christine Erbe de la School of Earth and Planetary Sciences de l'Université Curtin, en Australie, qui est vraiment la sommité au niveau de l'audition des bélugas. Et ses travaux ont permis de conclure que cette courbe-là, rouge, correspond à l'audiogramme.

2990 Alors, en superposant ces deux graphiques-là, ce qu'on peut constater, c'est que tout ce qui est en dessous de la ligne rouge, n'est pas audible par les bélugas. Ce que le béluga entend, c'est tout ce qui est au-dessus de cette courbe-là.

2995 Alors, vous voyez là, d'ailleurs, là, en dessous du trait vert, vous avez écrit la zone audible qui est là. Et vous avez également ce que j'ai superposé aussi à ça, c'est-à-dire le bruit ambiant qui se trouve dans le Saguenay.

Vous savez, même s'il n'y a aucun bateau, aucun vraquier, il y a quand même du bruit ambiant dans le Saguenay et ce bruit-là est évalué autour de 95 à 98 décibels.

3000 Et ce que la spécialiste, madame Christine Erbe, disait et je la cite, ici : « *Il semble couramment admis par la communauté scientifique que pour un béluga sauvage, sa capacité à détecter un son est limitée par le fait que le son doit être supérieur au niveau de bruit ambiant et/ou au seuil de détection de l'animal.* »

3005

Alors, la courbe rouge représente ce seuil de détection là et la ligne grise qui traverse, en fait, le graphique, tout ce qui se trouve à être en dessous, ce sont les bruits ambiants. Donc ça, c'est le plafond, si on peut dire, des décibels de bruits ambiants.

3010

Alors, tout ce qui est de bruits ambiants noie un peu, si on peut dire, le son qui est émis, là, par les vraquiers à différentes fréquences.

3015

Alors, quand on analyse tout ça de façon un petit peu plus pointue, on se rend compte qu'il y a seulement une toute petite zone où est-ce qu'on voit que les fréquences de vraquiers sont perceptibles par le béluga qui se trouve dans la zone audible.

3020

La ligne verte qui est au-dessus, un petit peu, de la zone audible, ça, ça se trouve à être la zone de modification comportementale. C'est-à-dire, qu'il est admis par la communauté scientifique qu'au-delà de 120 décibels, hein, la ligne est à 120 décibels, le béluga pourrait modifier son comportement, c'est-à-dire, s'éloigner de la source de bruit sans que nécessairement, ça ait un impact sur son appareil auditif.

3025

Alors, en regardant ça, on se rend compte que les vraquiers, en 2017, seulement deux vraquiers sur sept pouvaient être perçus par le béluga.

Évidemment, là, au niveau des sondes subaquatiques qui ont été installées, des sondes flottantes qui étaient à proximité des vraquiers, de l'ordre d'environ, là, 250 à 500 m. environ du vraquier qui passait.

3030

Alors, cela dit, ce graphique-là montre, en fait, que, on comprend, plutôt, avec ce graphique-là pourquoi le Saguenay constitue, un petit peu, un sanctuaire acoustique déjà.

3035

Mais, ce qu'il faut rajouter, c'est que les méthaniers qui vont être construits par, bon, en fait, pas par GNL, mais sous-contractés, disons, sont des méthaniers très, très modernes qui vont émettre déjà beaucoup moins de sons, et il y a beaucoup moins de décibels que les vraquiers de cette étude-là de WSP. Donc, on peut s'attendre à des courbes qui soient encore inférieures à celle-ci.

Et, il faut aussi constater que depuis deux ans, il y a également, au niveau de la recherche, qu'est-ce qui se fait et même au niveau application, il y a de plus en plus des vraquiers à motorisation hybride électrique.

3040 C'est-à-dire, qu'il y a des espèces de grosses batteries qu'ils vont transporter. Et là, encore là, on a une diminution des fréquences sonores, en fait, de l'intensité des différentes fréquences sonores.

3045 Alors, on pourrait facilement imaginer que les méthaniers hybrides équipés de batteries comme ça pourraient très bien fonctionner justement en mode électrique, au moment où est-ce qu'ils vont passer devant le point critique. On le connaît très bien, c'est au niveau de la Baie Sainte-Marguerite.

3050 Alors, en ce moment, la technologie permet de parcourir jusqu'à 120 km en mode hybride électrique, silencieux. Et la zone, comme telle, couvre environ 40 à 50 km, donc ça serait très réalisable, là, si GNL allait en ce sens-là, vers la nouvelle technologie qui existe depuis deux ans.

3055 Malheureusement, les études n'ont pas beaucoup montré, encore, quels étaient les niveaux sonores, sauf qu'intuitivement, on sait que les décibels sont encore réduits. Alors, c'était le premier point.

Je vais aller rapidement sur le deuxième point qui concerne, en fait, l'économie circulaire. Si vous voulez revenir à l'image courante, s'il vous plaît. Voilà. Bon, re-bonjour.

3060 Alors, de plus en plus, hein, c'est ce concept-là qui est mis de l'avant. On sait que l'industrie, en fait, GNL, l'usine, va émettre énormément de chaleur, hein?

Alors, pour refroidir le gaz naturel par un principe de réfrigération, il y a beaucoup de chaleur qui va être transmise.

3065 Et normalement, ce que j'ai cru comprendre, lors de la première partie des audiences, c'est que cette chaleur-là, à l'aide de condensateurs, allait être un peu chassée dans l'atmosphère pour, bon, poursuivre son cycle et refroidir à nouveau le gaz pour le liquéfier.

3070

Alors, y a-t-il possibilité de récupérer cette chaleur-là et que cette chaleur-là, dans le liquide calorimétrique, soit, peut-être, utilisée par, entre autres, une usine de cogénération qui pourrait produire, à l'aide de turbines à vapeur, de l'électricité qui, elle-même, pourrait être soit utilisée par l'usine ou par le site Port Saguenay, ou retournée directement dans le réseau?

3075

Alors, déjà là avec ce nombre incroyable de kilowatts/heure qui vont être produits sous forme de chaleur, la technologie existe de récupération sous forme d'énergie électrique, également de cette chaleur-là.

3080

Et, au terme de ce processus-là, il reste encore de la chaleur à émettre et cette chaleur-là pourrait très bien fournir un complexe de serres, comme il existe, en ce moment, à St-Félicien : Les Serres Toundra qui produisent, entre autres, des concombres, mais il y a d'autres types d'aliments qui peuvent être produits.

3085

D'autant plus que les émissions de CO₂, également par l'usine, peuvent être également récupérées par des serres comme ça ou par aussi d'autres méthodes de réutilisation des rejets de CO₂.

3090

Alors, à la fois pour la chaleur, à la fois pour le CO₂, je pense que tout ce concept d'économie circulaire là doit être mis de l'avant. Il y a moyen de stimuler, un petit peu, l'économie autour d'une usine comme GNL, tout en étant en accord avec les principes de développement durable.

Alors, voilà, c'est un peu ce qui complète. Je vais terminer en vous lisant là peut-être une phrase ou deux, là, de conclusion.

3095

« Il me semble important que le BAPE jette un regard lucide sur le faible impact qu'aurait le passage des silencieux nouveaux méthaniers dans le Saguenay sur la population du béluga qui semble déjà montrer des signes de croissance.

3100

L'avis d'experts protagonistes ne devraient pas être considérés comme ayant un fort niveau d'évidence scientifique. Au contraire, les solides études sur les bruits subaquatiques, comme celle de Gauthier WSP - dont j'ai fait référence, et également celle de Christine Erbe de 2012 et de 2016 - devraient davantage retenir l'attention du BAPE.

Enfin, les principes de l'économie circulaire devraient également inspirer les commissaires dans leurs recommandations ».

3105

Voilà, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

3110

Alors, merci beaucoup pour votre présentation. Monsieur Pilotto, pas de questions?

LE COMMISSAIRE :

3115

Non, ça va.

LE PRÉSIDENT :

3120

À titre d'exemple, compte tenu que vous nous avez donné l'exemple, un peu, là, de la culture en serre, est-ce que vous avez à l'esprit d'autres exemples d'activités qui seraient susceptibles d'être mises à contribution pour ce qui est de la mise en œuvre d'une économie circulaire, si le projet se réalisait éventuellement?

M. DOMINIC GAGNON :

3125

Oui, bien, comme j'expliquais, je pense que la majorité des kilowatts ou la principale énergie qui est libérée devraient probablement être retransformés sous forme électrique, hein, qui peut être facilement redistribuée.

3130

Effectivement, on peut faire de la vapeur avec cette chaleur-là. Cette vapeur-là peut être utilisée, entre autres, pour d'autres industries qui voudraient s'implanter à proximité.

3135

On pense, entre autres, là, à des papeteries éventuellement qui pourraient également profiter de cette vapeur-là. L'énergie, elle est là, elle est disponible; il faut savoir l'utiliser; la technologie existe aussi.

Pour ce qui est des serres, c'est seulement le résiduel, parce qu'on n'a pas besoin d'énormément de chaleur pour chauffer les serres, puis c'est principalement en hiver, mais toute cette chaleur-là qui est libérée, on peut faire de l'énergie.

3140 Ça s'appelle la cogénération et ça, sitôt que le processus est fait, bien, on peut l'utiliser sous forme électrique pour une foule d'autres industries ou autres usages.

LE PRÉSIDENT :

3145 Alors, merci de cette précision. Merci de votre contribution à nos travaux. Alors, je vous souhaite une bonne fin de journée.

M. DOMINIC GAGNON :

3150 Ça a été un plaisir, Messieurs les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gagnon.

3155

M. STÉPHAN TREMBLAY (DM997)

3160

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Stéphan Tremblay, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Tremblay.

3165

M. STÉPHAN TREMBLAY :

Bonjour. Bonjour. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

3170

Bien. Alors, écoutez, tel que convenu, 10 minutes. Alors, la parole est à vous. Nous vous écoutons.

M. STÉPHAN TREMBLAY :

3175

Merci, Messieurs les commissaires. Alors, l'objet du mémoire est de présenter un peu l'ADN des gens de l'équipe d'Énergie Saguenay. Donc, le présent mémoire est cosigné par l'ensemble des employés de GNL Québec impliqués dans le développement du projet.

3180

Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale, nous trouvons qu'il est important de faire valoir nos valeurs et notre vision commune afin d'enrichir le débat.

3185

Il s'agit également pour nous, les employés, d'une occasion d'expliquer ce qui nous motive à poursuivre le développement de ce projet qui aura, nous le pensons, un impact positif dans la réduction des GES globale et qui a une importance capitale pour l'avenir économique du Saguenay-Lac-St-Jean, et à plus grande échelle, du Québec.

3190

Parmi nos valeurs, nous voulons souligner nos efforts en vue d'augmenter les standards de l'industrie et où nous tentons de jouer un rôle d'agent de changement dans les différentes sphères d'activités de ce projet.

3195

Nous pensons que nos initiatives en tant qu'employés seront porteuses d'une impulsion, que les industries régionales, provinciales, même internationales pourront observer et imiter, par la suite, en matière de développement de projets.

3200

L'équipe de projet Énergie Saguenay de GNL Québec est composée majoritairement de gens originaires du Saguenay, comme du Lac-St-Jean, qui sont basés au siège social situé, ici, au 345, rue des Saguenéens, dans l'arrondissement Chicoutimi.

Certains employés ont ainsi effectué un retour dans leur région, après avoir travaillé à l'extérieur, pendant plusieurs années, par manque d'occasions.

À ce titre, nous sommes enthousiastes de pouvoir développer un projet d'ampleur internationale, chez nous, tout en ayant la possibilité de mettre les intérêts des travailleurs et des entrepreneurs de notre région en tête des priorités.

3205

Par exemple, notre ingénieur de projet, monsieur Denis Rivard, incarne à merveille ce mariage entre l'expertise qu'on trouve dans la région et le développement d'un projet de classe mondial.

3210

Originaire d'Arvida, Denis a été appelé, au cours de ses quelques 35 ans de carrière, à œuvrer dans une vingtaine de pays, principalement en Afrique et dans les Amériques, afin de superviser, planifier et gérer le bon déroulement du projet lié notamment au domaine de l'aluminium, de l'énergie et de la métallurgie.

3215

Nous sommes fiers de pouvoir compter sur un ingénieur de sa trempe qui a fait le choix de revenir chez lui pour réaliser ce qu'il considère être le plus important défi professionnel en carrière.

3220

Nous nous considérons également tous comme des régionalistes. Nous avons le développement du Saguenay-Lac-St-Jean à cœur et nous souhaitons l'aider à prospérer en proposant un projet de diversification pour l'économie locale qui aura un impact positif à l'échelle de la planète.

3225

Notre équipe, jeune et dynamique, compte également autant d'hommes que de femmes en ses rangs. Il s'agit là d'une valeur d'équité qui habite l'entreprise et qui dénote l'ouverture qui sera faite aux hommes comme aux femmes qui souhaiteront faire carrière au sein du complexe Énergie Saguenay, que ce soit pendant la construction ou durant les opérations de l'usine.

3225

Toute l'équipe est aussi profondément convaincue de la pertinence et de l'importance d'un projet comme celui d'Énergie Saguenay dans le cadre de la lutte aux changements climatiques.

3230

Tout comme les groupes de défense de l'environnement, nous sommes convaincus de l'importance de diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur notre planète. Les opposants à GNL n'ont pas le monopole de l'angoisse climatique.

3235 Je suis personnellement conscient et inquiet du dérèglement du climat, mais je pense que le GNL peut jouer un rôle majeur pour tasser le charbon qui est de loin beaucoup plus émetteur et polluant. Le GNL n'est pas la solution, mais il fait partie des solutions.

3240 Nous avons la même volonté de lutte aux changements climatiques que les opposants, mais nous avons des visions stratégiques différentes pour réduire ces GES. Bien qu'Énergie Saguenay soit un chemin différent de certains opposants, il vise le même objectif, soit la nécessaire transition vers des énergies renouvelables.

3245 Malgré toute la bonne volonté du monde, ces dernières énergies ne peuvent malheureusement pas aujourd'hui répondre totalement à la demande en énergie, notamment dans les processus industriels, mais aussi, à cause de leur intensité variable et de leur impossibilité de les stocker efficacement, jouer ce rôle.

En ce sens, le gaz naturel peut être une énergie de complément favorisant l'émergence des énergies renouvelables.

3250 Le gaz naturel est 50 % moins émetteur de GES que le charbon qui représente la source d'émissions polluantes à remplacer immédiatement partout sur le globe, mais principalement en Europe et en Asie, là où Énergie Saguenay exportera son gaz naturel liquéfié pour remplacer des usines au charbon.

3255 Par exemple, cette semaine, on a assisté à l'annonce d'une aluminerie sur la Côte-Nord qui allait substituer le mazout par du GNL, et que cela contribuerait à réduire les GES. Si c'est bon au Québec avec le mazout, imaginons là où ce sera... quand on pourra tasser le charbon.

3260 L'équipe d'Énergie Saguenay est ancrée dans sa communauté et a pour objectif d'élaborer un projet crédible qui fait écho aux sensibilités et aux besoins des gens d'ici, grâce à de nombreuses consultations menées par notre équipe depuis 2014, mais également à notre capacité de sentir le pouls de notre milieu, maintenant et pour la suite du projet.

3265 Et ce que nous sentons, c'est un réel désir des gens de la région de réaliser le plus grand projet de l'histoire du Québec, projet privé, afin de mettre une expertise régionale industrielle éprouvée, pour ensuite, récolter les bénéfices économiques substantiels pour plusieurs décennies à venir.

3270 Un projet développé par une équipe basée au Saguenay-Lac-St-Jean, ça donne concrètement un projet bonifié sur le plan visuel et dans son aménagement afin de s'intégrer le mieux possible à son milieu d'accueil. Un des partenaires de cet enjeu est la firme Agrinova d'Alma.

Une entente avec le Comité de maximisation 02, le CMAX, pour s'assurer d'avoir un maximum de retombées économiques pour les entrepreneurs d'ici.

3275 Une vision axée sur les projets de récupération de chaleur et de CO₂ pour maximiser les opportunités de diversification.

Une volonté de travailler avec les organismes locaux pour développer une main-d'œuvre spécialisée et des nouveaux programmes de formation.

3280 Une charte de protection des mammifères marins et une volonté de travailler avec l'industrie touristique.

3285 Un projet qui ne pourra se faire ailleurs dans le monde en raison de notre précieuse hydro-électricité québécoise et du climat froid de la région.

3290 Un pouvoir d'influence sur un projet qui se développe, ici, avec des idées et une saveur locale, et ce, grâce aux nombreuses consultations et aux comités de suivi qui assurent la crédibilité de l'exercice.

Bref, les employés de GNL Québec sont également des pères et des mères de famille qui croient en un meilleur avenir pour leurs enfants, un avenir prospère qui s'accompagne d'une chance de faire sa marque à l'échelle mondiale en s'attelant à cette tâche, à partir de notre belle région.

3295 C'est pourquoi l'engagement de GNL Québec, d'opérer un complexe entièrement carboneutre, est une motivation supplémentaire qui nous rend fiers.

3300 Cette volonté de devenir le premier complexe industriel de cette ampleur, à s'engager à la
carboneutralité, a été évoquée une première fois, dans ce bureau, suite à ma propre compensation
de mes émissions de déplacement entre le Saguenay et le Lac-St-Jean, là où j'habite, avec Carbone
boréal de l'Université du Québec à Chicoutimi.

3305 Œuvrant en environnement depuis plus de 15 ans, lutter contre les changements climatiques est
la chose normale et essentielle à faire. En termes d'enjeux énergétiques et de changements
climatiques, ma philosophie, que tout le monde partage ici d'ailleurs, c'est de mettre la bonne
énergie, à la bonne place, au bon moment.

3310 C'est ainsi qu'est né le concept de carboneutralité de notre usine et la direction de l'entreprise a
choisi d'intégrer cette vision d'avenir au projet. Cette idée a ensuite fait son chemin à chaque échelon
de l'entreprise pour ultimement devenir une valeur fort partagée par tous et chacun chez GNL
Québec.

3315 De cette simple idée est aussi née une collaboration avec la Chaire en éco-conseil de l'UQAC et
le professeur Claude Villeneuve afin d'élaborer des pistes de solution pour arriver à la
carboneutralité.

3320 Au final, l'entreprise a pu présenter, lors de la dernière partie des audiences du BAPE, un plan
crédible, solide qui démontre de multiples avenues potentielles pour arriver à neutraliser nos
émissions directes de GES.

Pensons, par exemple, au développement d'une filière de gaz naturel renouvelable, issue de la
biomasse forestière régionale qui pourrait avoir un impact majeur économique.

3325 Pensons à la réduction du CO₂ et de la chaleur produite à l'usine dans une philosophie
d'économie circulaire. Ajoutons à cela l'impact économique lié au développement de ces crédits
carbone et toute la recherche que ça risque d'engendrer et que ça a déjà commencé à engendrer.

3330 Ce sont là autant d'innovations qui démontrent la volonté de l'entreprise de faire mieux que la
compétition et c'est en partie grâce à la créativité des gens de la région que ce sera possible.

Quand on ajoute le facteur de l'alimentation 100 % issue de l'hydro-électricité, aucun autre terminal de liquéfaction de gaz naturel en service, de cette envergure, dans le monde, ne peut actuellement atteindre la performance environnementale proposée par Énergie Saguenay. Et il n'y a qu'ici que c'est possible.

3335

En conclusion, les employés de GNL Québec, liés au projet Énergie Saguenay, croient que le Bureau des audiences publiques doit donner un avis favorable au projet afin de nous permettre de poursuivre le développement dans notre région.

3340

Et, d'en faire une vitrine technologique mondiale, et d'assurer un avenir prometteur pour nos familles, et celles de milliers d'autres, qui profiteront des retombées positives du projet. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3345

Merci, Monsieur Tremblay, pour votre présentation. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

C'est très clair.

3350

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre position est claire, Monsieur Tremblay. Je vous remercie beaucoup de votre présentation. Merci de votre contribution à nos travaux.

3355

M. STÉPHAN TREMBLAY :

Merci beaucoup.

3360

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3365

Alors, bonne fin de journée. Merci.

3370

M. RÉAL LALANDE (DM996)

LE PRÉSIDENT :

3375

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Réal Lalande, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Lalande.

M. RÉAL LALANDE :

3380

Bonjour, Monsieur le président. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

3385

Nous vous entendons très bien. Alors, je vous cède la parole. Nous vous écoutons. 10 minutes.

M. RÉAL LALANDE :

Parfait. Nous avons à l'écran présentement une présentation que je vais essayer de suivre pour résumer notre mémoire.

3390

LE PRÉSIDENT :

Oui, alors il suffira simplement de mentionner de changer le visuel, au fur et à mesure de votre présentation, Monsieur Lalande.

3395

M. RÉAL LALANDE :

Oui, parfait. Donc, on peut aller à la deuxième diapositive. Donc, je suis le coordonnateur d'Action Climat Outaouais.

3400

Action Climat Outaouais, essentiellement, c'est un organisme citoyen, sans but lucratif, qui a pour mission de promouvoir la lutte contre le changement climatique en sensibilisant et en mobilisant la population et décideurs, décideuses sur les causes et les effets de ces changements.

3405

Donc, dans un contexte d'urgence climatique, Action Climat Outaouais milite pour une transition énergétique propre, efficace, solidaire et sécuritaire. Elle exige des gouvernements qu'ils garantissent le droit de tous les habitants du territoire du Québec à un environnement sain et durable.

3410

Action Climat Outaouais travaille avec des nombreuses organisations en Outaouais, mais également au Québec, ailleurs au Canada. Elle collabore avec plusieurs nations autochtones ainsi qu'avec la Ville de Gatineau et d'autres MRC et municipalités en Outaouais.

3415

Action Climat Outaouais est membre du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec et du Front commun pour la transition énergétique, dont elle soutient les analyses et les recommandations.

3420

Suivante, s'il vous plaît. Le contexte dans lequel on intervient, c'est un contexte d'urgence climatique et de réponse des gouvernements. Donc, l'accélération des changements climatiques compromet la qualité de vie de l'espèce humaine, mais également la survie de nombreuses autres espèces.

3425

Nous pensons que des demi-mesures prises beaucoup trop tard par nos gouvernements ne pourront stopper les désastres climatiques et environnementaux.

Le Canada devrait réduire ses émissions de GES à 513 millions de tonnes en 2030, afin de respecter l'Accord de Paris. Elle atteignait 729 millions de tonnes en 2018, donc le Québec et le Canada doivent tout faire pour réduire de façon radicale les émissions de GES.

Suivante, s'il vous plaît. Nous avons regardé le projet et pris six extraits de la présentation qui a été faite :

3430

- Le fait qu'on va exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel par an;
- Le fait que le projet comprenne des équipements, liquéfaction, entreposage, infrastructures maritimes;
- 3435 ➤ Le fait que le projet prétende réduire de 84 % des GES comparé à un autre projet qui n'aurait pas recours à l'hydro-électricité;
- Le fait qu'il génère des retombées économiques majeures et que le projet vise à soutenir les efforts de lutte aux changements climatiques en Europe, en Asie et ailleurs.
- 3440 ➤ Et finalement, que le projet pour transporter le gaz naturel jusqu'à l'installation, un nouveau gazoduc de plus de 750 km relié au réseau principal de transport dans le Nord-Est de l'Ontario devra être construit.

3445

C'est les six points qu'on va traiter à partir de la diapositive suivante, s'il vous plaît.

Donc, le premier point, l'exportation de 11 millions de tonne de gaz naturel. Nous pensons que le gaz, qui sera liquéfié, vient de l'Ouest canadien et c'est un gaz de schiste obtenu par fracturation.

3450

Un procédé très polluant, à cause de la contamination des sources d'eau potable et des fuites de méthane lors de l'extraction et du transport.

3455

Le projet Énergie Saguenay pourrait faire augmenter les émissions de GES canadiennes d'environ 8.5 millions de tonnes. L'équivalent en CO₂ par année, c'est l'équivalent de plus de 3 millions de voitures. Ceci équivaut à annuler, en une seule année, l'essentiel des réductions d'émissions du Québec, depuis 1990. À notre avis, ce seul fait rend le projet totalement inacceptable.

3460 Prochaine, s'il vous plaît. Le deuxième commentaire porte sur cette réduction de 84 % des émissions de GES. Au départ, selon les membres du Front commun pour la transition énergétique, l'urgence climatique devra exiger que tout nouveau projet soit carboneutre, zéro émission nette.

3465 Le projet présenté augmenterait sûrement les GES d'une... augmenterait moins les GES qu'un autre projet de liquéfaction, mais il les augmenterait tout de même de façon récurrente pour la durée de l'opération et de l'usine.

Cette réduction annoncée ne comblerait pas l'augmentation des GES en provenance des autres composantes du projet, le nouveau gazoduc, les installations portuaires.

3470 Cette réduction présumée des GES attribuée au projet se ferait aux frais des contribuables québécois en réduisant les revenus d'Hydro-Québec. En clair, il n'y a aucune réduction par rapport à la situation actuelle des GES au Québec.

3475 La diapositive suivante, s'il vous plaît. Les équipements liquéfaction, entreposage et infrastructures maritimes. Évidemment, on a déjà soulevé, dans d'autres mémoire, le passage des méthaniers, des remorqueurs dans le Saguenay, le fleuve St-Laurent, des bateaux assez imposants.

3480 Donc, l'impact négatif du projet sur la rivière Saguenay et le fleuve St-Laurent sur les espèces qui y vivent, on a mentionné le béluga, bien sûr, et sur le tourisme qui soutient économiquement cette région majestueuse, est très préoccupant.

Le passage de grands navires marchands dans l'estuaire du St-Laurent et dans l'embouchure du Saguenay nuit considérablement à la communication et aux activités du béluga.

3485 Donc, il y a une équipe de chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais et du GREMM aussi qui recommandait un moratoire jusqu'en 2023 sur le projet.

3490 Diapositive suivante, s'il vous plaît. Les retombées économiques du projet. Une analyse de l'IRIS a déjà indiqué que la structure de financement de GNL Québec est construite de sorte à diminuer les retombées fiscales du projet au Québec.

Les investissements dans le projet GNL Saguenay proviennent de sociétés qui sont basées dans d'importants paradis fiscaux. Le retrait d'un investisseur important du projet en 2020 suggère que le projet aurait de la difficulté à attirer des investisseurs privés.

3495

Nous serions fermement opposés à ce que les fonds publics soient investis dans ce projet, venant détourner des investissements requis dans les énergies et les infrastructures vertes de la transition énergétique et écologique gouvernementale. Donc ça, c'est une assez grande préoccupation pour nous.

3500

La diapositive suivante, s'il vous plaît. Le projet effectivement prétend soutenir les efforts de lutte aux changements climatiques en Europe, en Asie, ailleurs dans le monde.

3505

Selon nous, il n'y a aucune garantie que le gaz liquéfié, destiné à l'exportation, viendrait remplacer des énergies fossiles plus polluantes dans d'autres pays : il n'y a aucune preuve, pour nous, par le promoteur, il n'y a pas de contrats par exemple qui indiqueraient ça.

3510

Le projet n'aura aucun contrôle sur le... le projet n'aura pas de contrôle direct sur l'utilisation du gaz.

3515

Dans le cas où le charbon pourrait être remplacé par le gaz naturel, il serait beaucoup moins polluant de le remplacer par le solaire ou l'éolien qui sont devenus compétitifs.

3520

Donc, on peut rappeler que le gaz naturel reste une énergie fossile polluante qui émet 50 fois plus de GES que l'hydro-électricité.

3525

Le suivant, s'il vous plaît. Finalement, pour transporter le gaz naturel jusqu'à l'installation, un nouveau gazoduc de plus de 750 km, relié au réseau principal du transport dans le Nord-Est de l'Ontario, devra être construit.

3530

L'usine de liquéfaction dépend de la construction d'un réseau de 750 km qui transporterait du gaz naturel de l'Ouest canadien. Sans ce gazoduc et le gaz de l'Ouest canadien, le projet n'aurait pas lieu.

3525 Et donc, il est incompréhensible que le BAPE et le gouvernement du Québec puissent évaluer le projet d'usine de liquéfaction en isolation des autres éléments d'infrastructures indispensables à son opération. Nous exigeons que le projet soit évalué dans son ensemble.

3530 Diapositive suivante, s'il vous plaît. En conclusion, nous avons présenté dans notre mémoire des aspects du projet qui nous interpellent en soulignant le manque de transparence du promoteur.

3535 C'est un projet qui préoccupe des Québécois, Québécoises dans toutes les régions du Québec. Il est donc de notre devoir d'exprimer fortement notre opinion. Nous sommes conscients de l'importance de la mise en œuvre de projets d'infrastructures structurants dans le contexte économique difficile que nous traversons.

Nous ne pouvons le faire au détriment et en dépit de la science qui nous indique clairement que le Québec et le Canada doivent tout faire pour réduire d'une façon radicale leurs émissions de GES.

3540 Nous devons tous et toutes chercher à éviter les désastres climatiques et environnementaux qui se dessinent à l'horizon sur tous les continents.

3545 Et finalement, en recommandation, tenant compte de nos préoccupations, Action Climat Outaouais fait les recommandations suivantes au BAPE : de ne pas recommander l'approbation du projet Énergie Saguenay; d'évaluer ensemble le projet de Gazoduc et le projet d'usine de liquéfaction, puisque les deux projets sont indissociables.

3550 J'aimerais aussi indiquer que nous nous associons aux analyses présentées par Équiterre et par le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, de même qu'aux avis émis par le professeur Éric Pineault dans sa présentation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre présentation. Des questions, Monsieur Pilotto?

3555

LE COMMISSAIRE :

Non. C'était très clair et très bien encadré.

LE PRÉSIDENT :

3560

Alors, je vous remercie beaucoup, *Monsieur Rochefort (SIC)*, de votre présentation. Je vous remercie de votre contribution à nos travaux. Donc, je vous souhaite une bonne journée.

M. RÉAL LALANDE :

3565

Merci.

LE COMMISSAIRE :

3570

Merci.

3575

M. GUY ROCHEFORT (DM1026)

LE PRÉSIDENT :

3580

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Guy Rochefort, s'il vous plaît, à venir nous présenter son mémoire.

M. GUY ROCHEFORT :

3585

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

3590

Bonjour, Monsieur Rochefort.

M. GUY ROCHEFORT :

Bonjour. M'entendez-vous bien?

3595 **LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien, Monsieur Rochefort. Alors, écoutez, la parole est à vous pour 10 minutes, alors nous vous écoutons.

3600 **M. GUY ROCHEFORT :**

D'accord. Je voudrais revenir, au départ, sur un point qui avait été mentionné, lors de la première session des audiences publiques.

3605 Notamment un point qui avait été soulevé concernant l'innocuité des eaux de ballastes. Évidemment, ça, c'était le point soulevé par GNL, Gazoduc.

3610 Pourtant, il est de notoriété que l'introduction de nombreuses et dommageables espèces exotiques envahissantes a été causée par les eaux de ballastes des océaniques, qu'on mentionne simplement la lamproie européenne qui a gravement endommagé la faune des Grands Lacs.

Ajoutons à ça, la moule zébrée qui aujourd'hui se répand partout dans le St-Laurent et les Grands Lacs, et qui élimine les espèces indigènes de moules.

3615 Et qui, en plus de ça, est un problème pour les municipalités, entre autres, parce qu'elle a tendance à boucher les prises d'eau potable et que ça requiert, à ce moment-là, des aménagements spécifiques pour pallier à ce problème.

3620 Ce que je voudrais savoir de GNL, Gazoduc, sont-ils assurés contre les dégâts et pour la réparation des dommages environnementaux causés par les espèces exotiques envahissantes amenées, notamment, par les eaux de ballastes des navires.

Et si oui, le montant souscrit est de combien? Est-ce suffisant pour couvrir les dégâts éventuels?

3625 Un autre point, la navigation hivernale et les brise-glaces. Durant l'hiver 2018-2019, la navigation a été interrompue, durant plusieurs jours, parce que les brise-glaces en état de fonctionner n'étaient pas assez nombreux ou pas assez puissants.

3630 Je comprends que GNL est en affaire pour faire des affaires. Il va falloir éventuellement qu'ils contractent, qu'ils négocient des ententes avec les importateurs.

Et dans l'hémisphère nord, compte tenu des exigences de chauffage, le besoin, le pic du besoin en combustibles est durant l'hiver.

3635 Ça fait que ce que je me demande, est-ce que GNL Gazoduc sera en mesure de garantir à ses clients des approvisionnements réguliers à l'année longue?

3640 Si le gouvernement du Canada veut réellement démontrer qu'il est en faveur du projet Gazoduc, qu'il en fournisse donc les preuves justificatives suivantes : qu'il soumette les copies des contrats signés pour la construction de nouveaux brise-glaces, que ce soit avec la Davie Shipbuilding, les Chantiers maritimes Verreault, ou qui que ce soit d'autre.

3645 L'échéancier montrant la date de livraison prévue des brise-glaces, et les spécifications des navires, notamment, le tonnage et la puissance motrice afin que des experts indépendants puissent évaluer si la flotte de brise-glaces, affectée au Saguenay, possédera la capacité de maintenir la circulation maritime dans le fjord, pendant l'hiver.

Sinon, que GNL Gazoduc indique dans ses contrats d'exportation qu'il ne peut garantir la régularité des livraisons, durant l'hiver.

3650 Un autre point concernant la flotte de méthaniers, on vous a beaucoup parlé de bélugas. On vous a beaucoup moins parlé d'autres espèces en danger ou en voie de disparition.

3655 J'ai appris notamment, lors de la première session, qu'il y a aussi des baleines noires qui viennent occasionnellement, non seulement de le golfe du St-Laurent, mais même dans le Saguenay. Or, dans le golfe, à cause des baleines noires, la vitesse des navires est réduite de moitié.

En plus de ça, on a appris que certaines zones du Fjord du Saguenay servent de pouponnières pour les bélugas. Question que je me pose, la question, la vitesse des navires devrait-elle être réduite aussi dans le Saguenay?

3660

Est-ce que GNL, Gazoduc a calculé ses besoins en navires méthaniers en tenant compte de la réduction de la vitesse de circulation dans le golfe St-Laurent, et dans le Fjord du Saguenay?

3665

Si oui, avez-vous déposé vos calculs en pièce justificative? Si non, pouvez-vous faire les calculs et déposer vos estimés... vos besoins estimés en conséquence?

3670

Au niveau de la sismologie et de la géologie, on nous a déclaré, d'ailleurs, ce n'était pas seulement verbalement, c'était aussi dans les documents écrits qui ont été soumis, que les problèmes... le tremblement de terre, il n'y a rien là, ce n'est pas un problème, les glissements de terrain non plus.

3675

Pourtant, les faits, 25 novembre 1988, a eu lieu le tremblement de terre le plus puissant que le Québec ait connu, durant tout le vingtième siècle, un 5,9 à l'échelle de Richter. L'épicentre de ce tremblement de terre était situé à une trentaine de kilomètres du site projeté de l'usine de GNL.

Et le 5 février 1663, le tremblement de terre le plus puissant, depuis la période historique, depuis que des documents écrits sont rédigés en Nouvelle-France, a eu lieu.

3680

Et d'après des sismologues d'universités américaines qui ont étudié les phénomènes qui ont été ressentis et qui ont été évalués, autant en Nouvelle-France qu'en Nouvelle-Angleterre, parce que ça avait été ressenti jusque-là, que l'intensité aurait variée entre 7,3 et 7,9 à l'échelle de Richter.

3685

Un autre fait, le 4 mai 1971, un glissement de terrain a détruit une partie du village de St-Jean-Vianney faisant 31 morts et détruisant 41 résidences. Ce qu'il restait du village a été démoli ou déménagé et le terrain a été reboisé avec l'interdiction de reconstruire.

3690 Une autre chose, le 4 août 2020, dans le port de Beyrouth, au Liban, l'explosion de 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium faisait plus de 200 morts, sans compter les disparus, plus de 6 500 blessés, des dégâts matériels évalués à des milliards, et au moins 85 000 locaux de toutes sortes ou édifices de toutes sortes, sont détruits ou endommagés.

3695 D'après les données soumises, par écrit, et les communications faites de la première session des audiences publiques, les installations de GNL Gazoduc pourraient contenir au maximum 600 000 mètres cubes de GNL.

À cela pourrait s'ajouter, occasionnellement, un navire méthanier pouvant contenir 73 000 mètres cubes de GNL additionnels, au maximum de sa charge.

3700 Dans le cas d'un séisme majeur, que se passerait-il?

3705 Les grands édifices de Montréal doivent pouvoir résister à un séisme de magnitude 8 à l'échelle de Richter. Les constructions les plus critiques en matière de sécurité doivent pouvoir résister à un séisme de magnitude 9 (coupure technique) nucléaire de Fukushima.

Et je pense que nous savons tous que même la centrale nucléaire de Fukushima n'a pas résisté; oui, elle a résisté au tremblement de terre, mais elle n'a pas résisté au tsunami qui a suivi.

3710 Alors, les questions, là, parce que ça ne dit pas grand-chose qui est mentionné dans les documents, quelles normes antisismiques seront utilisées, lors de la construction?

La documentation mentionne simplement que les constructions rencontreront les normes, mais lesquelles?

3715 Dans ses prévisions, le promoteur a-t-il inclus les effets dominos? Un séisme de forte intensité pourrait causer des glissements de terrain ou même un tsunami.

3720 Le gouvernement du Québec va-t-il exiger que les constructions rencontrent les normes de résistance à un séisme de magnitude 9? Le gouvernement qui était...

LE PRÉSIDENT :

...Alors, Monsieur Rochefort, vous êtes au terme de votre délai de présentation, alors je vous inviterais à conclure, s'il vous plaît.

3725

M. GUY ROCHEFORT :

Oui. L'enlèvement de tout sol meuble, et cetera. Il y a des choses à 600, 700 000 mètres cubes de GNL, si ça explose, on se retrouve avec quelque chose de l'ordre de grandeur de l'explosion qu'on a vécue récemment à Beyrouth. C'est de l'ordre de grandeur ou d'intensité d'une petite bombe atomique.

3730

Dans la Ville de La Baie, il resterait combien de personnes vivantes? Et en ce qui concerne les approvisionnements...

3735

LE PRÉSIDENT :

...Bien, alors c'est ce qui conclut votre présentation, Monsieur Rochefort?

3740

M. GUY ROCHEFORT :

Oui. Les approvisionnements mondiaux, on va avoir un déluge de GNL et de gaz naturel, au cours des prochaines années, notamment à cause de la Russie, des États-Unis et aussi de l'Afrique.

3745

Le coût. On peut s'attendre que le coût de revient, au cours au moins des deux prochaines décennies, ce soit dans l'ordre de grandeur de 2 à 3 \$ les 1 000 pieds cubes. À ce prix-là, GNL Gazoduc, est-ce rentable?

LE PRÉSIDENT :

3750

Alors, merci pour votre présentation, Monsieur Rochefort. Alors, je vous remercie pour votre contribution à nos travaux.

M. GUY ROCHEFORT :

3755

D'accord. Merci. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

3760

Merci beaucoup. Bonne fin de journée.

3765

M. CHARLES BRETON (DM2142)

LE PRÉSIDENT :

3770

Alors, j'invite maintenant monsieur Charles Breton, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire.

M. CHARLES BRETON :

Oui.

3775

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Breton?

M. CHARLES BRETON :

3780

Oui, Messieurs les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

3785

Oui?

M. CHARLES BRETON :

Oui. Est-ce que vous m'entendez?

3790

LE PRÉSIDENT :

Nous vous entendons très bien. Alors, écoutez, comme convenu 10 minutes. La parole est à vous. Nous vous écoutons.

3795

M. CHARLES BRETON :

Oui. J'ai laissé ma caméra éteinte, là, parce qu'il y avait des problèmes de réseautage. Donc, le texte que je vais vous lire là est en conformité avec une résolution unanime du Conseil municipal de Tadoussac qui vient en appui à la demande de moratoire sur les grands projets faite par un groupe de chercheurs et scientifiques.

3800

Les grands projets envisagés actuellement vont entraîner une hausse importante du trafic maritime dans le Fjord du Saguenay ainsi qu'au cœur du parc marin Saguenay-St-Laurent.

3805

L'industrie touristique, dans notre secteur, est une part importante de notre économie et un atout stratégique pour l'ensemble de cette industrie dans l'est du Canada.

C'est le côté écotourisme de notre offre qui motive des milliers de touristes, de toutes provenances, à choisir notre destination. Les croisières aux baleines sont un incontournable pour bien des visiteurs et le paysage naturel presque intouché est également une de nos forces.

3810

L'activité économique autour du tourisme est présente, ici, depuis plus de 150 ans. On peut donc qualifier ce secteur de durable sans hésitation; des milliers d'emplois en dépendent.

3815

Outre l'aspect incongru d'entraîner le passage d'immenses méthaniers au cœur d'un plan d'eau censé être un parc naturel, nous craignons les effets incertains de ce trafic sur le petit troupeau de bélugas.

3820 Ceci nous amène à appuyer la demande de moratoire des scientifiques. On qualifie d'énergie de transition le gaz naturel liquéfié. Le terme transition nous apparaît comme temporaire. Est-ce que les dommages éventuels des grands projets, eux, seront permanents et irréparables?

3825 Nos connaissances sur les mammifères marins sont très incomplètes. Les nouvelles technologies, mises récemment à la disposition des scientifiques, vont permettre de progresser comme jamais auparavant.

3830 Les bélugas sont emblématiques pour le fleuve St-Laurent et le Fjord du Saguenay. Ils ont une valeur économique et patrimoniale incalculable. Cette population d'animaux pacifiques et uniques a survécu avec peine aux abus et à l'ignorance des humains. Laissons le temps à la science de nous instruire avant d'agir.

3835 Il est impératif d'évaluer tous ces projets en fonction de l'ensemble des effets qu'ils vont entraîner. Pour ce faire, il faut améliorer nos connaissances scientifiques au sujet des mammifères marins, les mammifères marins qui dépendent de l'environnement naturel qui est sous notre garde.

Et voilà, c'était au nom du conseil municipal de Tadoussac et nous avons aussi reçu l'appui de l'ensemble des maires de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

3840 Je suis disponible, si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT :

3845 Alors, je vous remercie. Écoutez, ce que je comprends, c'est que vous avez une prise de parole, je dirais, à titre de maire de Tadoussac, aussi?

M. CHARLES BRETON :

3850 Oui, c'est à titre de maire que je m'adresse à vous.

LE PRÉSIDENT :

3855 Alors, écoutez, compte tenu effectivement que, comment dire, l'industrie touristique a été en quelque sorte, là, un sujet qui a soulevé beaucoup de questions, puis d'interrogations de la part de plusieurs participants.

3860 J'aimerais entendre votre point de vue personnel au regard de l'industrie touristique qui serait... en tout cas, on anticipe que l'industrie touristique serait éventuellement affectée par la réalisation du projet, puis par la circulation maritime.

3865 Alors, de façon un peu plus large, en termes d'intérêt touristique régional, est-ce que vous avez un peu... est-ce que vous faites écho un peu, là, aux préoccupations que les gens ont exprimées, lors de la première partie de l'audience?

M. CHARLES BRETON :

3870 Bien oui, certainement. C'est évident que l'aspect de... les gens recherchent la nature, recherchent le contact avec la nature, les paysages, l'immensité du fleuve, puis bien, de se retrouver, dans le fond, sur une route maritime achalandée, ça risque de vraiment, là, détériorer la qualité de l'expérience des touristes.

3875 On est en contact ici, à Tadoussac avec les touristes une bonne partie de l'année, puis ça, c'est vraiment... c'est des gens qui viennent pour les sentiers, c'est des gens qui viennent pour la nature.

Donc c'est sûr que ça va briser la magie. Quand on va dans le fjord, aussi, de voir ces grands navires là de façon régulière, quotidienne, ça va affecter l'expérience du contact avec la nature, ça, c'est clair.

3880 Puis, ce qui nous inquiète aussi, là, c'est aussi l'effet sur les bélugas, là. Je pense qu'on est, à titre de destination touristique et écotouristique, on est vraiment mondialement reconnu, puis mondialement surveillé, aussi.

3885 Ce serait... si on agissait d'une façon irresponsable envers ces animaux-là, alors qu'en réalité, on en tire un certain, un mode de vie, en tout cas, un certain bénéfice.

Puis pour le Québec, je pense que pour dans les attraits, au niveau des attraits internationaux là, les croisières aux baleines pour le Canada, c'est important, là.

3890 Bon, il y a les épaulards dans l'Ouest, dans le secteur de Vancouver, puis ici, bien, dans le St-Laurent là, il y a plusieurs espèces de baleines qui attirent beaucoup de touristes.

LE PRÉSIDENT :

3895 Bien. Donc, au niveau des associations touristiques régionales, est-ce qu'il y a eu des préoccupations ou des prises de position qui se sont manifestées au regard de la réalisation du projet?

M. CHARLES BRETON :

3900 À ma connaissance, non, il n'y a pas eu de position officielle là, mais c'est sûr que quand on parle avec les intervenants, tout le monde trouve que ce projet-là n'est pas très en accord avec l'offre touristique qu'on met sur pied sur la Côte-Nord.

3905 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup de votre présentation. Alors, nous vous remercions de la contribution que vous avez faite à nos travaux. Merci beaucoup.

3910 **M. CHARLES BRETON :**

Merci. Merci.

3915

M. COLIN PRATTE (DM2082)

LE PRÉSIDENT :

3920

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Charles Breton, s'il vous plaît.

LE COMMISSAIRE :

3925

Colin Pratte.

LE PRÉSIDENT :

3930

Oh, excusez, c'est monsieur Colin Pratte. Excusez, j'ai confondu. Monsieur Colin Pratte, c'est bien vous?

M. COLIN PRATTE :

3935

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

3940

M. COLIN PRATTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3945

Alors, écoutez, excusez-nous, confusion. Alors, écoutez, la parole est à vous.

M. COLIN PRATTE :

3950

Est-ce que vous voyez ma présentation?

LE PRÉSIDENT :

3955

Je vous vois.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

3960

LE PRÉSIDENT :

Et nous voyons votre présentation.

3965

M. COLIN PRATTE :

Excellent. Très bien.

LE PRÉSIDENT :

3970

Alors, il suffira simplement de signaler le changement de visuel.

M. COLIN PRATTE :

3975

O.K. Super. Alors, bonjour. Colin Pratte de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques. Le plan de la présentation de notre mémoire, on l'a divisé en deux questions : une question économique et une question environnementale.

3980

Économique, on s'est posé la question de la faisabilité économique du projet GNL Québec et les conditions nécessaires à sa réalisation en regard du marché mondial de GNL.

Et ensuite, sur le plan environnemental, on s'est posé la question de la contribution de la nuisance du projet à la transition énergétique.

3985 Alors, on va y aller, on va procéder. Est-ce que vous pourriez changer d'acétate, s'il vous plaît? Très bien. Ce qu'on voit, ici, ce sont les coûts de production anticipés du projet GNL Québec. Rapidement mentionner que GNL Québec, ça correspond à la première colonne vers la gauche.

3990 Des coûts de production 40 % plus élevés que ses concurrents, jusqu'à 40 % que ses concurrents nord-américains, principalement en raison de l'éloignement des champs gaziers ouest canadiens du Saguenay qui engendre des coûts que ses concurrents n'ont pas à assumer.

3995 Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Dans la dynamique actuelle où on prévoit une surabondance d'offres de gaz naturel liquéfié, les coûts de production plus élevés de GNL Québec sont une mauvaise nouvelle pour l'entreprise, parce qu'on prévoit une offre qui va dépasser la demande.

4000 Et dans ce contexte-là, les premières entreprises à... ou bien ne pas voir le jour, leur projet voir le jour ou bien, faire faillite, ou arrêter, durant la phase d'opération, ce sont les projets qui seront les moins compétitifs.

Et à ce compte-là, GNL Québec, en Amérique du Nord, fait partie, en fait, est de répertorié, là, le projet qui aurait les plus élevés coûts de production de l'industrie.

4005 Et à ce compte-là, cette donnée-là, bien sûr, regarde les promoteurs, mais en tant qu'analyste, moi, ça m'importe, parce que pour que le projet voie le jour, on doit s'attendre à un important soutien des fonds publics.

4010 D'une part, pour parvenir à surmonter cette dynamique de marché là qui est défavorable à GNL Québec.

Et d'autre part, tout simplement, parce que lorsqu'on regarde, lorsqu'on analyse, c'est consigné dans le mémoire, le montage financier de cette industrie-là en Amérique du Nord, c'est une industrie

4015 qui est hautement... qui bénéficie d'un soutien des fonds publics que ce soit par d'importants congés fiscaux ou tout simplement via des subventions directes.

Alors, bien, la prétention du promoteur que son projet soit autonome sans fonds publics doit vivement être contestée. C'est notre conclusion à l'IRIS.

4020 Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Oui. Donc, la deuxième question. Sur le plan environnemental, on s'est penché sur la prétention du promoteur de retirer 28 millions de tonnes de gaz à effet de serre mondialement. Cette prétention-là repose sur deux projections.

4025 La première, déterminer où sera exporté le GNL; et la seconde, quel sera l'effet de cette importation-là sur le mixte énergétique des pays importateurs. Alors, on va y aller à tour de rôle.

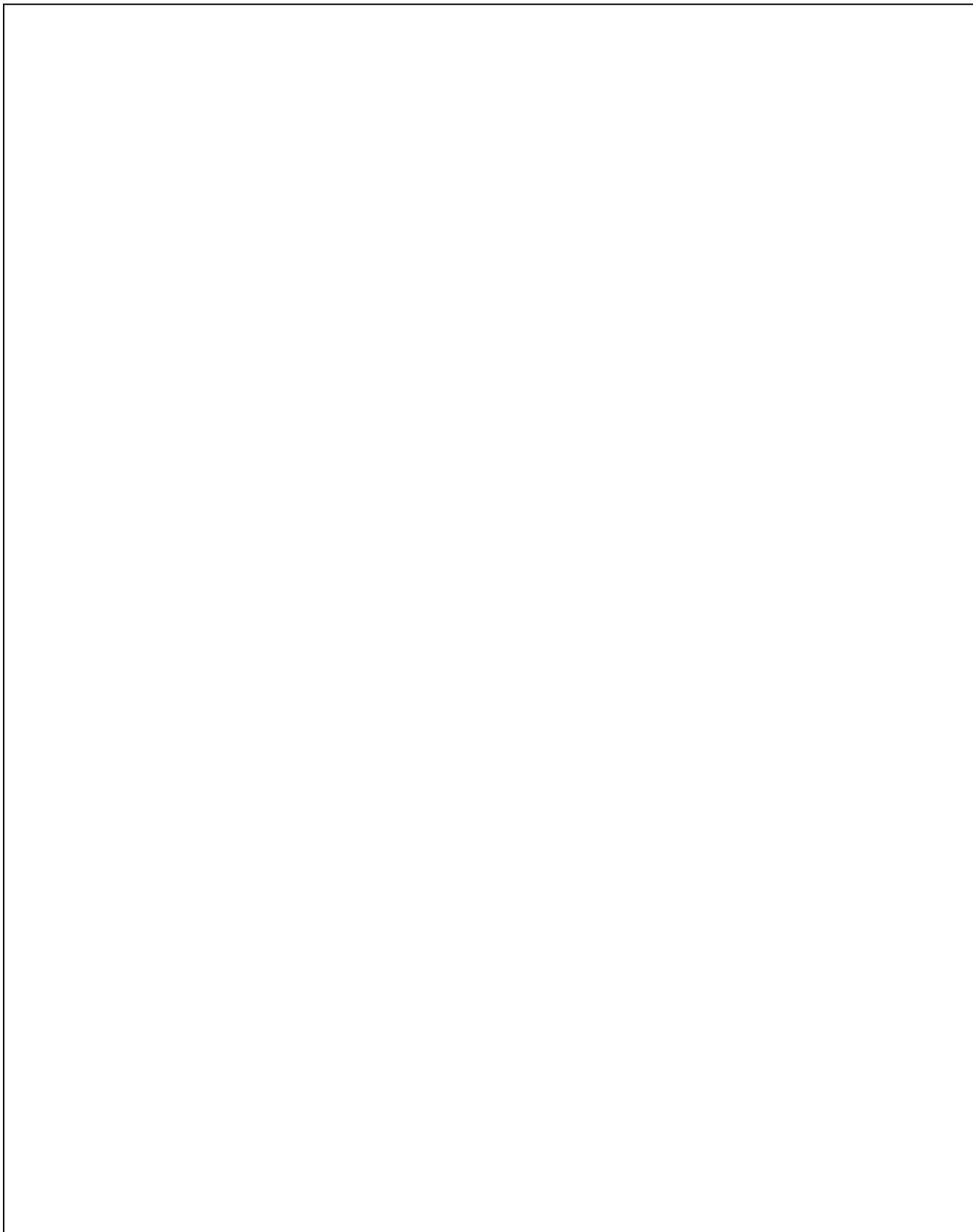
On voit ici la projection telle qu'établie par Poten & Partners, la firme de consultation privée commandée par GNL Québec, un rapport. On affirme qu'il y a 57 % du GNL qui serait exporté en Asie.

4030 Pour ce faire, on s'est appuyés sur une méthodologie qui, moi, à titre d'analyste, j'ai été renversé par une absence cruciale pour toute analyse de marché qui doit essentiellement reposée sur deux colonnes : une colonne de la demande et la colonne de l'offre.

4035 Or, du côté de Poten & Partners, on a trouvé le moyen d'escamoter complètement la colonne de l'offre pour simplement prédire la croissance de la demande et dire : « Bien, on a aperçu que la croissance de la demande en GNL proviendrait majoritairement de l'Asie, et à ce compte-là, on a conclu, bon, bien, GNL Québec va exporter en Asie. » Or, ce n'est pas aussi simple que ça.

4040 Il faut se poser la question du côté de l'offre qui revient à se demander qui sont les terminaux d'exportation qui sont les mieux à même, mondialement, de répondre à la demande. Et pour ce faire, on doit tenir compte des flux énergétiques mondiaux actuels.

4045 Donc, prochaine diapositive, s'il vous plaît. À l'IRIS, on a fait ce travail-là, on a analysé les flux énergétiques mondiaux. Et, on s'est plus particulièrement penchés sur un terminal qui est actuellement en opération dans le Maryland.



4050 C'est le terminal le plus au nord du continent américain, et on observe que pour l'année 2020, de manière anecdotique, là, c'est le terminal que le fonds d'investissement Berkshire Hathaway a finalement décidé d'investir, peut-être parce que justement, il était similaire à GNL Québec.

Nous, c'est le terminal qu'on a choisi comme base comparative, une forme de méthodologie.

4055 Alors, en 2020, on remarque qu'il y a 70 %, 71 % du GNL qui a été exporté en Europe contre 30 % en Asie. Plus tôt, lors de sa phase opératoire, on observe un déclin, à partir de son ouverture, en 2018, de l'Asie, un renversement de l'Asie vers l'Europe.

4060 Ça s'explique très simplement parce qu'à l'époque, en 2018, il y avait seulement deux terminaux d'exportation ouverts aux États-Unis.

4065 Et au fur et à mesure de sa vie, le terminal au Maryland, il y a de plus en plus de terminaux d'exportation qui ont ouvert dans le golfe du Mexique qui, eux, ont accaparé les parts de marché asiatiques, parce que pour des raisons géographiques, ce sont les terminaux qui sont les mieux à même de répondre à la demande de l'Asie. Contrairement aux terminaux qui sont situés plus au nord, dont ferait partie GNL Québec.

4070 Alors, notre conclusion, c'est que contrairement à ce que prétend le promoteur, le premier marché de GNL Québec, eh bien, ce serait principalement l'Europe. Et ça, ça a des modifications très importantes sur la prétention de réduction des gaz à effet de serre de 28 millions de tonnes.

Et, c'est l'objet de la prochaine projection, donc prochaine diapositive, s'il vous plaît.

4075 Voilà. Donc, quels sont les effets, maintenant qu'on bâtit sur l'hypothèse d'une exportation majoritaire en Europe, quels sont les effets de ça, en Europe, d'introduction de GNL sur le mixte énergétique?

4080 Donc, en Europe, il y a un manque à gagner énergétique qui est causé par trois principaux déclins. Le premier, c'est le déclin de la production de gaz naturel continental, domestique, représenté en noir sur le graphique.

Le second, c'est la diminution des importations russes, je vais y revenir à l'instant. Et le troisième, c'est la fermeture des centrales nucléaires ainsi que des centrales au charbon.

4085 Donc, on a ces trois manques à gagner énergétiques que le GNL veut combler, en termes de marché.

Je reviens plus particulièrement sur le... là, je regarde le temps qui file... sur le manque à gagner causé par la diminution des importations de gaz russe. Ce qu'on observe, c'est que suite à
4090 l'introduction du GNL, la Russie s'ajuste face à cette nouvelle compétition là, comme toute organisation le ferait, en diminuant ses prix.

C'est ce qu'on observait en 2014, en Lituanie. Dès qu'il y a eu le terminal de regazéification qui
4095 a été ouvert, immédiatement, les tarifs d'importation de gaz russe ont diminué.

Donc, bref, l'introduction de GNL sur le continent européen va avoir un, a déjà, en fait, un effet
baissier sur les prix du gaz naturel. Et ça, c'est une très mauvaise nouvelle pour les énergies
renouvelables.

4100 Pourquoi? Parce que face au manque à gagner énergétique causé par ce que je disais, le nucléaire, le charbon, la production domestique déclinante et la diminution d'importations russes, le GNL est en directe concurrence avec les énergies renouvelables, à savoir quelle filière comblera cette part de marché.

4105 Et prochaine diapositive, s'il vous plaît. Oui. On a ici un scénario de demande de gaz naturel en Europe, selon les politiques publiques en matière de transition énergétique.

On observe que plus l'Europe sera ambitieuse en termes d'introduction d'énergie renouvelable
sur son territoire, moins est-ce qu'on se retrouvera à demander du gaz naturel.

4110 Et ça, c'est une très mauvaise nouvelle pour le marché de GNL Québec. Donc autrement dit, GNL Québec, pour que sa rentabilité soit assurée, on peut le dire comme ça, se croise les doigts pour que l'Europe soit un cancre en matière de transition énergétique.

4115 Et l'étude de Wood Mackenzie, commandée par GNL Québec, a l'honnêteté de le reconnaître. J'aimerais faire la lecture, mais il y a des choses qui m'empêchent de lire, mais si le rythme auquel l'industrie ajoute des énergies renouvelables venait à augmenter au-delà des hypothèses de base retenues, ça aurait un impact négatif sur la demande en gaz pour produire de l'électricité.

4120 Et je précise qu'à ce compte-là, GNL Québec, selon les données fournies au CIRAIG, estime qu'environ 60% de son gaz servirait justement à produire de l'électricité.

Donc, le plus est-ce qu'il y aura d'énergie renouvelable en Europe, le moins, GNL Québec s'en trouvera avantagé.

4125

Et je vais m'arrêter ici. Je vois que mon temps est passé. On peut y revenir dans ma période de questions. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

4130

Alors, merci de votre présentation, Monsieur Pratte. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

4135 Oui. Monsieur Pratte, j'aimerais revenir sur les réserves que vous avez évoquées, là. Vous êtes le deuxième intervenant à émettre ces réserves-là quant à l'étude de Poten & Partners, puis j'aimerais ça vous entendre un peu plus là-dessus, sur les réserves que vous avez soulevées.

M. COLIN PRATTE :

4140

Oui, bien sûr. Poten & Partners, pour introduire, là, se situer, il s'agit d'une firme de consultation qui est grosso modo une firme par et pour l'industrie gazière.

4145

Ça, ses résultats doivent être interprétés à la lumière de ce fait là. On ne s'en cache pas, sur le site Internet de Poten & Partners, on affirme que parmi ses employés, on est fier de compter sur des décideurs majeurs de l'industrie.

4150 Donc, selon moi, le fait que Poten & Partners ait exclu la dimension de l'offre, c'est peut-être justement parce qu'en l'incluant, on serait arrivé à des conclusions auxquelles nous, nous arrivons à l'IRIS.

En analysant les flux mondiaux de GNL, on serait arrivés à des conclusions qui contrediraient les prétentions écologiques de GNL Québec.

4155 Et dans une analyse de marché, lorsqu'on escamote une dimension aussi cruciale que l'offre, ça ne relève pas d'une omission ou d'une erreur, là. C'est majeur et moi, je n'en revenais pas de comment est-ce qu'on a balayé de la main cette donnée-là cruciale.

4160 Ça me permet de dire, de préciser, là, notre analyse qu'on a faite sur les flux énergétiques, pour obtenir un taux d'exportation en Asie à la hauteur de ce que GNL Québec prétend arriver, environ 60 %, il faut plutôt aller du côté de pays comme la Qatar.

4165 Or, le Qatar, qui exporte à 60, 70 % son produit qui est, en ce moment, le premier ou le deuxième, il est ex aequo avec l'Australie, là, exportateur de gaz naturel liquéfié. Le Qatar est beaucoup mieux situé sur le plan... en fait, il y a deux éléments par rapport à ça.

4170 Un, il est mieux situé sur le plan géographique que GNL Québec pour exporter son gaz en Asie, au Moyen-Orient, situé au Moyen-Orient; et ensuite, le deuxième élément, c'est que le Qatar compte sur des coûts de production qui sont 70 % inférieurs à GNL Québec.

4175 Autrement dit, GNL Québec ne pourra jamais être le Qatar et c'est en analysant ces flux-là qu'on parvient à des conclusions qui, on pourrait dire, inversent la projection d'exportation sur laquelle, disons, repose la prétention de GNL Québec d'aller diminuer du... d'aller substituer du charbon en Asie.

J'ajoute une dernière chose pour montrer à quel point l'analyse qu'on a faite comporte, bien sûr, une marge d'incertitude, c'est dur à prédire. Or, c'est sur les meilleures données qu'on peut disposer, c'est les conclusions auxquelles on arrive.

4180 Pour montrer la marge d'incertitude, entre GNL Québec et Poten & Partners, il y a une... déjà, il y a une... il y a des divergences importantes quant aux taux de substitution, en Asie, de charbon.

Poten & Partners, si on regarde bien, avance que pour le gaz exporté en Asie, on substituerait 75 % du temps du charbon. Et pour GNL Québec, on prétend plutôt que c'est 100%. Donc, c'est une
4185 marge d'erreur quand même importante de 25 %.

Et bref, c'est un élément de plus que nous recommandons à la commission de vraiment prendre avec des pincettes, l'affirmation selon laquelle ce projet-là, on retirerait mondialement 28 millions de tonnes annuellement de gaz à effet de serre.

4190

LE COMMISSAIRE :

Merci.

4195

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup, Monsieur Pratte, pour les précisions à votre présentation. Merci de votre contribution à nos travaux.

4200

M. COLIN PRATTE :

Au revoir.

4205

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4210

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4215 Alors, la commission va suspendre ses travaux pour l'heure du souper. Nous allons reprendre
les travaux avec la présentation de d'autres mémoires, à partir de 19 h, ce soir. Alors, merci de votre
attention. À tout à l'heure.

4220

SÉANCE SUSPENDUE
REPRISE DE LA SÉANCE À 19 H LE 27 OCTOBRE 2020

4225

4230 Je, soussignée, Barbara Lemieux, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que
les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par
moi, au moyen de la sténotypie.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

4235



Barbara Lemieux, s.o.